



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-255

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2020

Sommaire

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-10-01-020 - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire sur le champ travail (6 pages) Page 4

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-02-24-009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DE LA MARNIERE (36) (1 page) Page 11

R24-2020-10-06-005 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (18) - (6 pages) Page 13

R24-2020-10-06-008 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (37) (7 pages) Page 20

R24-2020-10-06-007 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles EARL MARRAY (37) (6 pages) Page 28

R24-2020-10-06-009 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles EARL_DE_LA_ROUSSELINIERE (28) (2 pages) Page 35

R24-2020-10-06-004 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles GAEC MINARD (18) (3 pages) Page 38

R24-2020-10-06-006 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles M. BASTIEN MOURU (37) (7 pages) Page 42

R24-2020-10-06-010 - ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles M.CHOLIN Fabien (28) (2 pages) Page 50

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2020-10-06-003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (6 pages) Page 53

R24-2020-10-05-002 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne (3 pages) Page 60

R24-2020-10-05-003 - Arrêté portant subdélégation de signature en qualité de responsable délégué des budgets opérationnels des programmes 113, 135, 181, 203 et 217, en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget de l'État pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217 et 354, en qualité de responsable de la mesure 323A du fonds européen agricole de développement rural (FEADER 2007-2013) et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur (14 pages) Page 64

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-10-01-020

Délégation de signature du directeur régional des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire sur le champ
travail

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,**

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11 alinéas 1 et 2, du code du travail, dans sa version résultant du décret du 10 novembre 2009,

Vu le code rural,

Vu le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2016 nommant Mme Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Centre-Val de Loire et la chargeant responsable du pôle « politique du travail » de la DIRECCTE Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2019 nommant M. Pierre GARCIA sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} décembre 2019,

Vu l'arrêté ministériel du 17 septembre 2020 portant nomination de M. Stève BILLAUD sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire à compter du 1^{er} octobre 2020.

DÉCIDE

Article 1 : délégation permanente est donnée à M. Stève BILLAUD, directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE Centre-Val de Loire, et à Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle « politique du travail » de la DIRECCTE Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la DIRECCTE Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe, à l'exception de celle figurant à la rubrique M6.

Article 2 : délégation permanente est donnée à M. Stève BILLAUD, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la DIRECCTE Centre-Val de Loire, les décisions relatives aux absences et intérim des responsables d'unités de contrôle et des agents de contrôle.

Article 3 : le directeur régional de la DIRECCTE Centre-Val de Loire autorise les délégataires à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe à l'exception de celle figurant à la rubrique N1.

Article 4 : la présente décision prend effet dès sa publication et abroge la décision en date du 7 août 2020.

Article 5 : le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 1^{er} octobre 2020

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi,
Signé : Pierre GARCIA

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé au Directeur régional de la DIRECCTE Centre-Val de Loire
12 place de l'Etape – CS 85809 – 45058 Orléans Cedex 1

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie
45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
A - RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE		
A1	Article L1233-53 et L1233-56 du code du travail	Intervention de l'autorité administrative concernant les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi
A2	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE		
B1	Article L.1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS		
C1	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R1253-22 et R1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL		
D1	Article L2143-11 et R2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
E - MESURE DE L'AUDIENCE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE		
E1	Art. R2122-21 et R2122-23	Traitement des recours gracieux sur les listes électorales
F - EGALITE PROFESSIONNELLE Femmes/Hommes		
F1	Article L2242-9 du Code du travail	Appréciation à la demande de l'employeur de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes

	Dispositions légales	Décisions
L4	Article R713-13 du code rural et de la pêche maritime Articles L3121-24 du code du travail et L713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne.
L5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
L6	Article R713-44 du code rural et de la pêche maritime	Recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail en matière d'enregistrement des horaires de travail prévue par l'article R713-43 du code rural et de la pêche maritime
L7	Article R714-7 du code rural et de la pêche maritime	Recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail concernant la demande de dérogation au repos hebdomadaire prise en application de l'article L714-1 du code rural et de la pêche maritime
M - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL		
M1	Article R4152-17 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
M2	Articles L4154-1, D4154-3 à D4154-6 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
M3	Article R4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder la dispense à l'aménagement des lieux de travail
M4	Article L4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos
M5	Article R4227-55 du code du travail	Dispense d'une partie de l'application des règles relatives aux risques d'incendies et d'explosions et à l'évacuation accordée à l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail
M6	Article R4453-31	Autorisation ou refus d'autoriser le dépassement des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques pour l'utilisation IRM à des fins médicales
M7	Art. R4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité
M8	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation aux articles R4462-10, R4462-13, R4462-17 à 21, R4462-32 du code du travail

	Dispositions légales	Décisions
M9	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation en cas d'incompatibilité entre les dispositions du code du travail et les exigences fixées par d'autres réglementations en vue de la mise en œuvre d'impératifs de sécurité et que l'on peut obtenir un niveau de sécurité des travailleurs le plus élevé possible par l'application de mesures compensatoires
M10	Articles R4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4
M12	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
N - CONTRÔLE		
N1	Articles L4721-1 et R4721-1 du code du travail	Mise en demeure
N2	Articles L4733-8, L4733-9, L4733-10, R4733-12 et R4733-14 du code du travail	Décision de suspension ou rupture de contrat de travail ou la convention de stage. Interdiction de recrutement jeunes de moins de 18 ans.
O - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI		
O1	Article R5422-3 du code du travail	Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants
O2	Article R5424-7 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
P - CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
P1	Articles L6225-4 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et l'interdiction de recrutement
P2	Article L6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou non de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
P3	Article L6225-6 du code du travail	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P4	Art. L6222-38 du code du travail Art. R6222-55 à R6222-58 du code du travail Arrêté du 15/03/1978	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
Q - INSPECTION DU TRAVAIL		
Q1	Article R8114-3 du code du travail	Proposition de transaction pénale
Q2	Articles L8115-1, L8115-2 et L8115-5 al.1 et R8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes en cas de manquement aux durées maximales de travail, au repos, au décompte de la durée du travail, au salaire minimum, à l'hygiène, la restauration et à l'hébergement
Q3	Articles L4751-1 et L8115-5 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes en cas de non respect de décision d'arrêt de travaux, d'activité, de mise en demeure, de demande de vérification, de décision de retrait de jeunes ou travaux interdits ou réglementés pour les jeunes

	Dispositions légales	Décisions
	R - CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGERS NON AUTORISES A TRAVAILLER	
R1	Articles D8254-7 et D8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de solidarité financière du donneur d'ordre
	S - LE TITRE PROFESSIONNEL	
S1	Articles R338-1 à 8 du code de l'éducation	Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et désignation des membres du jury. Organisation des sessions de jury.
S2	Articles R335-6, R335-7 et R335-10 du code de l'éducation Décret du 4/07/2017 (effet au 1/10/2017)	Recevabilité demande de VAE
	T - RECOURS GRACIEUX SUR LES LISTES ELECTORALES RELATIVES AU SCRUTIN CONCERNANT LES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIES	
T1	Articles R2122-21 et R2122-23 du code du travail	Décision prise sur recours gracieux en matière d'inscription sur les listes électorales pour le scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-02-24-009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DE LA MARNIERE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rural
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02.54.53.26.33 – 02.54.53.26.45
Dossier n°C2036010

La Directrice départementale
à
GAEC DE LA MARNIERE
54 Route de Concremiers
Les Poulets
36370 MAUVIERES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **15,30 ha**
situés sur les communes de MAUVIERES, LE BLANC

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/02/2020

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Toutefois, suite à la loi d'urgence votée du 23/03/2020, les délais relatifs aux autorisations d'exploiter sont suspendus à partir du 12 mars 2020 et reprendront à l'expiration d'une période d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
de la Directrice Départementale des Territoires,
l'Adjoint de la Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Signé : Sylvain ROUET

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Limoges dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-005

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (18) -

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ
relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n°2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2010 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », « contrat d'agriculture durable » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.279 du 23 décembre 2019, portant délégation de signature à compter du 1^{er} janvier 2020 à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée complète en date du 3 mars 2020

- présentée par : EARL FROMAGERIE DESCHAMPS
Monsieur DESCHAMPS Franck, Monsieur DESCHAMPS
Jordan, Madame PHILIPPEAU Lucile
- demeurant : LES SANGUIERS - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE
- exploitant : 123,29 ha
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : aucune
- élevage : caprins
- exploitation certifiée Agriculture Biologique : oui

en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à son exploitation, une surface de 25,4086 ha, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE
- références cadastrales : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36

Vu l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée qui, dans le cadre de l'épidémie liée au coronavirus, a suspendu les délais du 12 mars 2020 au 23 juin 2020 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 30 juillet 2020, ayant prolongé jusqu'au 15 décembre 2020 le délai dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur ;

Vu l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures et économie des exploitations » (CDOA) d'Indre-et-Loire, lors de sa séance du 15 septembre 2020 ;

Considérant la situation du cédant ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 25,4086 ha est exploité par M. DAVEAU Hubert - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE ;

Considérant que cette opération a généré le dépôt d'une demande préalable d'autorisation d'exploiter concurrente ci-après, qui a été examinée lors de la CDOA du 15 septembre 2020 ;

- | | |
|--|---|
| ▪ EARL MARRAY | demeurant : 6 RUE DE L'IMAGE |
| M. Jean-Marc BARANGER, | 37310 REIGNAC SUR INDRE |
| Mme Sylvie BARANGER | |
| - date de dépôt de la demande complète : | 17 janvier 2020 |
| - exploitant : | 198,54 ha |
| - main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : | aucune |
| - élevage : | aucun |
| - exploitation certifiée Agriculture Biologique : | non |
| - superficie sollicitée : | 57,06 ha |
| - parcelle(s) en concurrence : | 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36 |
| - pour une superficie de : | 25,4086 ha |

Considérant que toutes les considérations tirées de l'accord et/ou désaccord du propriétaire ne peuvent pas être prises en compte pour accorder ou refuser l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles puisqu'il s'agit de motifs tirés de la réglementation des baux ruraux et que ces deux réglementations sont indépendantes ;

Considérant qu'en ce sens, la jurisprudence en vigueur (*CAA Nancy, "Réveille", le 20 avril 2004, Cour Européenne des Droits de l'Homme, n°7801/03, du 19 juin 2008*) précise que "la législation et la réglementation sur les structures agricoles n'a pas pour objet ni pour effet de priver les propriétaires de leurs biens mais seulement d'en limiter l'usage, conformément à l'intérêt général" ;

Considérant par ailleurs la demande d'autorisation d'exploiter en date du 16 juin 2020 de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU), relative à une superficie supplémentaire de 71,0664 ha située sur la commune de AZAY SUR INDRE ;

Considérant par ailleurs la demande d'autorisation d'exploiter en date du 12 juillet 2020 de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU), relative à une superficie supplémentaire de 2,9320 ha située sur la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU ;

Considérant que dès lors, une comparaison des demandes en concurrence doit être réalisée selon les prescriptions du SDREA de la région Centre-Val de Loire et de l'article L.331-3 du CRPM ;

EXAMEN DES RANGS DE PRIORITÉ DES DEMANDES EN CONCURRENCE

Considérant qu'en application de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et afin de pouvoir déterminer les rangs de priorité respectifs des demandes en présence, l'examen des situations des exploitations en concurrence se fait sur la base de :

- la nature de l'opération projetée (installation, ré-installation, confortation ou agrandissement),
- la surface agricole utile pondérée (SAUP) totale après projet mise en valeur par le demandeur par unité de Travail humain (UTH) ;

Considérant les coefficients de pondération fixés à l'article 4 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que le nombre d'UTH à retenir est déterminé en fonction des coefficients d'équivalences des UTH fixés à l'article 1 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et du temps passé par ces dernières sur l'exploitation, c'est à dire :

TYPE DE MAIN D'ŒUVRE	NOMBRE D'UTH
pour un chef exploitation ou associé exploitant, à temps plein	1*
pour un exploitant ayant une activité extérieure	1*
pour un conjoint collaborateur ou conjoint salarié employé par l'exploitation et titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,8*
pour un salarié employé par l'exploitation autre que conjoint d'exploitation, titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,75*
pour un salarié employé au moins à mi-temps par l'exploitation ou par un groupement d'employeurs, titulaire d'un contrat à durée indéterminée	0,75*
salarié en contrat à durée déterminée, associé non exploitant, aide familial, saisonnier, apprenti	0
autres cas	0

* Valeurs à rapporter au temps passé sur l'exploitation

Les ordres de priorité retenus pour chacune des demandes concurrentes sont les suivants :

Demandeur	Nature de l'opération	SAUP totale après projet (ha)	Nb d'UTH retenu	SAUP / UTH (ha)	Justification retenue	Rang de priorité retenu
EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	Confortation	222,6970	3	74,23	L'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est constituée de 3 associés exploitants (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU)	1
EARL MARRAY	Agrandissement	255,60	1,20	213,00	L'EARL MARRAY est constituée de deux associés exploitants (M. Jean-Marc BARANGER, Mme Sylvie BARANGER). Par ailleurs, Mme Sylvie BARANGER a un emploi extérieur en tant qu'infirmière à 80 %	4

CLASSEMENT FINAL DES DEMANDES CONCURRENTES

Considérant qu'en vertu de l'article L331-3-1 du CRPM, une autorisation préalable d'exploiter peut être refusée, notamment :

- lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- lorsque l'opération compromet la viabilité de l'exploitation du preneur en place,
- lorsque l'opération conduit à un agrandissement / une concentration d'exploitation excessif au bénéfice d'une même personne tel que définie au point III de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- dans le cas d'une mise à disposition de terres à une société, lorsque celle-ci entraîne une réduction du nombre d'emplois salariés ou non salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées,

La demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est considérée comme entrant dans le cadre « d'une confortation d'exploitation », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

La demande de l'EARL MARRAY est considérée comme entrant dans le cadre « d'un agrandissement d'exploitation ayant pour effet d'augmenter la surface pondérée de

l'exploitation au-delà de 165 ha / UTH et jusqu'à 220 ha/UTH », soit le rang de priorité 4, tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que la demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS a un rang de priorité supérieur à la demande de l'EARL MARRAY ;

Sur la proposition du directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (Monsieur Franck DESCHAMPS, Monsieur Jordan DESCHAMPS, Madame Lucile PHILIPPEAU), demeurant LES SANGUIERS - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE **EST AUTORISÉE** à adjoindre à son exploitation, une superficie de 25,4086 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE
- références cadastrales : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36

Article 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire et le maire de CHAMBOURG SUR INDRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – 181, rue de Bourgogne – 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-008

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (37)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ
relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n°2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2010 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », « contrat d'agriculture durable » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19.279 du 23 décembre 2019, portant délégation de signature à compter du 1^{er} janvier 2020 à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée complète en date du 16 juin 2020

- présentée par : EARL FROMAGERIE DESCHAMPS
Monsieur DESCHAMPS Franck, Monsieur DESCHAMPS
Jordan, Madame PHILIPPEAU Lucile
- demeurant : LES SANGUIERS - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE
- exploitant : 123,29 ha
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : aucune
- élevage : caprins
- exploitation certifiée Agriculture Biologique : oui

en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à son exploitation, une surface de 71,0664 ha, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE
- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 110, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 340, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90

Vu l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures et économie des exploitations » (CDOA) d'Indre-et-Loire, lors de sa séance du 15 septembre 2020 ;

Considérant que dans le cadre de l'épidémie du coronavirus l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée a suspendu les délais du 12 mars 2020 au 23 juin 2020 inclus ;

Considérant la situation du cédant ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 68,3291 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE
- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90
est exploité par l'EARL MONBOUE (M. MONBOUE Roger, Mme GEFFROY Marie-Christine) - 37460 TAUXIGNY ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 2,7373 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE
- références cadastrales : 000 0D 110, 000 0D 340,
était précédemment exploité par M. Bernard BONSENS – 37310 AZAY SUR INDRE ;

Considérant que cette opération a généré le dépôt d'une demande préalable d'autorisation d'exploiter concurrente ci-après, qui a été examinée lors de la CDOA du 15 septembre 2020 ;

- M. Bastien MOURU
demeurant : 5 LES LITARDIERES –
37210 TAUXIGNY
- date de dépôt de la demande complète : 7 mars 2020
- exploitant : 0 ha
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : aucun
- élevage : aucun
- exploitation certifiée Agriculture Biologique : non
- superficie sollicitée : 71,0664 ha
- parcelle(s) en concurrence : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 110, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291,

000 0D 340, 000 0D 78, 000 0D 80, 000
YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB
19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45,
000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000
ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH
71, 000 ZH 90

- pour une superficie de : 71,0664 ha

Considérant que toutes les considérations tirées de l'accord et/ou désaccord du propriétaire ne peuvent pas être prises en compte pour accorder ou refuser l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles puisqu'il s'agit de motifs tirés de la réglementation des baux ruraux et que ces deux réglementations sont indépendantes ;

Considérant qu'en ce sens, la jurisprudence en vigueur (*CAA Nancy, "Réveille", le 20 avril 2004, Cour Européenne des Droits de l'Homme, n°7801/03, du 19 juin 2008*) précise que "*la législation et la réglementation sur les structures agricoles n'a pas pour objet ni pour effet de priver les propriétaires de leurs biens mais seulement d'en limiter l'usage, conformément à l'intérêt général*" ;

Considérant par ailleurs la demande d'autorisation d'exploiter en date du 3 mars 2020 de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU), relative à une superficie supplémentaire de 25,4086 ha située sur la commune de CHAMBOURG SUR INDRE ;

Considérant par ailleurs la demande d'autorisation d'exploiter en date du 12 juillet 2020 de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU), relative à une superficie supplémentaire de 2,9320 ha située sur la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU ;

Considérant par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploiter, en date du 25 août 2020, de M. Bastien MOURU relative à une superficie supplémentaire de 29,2217 ha située sur les communes de TRUYES et ESVRES ;

Considérant que M. Bastien MOURU, titulaire d'un BTS, envisage de s'installer sur une superficie de 100,2881 ha ;

Considérant que M. Bastien MOURU a actuellement un emploi de technico-commercial dans une coopérative à temps complet ;

Considérant que M. Bastien MOURU a prévu d'arrêter son emploi de technico-commercial en début de 2^{ème} année après son installation afin de lui permettre de se constituer une trésorerie la 1^{ère} année ;

Considérant que dès lors, une comparaison des demandes en concurrence doit être réalisée selon les prescriptions du SDREA de la région Centre-Val de Loire et de l'article L.331-3 du CRPM ;

EXAMEN DES RANGS DE PRIORITÉ DES DEMANDES EN CONCURRENCE

Considérant qu'en application de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et afin de pouvoir déterminer les rangs de priorité respectifs des demandes en présence, l'examen des situations des exploitations en concurrence se fait sur la base de :

- la nature de l'opération projetée (installation, ré-installation, confortation ou agrandissement),
- la surface agricole utile pondérée (SAUP) totale après projet mise en valeur par le demandeur par unité de Travail humain (UTH) ;

Considérant les coefficients de pondération fixés à l'article 4 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que le nombre d'UTH à retenir est déterminé en fonction des coefficients d'équivalences des UTH fixés à l'article 1 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et du temps passé par ces dernières sur l'exploitation, c'est à dire :

TYPE DE MAIN D'ŒUVRE	NOMBRE D'UTH
pour un chef exploitation ou associé exploitant, à temps plein	1*
pour un exploitant ayant une activité extérieure	1*
pour un conjoint collaborateur ou conjoint salarié employé par l'exploitation et titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,8*
pour un salarié employé par l'exploitation autre que conjoint d'exploitation, titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,75*
pour un salarié employé au moins à mi-temps par l'exploitation ou par un groupement d'employeurs, titulaire d'un contrat à durée indéterminée	0,75*
salarié en contrat à durée déterminée, associé non exploitant, aide familial, saisonnier, apprenti	0
autres cas	0

* Valeurs à rapporter au temps passé sur l'exploitation

Les ordres de priorité retenus pour chacune des demandes concurrentes sont les suivants :

Demandeur	Nature de l'opération	SAUP totale après projet (ha)	Nb d'UTH retenu	SAUP / UTH (ha)	Justification retenue	Rang de priorité retenu
Bastien MOURU	Installation	100,2881	1	100,2881	Installation de Bastien MOURU, titulaire d'un diplôme agricole et ayant réalisé une étude économique	1
EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	confortation	222,6970	3	74,23	L'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est constituée de 3 associés	1

					exploitants (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU)	
--	--	--	--	--	--	--

RECOURS AUX CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Considérant qu'en application de l'article L.331-3-1 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas de demandes concurrentes ayant le même objet et relevant du même rang de priorité, il convient d'appliquer les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental suivants définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire :

- degré de participation du demandeur ou de ses associés,
- contribution de l'opération envisagée à la diversité des productions agricoles régionales, à la diversité des systèmes de production agricole et au développement des circuits de proximité,
- structure parcellaire des exploitations concernées ;

Considérant que le recours à ces critères permet de classer les demandes par importance décroissante au sein d'une même priorité, la valeur nulle correspond au rang le plus élevé,

Considérant qu'en cas d'écart de 30 points au plus entre des demandes ayant un même objet et relevant de la même priorité, une pondération complémentaire peut être réalisée sur la base d'un ou des deux critères suivants :

- nombre d'emplois non salariés et salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées ;
- situation personnelle du demandeur,

Considérant que le 2° de l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire fixe les grilles de pondération à utiliser pour l'ensemble des critères d'application pré-cités :

Le recours aux critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental tel que prévu à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire aboutit aux pondérations suivantes :

Critères obligatoires	Bastien MOURU		EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	
	Justification retenue	Points retenus	Justification retenue	Points retenus
Degré de participation	Bastien MOURU sera exploitant à titre secondaire et se consacrera aux travaux de façon effective	- 30	Franck DESCHAMPS, Jordan DESCHAMPS, Lucile PHILIPPEAU sont exploitants à titre principal et se consacrent aux travaux de façon effective et permanente sans autre source de revenu extérieur	0
Contribution à la diversité des productions régionales	Non concerné	/	Maintien d'atelier d'élevage présent au sein de l'exploitation de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS et de certification « Agriculture Biologique »	0
Structure parcellaire	Non concerné	/	Au moins une parcelle, objet de la demande est située à moins de 100 m d'un îlot exploité par l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	- 30
	Note finale	- 30	Note finale	- 30

CLASSEMENT FINAL DES DEMANDES CONCURRENTES

Considérant qu'en vertu de l'article L331-3-1 du CRPM, une autorisation préalable d'exploiter peut être refusée, notamment :

- lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- lorsque l'opération compromet la viabilité de l'exploitation du preneur en place,
- lorsque l'opération conduit à un agrandissement / une concentration d'exploitation excessif au bénéfice d'une même personne tel que définie au point III de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- dans le cas d'une mise à disposition de terres à une société, lorsque celle-ci entraîne une réduction du nombre d'emplois salariés ou non salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées,

La demande de M. Bastien MOURU est considérée comme entrant dans le cadre « d'une installation pour laquelle le demandeur possède la capacité professionnelle au sens de l'article D.343-4 du code rural et de la pêche maritime et est en mesure de présenter une étude économique », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire et bénéficie d'une note finale de - 30 points après application des critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

La demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est considérée comme entrant dans le cadre « d'une confortation d'exploitation », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire et bénéficie d'une note finale de - 30 points après application des critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que les conditions de l'opération envisagée, telles que décrites précédemment, ne répondent à aucun des 4 motifs de refus et permettent alors d'autoriser M. Bastien MOURU et l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS ;

Sur la proposition du directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (Monsieur DESCHAMPS Franck, Monsieur DESCHAMPS Jordan, Madame PHILIPPEAU Lucile), demeurant LES SANGUIERS - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE **EST AUTORISÉE** à adjoindre à son exploitation, une superficie de 71,0664 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 110, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 340, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90

Article 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire et le maire de AZAY SUR INDRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – 181, rue de Bourgogne – 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-007

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
EARL MARRAY (37)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ
relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n°2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2010 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », « contrat d'agriculture durable » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.279 du 23 décembre 2019, portant délégation de signature à compter du 1^{er} janvier 2020 à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée complète en date du 17 janvier 2020

- présentée par : EARL MARRAY
M. BARANGER Jean-Marc - Mme BARANGER Sylvie
- demeurant : 6 RUE DE L'IMAGE - 37310 REIGNAC SUR INDRE
- exploitant : 198,54 ha
- main d'œuvre salariée en : aucune
C.D.I. sur l'exploitation :
- élevage : aucun
- exploitation certifiée : non
Agriculture Biologique :

en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à son exploitation, une surface de 57,06 ha, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE
- références cadastrales : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36, 000 ZE 10, 000 ZD 15, 000 ZE 12, 000 ZE 102, 000 ZI 85, 000 ZD 11, 000 E 129, 000 C 1645, 000 E 160, 000 E 161, 000 ZE 54, 000 ZI 26, 000 ZI 7, 000 ZE 6, 000 ZE 9, 000 ZE 16, 000 ZE 143

- commune de : AZAY SUR INDRE
- références cadastrales : 000 YB26, 000 YB20, 000 YB29, 000 YB38

Vu l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée qui, dans le cadre de l'épidémie liée au coronavirus, a suspendu les délais du 12 mars 2020 au 23 juin 2020 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 30 juillet 2020, ayant prolongé jusqu'au 29 octobre 2020 le délai dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur ;

Vu l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures et économie des exploitations » (CDOA) d'Indre-et-Loire, lors de sa séance du 15 septembre 2020 pour 25,4086 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE
- références cadastrales : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36,

Considérant l'absence de candidatures concurrentes pour 31,6514 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE
- références cadastrales : 000 ZE 10, 000 ZD 15, 000 ZE 12, 000 ZE 102, 000 ZI 85, 000 ZD 11, 000 E 129, 000 C 1645, 000 E 160, 000 E 161, 000 ZE 54, 000 ZI 26, 000 ZI 7, 000 ZE 6, 000 ZE 9, 000 ZE 16, 000 ZE 143

Considérant la situation du cédant ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 57,06 ha est exploité par M. DAVEAU Hubert - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE ;

Considérant que cette opération a généré le dépôt d'une demande préalable d'autorisation d'exploiter concurrente ci-après, qui a été examinée lors de la CDOA du 15 septembre 2020 ;

- | | |
|--|---------------------------|
| ▪ EARL FROMAGERIE DESCHAMPS | demeurant : LES SANGUIERS |
| MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme | 37310 CHAMBOURG SUR INDRE |
| Lucile PHILIPPEAU | |
| - date de dépôt de la demande complète : | 3 mars 2020 |
| - exploitant : | 123,29 ha |
| - main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : | aucune |
| - élevage : | caprins |
| - exploitation certifiée Agriculture Biologique : | oui |
| - superficie sollicitée : | 25,4086 ha |

- parcelle(s) en concurrence : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36
- pour une superficie de : 25,4086 ha

Considérant que toutes les considérations tirées de l'accord et/ou désaccord du propriétaire ne peuvent pas être prises en compte pour accorder ou refuser l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles puisqu'il s'agit de motifs tirés de la réglementation des baux ruraux et que ces deux réglementations sont indépendantes ;

Considérant qu'en ce sens, la jurisprudence en vigueur (CAA Nancy, "Réveille", le 20 avril 2004, Cour Européenne des Droits de l'Homme, n°7801/03, du 19 juin 2008) précise que "la législation et la réglementation sur les structures agricoles n'a pas pour objet ni pour effet de priver les propriétaires de leurs biens mais seulement d'en limiter l'usage, conformément à l'intérêt général" ;

Considérant par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploiter en date du 16 juin 2020, de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU) relative à une superficie supplémentaire de 71,0664 ha située sur la commune de AZAY SUR INDRE ;

Considérant par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploiter, en date du 12 juillet 2020, de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU) relative à une superficie supplémentaire de 2,9320 ha située sur la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU ;

Considérant que dès lors, une comparaison des demandes en concurrence doit être réalisée selon les prescriptions du SDREA de la région Centre-Val de Loire et de l'article L.331-3 du CRPM ;

EXAMEN DES RANGS DE PRIORITÉ DES DEMANDES EN CONCURRENCE

Considérant qu'en application de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et afin de pouvoir déterminer les rangs de priorité respectifs des demandes en présence, l'examen des situations des exploitations en concurrence se fait sur la base de :

- la nature de l'opération projetée (installation, ré-installation, confortation ou agrandissement),
- la surface agricole utile pondérée (SAUP) totale après projet mise en valeur par le demandeur par unité de Travail humain (UTH) ;

Considérant les coefficients de pondération fixés à l'article 4 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que le nombre d'UTH à retenir est déterminé en fonction des coefficients d'équivalences des UTH fixés à l'article 1 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et du temps passé par ces dernières sur l'exploitation, c'est à dire :

TYPE DE MAIN D'ŒUVRE	NOMBRE D'UTH
pour un chef exploitation ou associé exploitant, à temps plein	1*

pour un exploitant ayant une activité extérieure	1*
pour un conjoint collaborateur ou conjoint salarié employé par l'exploitation et titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,8*
pour un salarié employé par l'exploitation autre que conjoint d'exploitation, titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,75*
pour un salarié employé au moins à mi-temps par l'exploitation ou par un groupement d'employeurs, titulaire d'un contrat à durée indéterminée	0,75*
salarié en contrat à durée déterminée, associé non exploitant, aide familial, saisonnier, apprenti	0
autres cas	0

* Valeurs à rapporter au temps passé sur l'exploitation

Les ordres de priorité retenus pour chacune des demandes concurrentes pour les parcelles 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36 de 25,4086 ha sont les suivants :

Demandeur	Nature de l'opération	SAUP totale après projet (ha)	Nb d'UTH retenu	SAUP / UTH (ha)	Justification retenue	Rang de priorité retenu
EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	Confortation	222,6970	3	74,23	L'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est constituée de 3 associés exploitants (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU)	1
EARL MARRAY	Agrandissement	255,60	1,20	213,00	L'EARL MARRAY est constituée de deux associés exploitants (M. Jean-Marc BARANGER, Mme Sylvie BARANGER). Par ailleurs, Mme Sylvie BARANGER a un emploi extérieur en tant qu'infirmière à 80 %	4

CLASSEMENT FINAL DES DEMANDES CONCURRENTES

Considérant qu'en vertu de l'article L331-3-1 du CRPM, une autorisation préalable d'exploiter peut être refusée, notamment :

- lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- lorsque l'opération compromet la viabilité de l'exploitation du preneur en place,

- lorsque l'opération conduit à un agrandissement / une concentration d'exploitation excessif au bénéfice d'une même personne tel que définie au point III de l'article 3 du SDREA de la région Centre – Val de Loire,
- dans le cas d'une mise à disposition de terres à une société, lorsque celle-ci entraîne une réduction du nombre d'emplois salariés ou non salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées,

La demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est considérée comme entrant dans le cadre « d'une confortation d'exploitation », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

La demande de l'EARL MARRAY est considérée comme entrant dans le cadre « d'un agrandissement d'exploitation ayant pour effet d'augmenter la surface pondérée de l'exploitation au-delà de 165 ha / UTH et jusqu'à 220 ha/UTH », soit le rang de priorité 4 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que la demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS a un rang de priorité supérieur à la demande de l'EARL MARRAY pour les parcelles 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36 de 25,4086 ha ;

Sur la proposition du directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'EARL MARRAY (M. BARANGER Jean-Marc, Mme BARANGER Sylvie), demeurant 6 RUE DE L'IMAGE - 37310 REIGNAC SUR INDRE **EST AUTORISÉE** à adjoindre à son exploitation, une superficie de 31,6514 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE

- références cadastrales : 000 ZE 10, 000 ZD 15, 000 ZE 12, 000 ZE 102, 000 ZI 85, 000 ZD 11, 000 E 129, 000 C 1645, 000 E 160, 000 E 161, 000 ZE 54, 000 ZI 26, 000 ZI 7, 000 ZE 6, 000 ZE 9, 000 ZE 16, 000 ZE 143

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 YB26, 000 YB20, 000 YB29, 000 YB38

Parcelles sans concurrence.

Article 2 : L'EARL MARRAY (M. BARANGER Jean-Marc, Mme BARANGER Sylvie), demeurant 6 RUE DE L'IMAGE - 37310 REIGNAC SUR INDRE **N'EST PAS AUTORISÉE** à adjoindre à son exploitation, une superficie de 25,4086 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : CHAMBOURG SUR INDRE

- références cadastrales : 000 ZC 31, 000 ZD 27, 000 ZC 34, 000 ZC 35, 000 ZD 93, 000 ZD 62, 000 ZD 61, 000 ZD 49, 000 ZC 36

Parcelles en concurrence avec l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS

Article 3 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

Article 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire et les maires de CHAMBOURG SUR INDRE, AZAY SUR INDRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – 181, rue de Bourgogne – 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-009

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
EARL_DE_LA_ROUSSELINIÈRE (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE ET LOIR**

ARRÊTÉ
relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2020 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19.279 du 23 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 24 juin 2020
- présentée par : EARL DE LA ROUSSELINIERE (Monsieur FAVRE Nicolas)
- demeurant : 1 la Rousselinière – 28160 DANGEAU
- exploitant : 170 ha 08 ;

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter pour mettre en valeur une surface de 12 ha 34, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : FRAZÉ
- référence cadastrale : YD33 ; YD80 ; ZE11

- commune de : MOTTEREAU
- référence cadastrale : ZA22 ; ZA31 ; ZB 31

Considérant la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise de ces parcelles ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir

ARRÊTE

Article 1^{er} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier, soit jusqu'au 24 décembre 2020.

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, la directrice départementale des territoires d'Eure-et-Loir et les maires de FRAZÉ et MOTTEREAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture.

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-004

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
GAEC MINARD (18)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

ARRÊTÉ
relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19.279 du 23 décembre 2019 portant délégation de signature à compter du 1^{er} janvier 2020 à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 03/08/2020

- présentée par le GAEC MINARD (MM. Mme MINARD Thierry, MINARD Véronique, MINARD Bertrand)

- demeurant Les Cotteries 18600 NEUVY LE BARROIS.

- exploitant une surface de 232 ha :

Parcelles B 130/ 131/ 52/ 56J/ 56K/ 151/ 153/ 150/ 128J/ 128K/ 177/ 523/ 127/ 126/ 124/ 192/ 522/ 129/ 53/ 120/ 121/ 122A/ 118J/ 118K/ 119/ A 39J/ 39K/ 45/ 152/ 173/ 34/ 36/ B 57/ 58/ 65/ 59/ 62/ 64/ 68/ 44/ 43/ 441A/ 108) à Neuvy le Barrois,

Parcelles B 104/ 85/ 110/ 118J/ 118K/ 121/ 120/ 119/ 123/ 122/ 126/ 127/ 132AJ/ 132AK/ 133A/ 136A/ 124/ 747/ 746/ 129/ 130/ 131/ 748/ 749/ 70/ 68/ 64J/ 64K/ 63J/ 63K/ 73/ 717/ 177/ 175J/ 175K/ 157/ 174J/ 174K/ 185/ 311/ A 418J/ 418K/ 261J/ 261K/ 297/ 298/ 305) à Augy sur Aubois.

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 140,072 ha correspondant aux parcelles suivantes :

- commune de : NEUVY LE BARROIS

- références cadastrales : Parcelles B 291/ 415/ D 58/ 61/ 62/ A 109/ B 292/ D 494/ 110/ 111/ B 207/ 208/ 209/ 210/ 211/ 212/ 213/ 248/ 249/ 269/ 271/ 272/ 275/ 276/ 290/ D 65/ A 99/

100/ 101/ 102/ 103/ 105/ 110/ 111/ 112/ 113/ 114/ B 259/ D 36/ 37/ 38/ 59/ 60/ 135/ 136/ 139/
A 69/ 70/ 74/ 75/ 77/ 78/ 79/ 80/ B 183/ 188/ 189/ 190/ 191/ 193/ 195/ 197/ D 1/ 112/ 113/
257/ B 66/ 67/ 70/ 71/ 73/ 140/ 142/ 144/ 145/ 146/ 147

Ainsi que pour la modification du GAEC MINARD avec l'entrée de M. MINARD Bertrand
comme nouvel associé exploitant.

Considérant que cette opération n'a généré aucun dépôt de demande préalable d'autorisation
d'exploiter concurrente à l'issue du délai de publicité prévu à l'article D331-4-1 du code
rural;

Considérant la situation du cédant ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le GAEC MINARD, demeurant Les Cotteries 18600 NEUVY LE BARROI,
EST AUTORISÉ à exploiter une superficie de 140,072 ha correspondant aux parcelles
cadastrales suivantes :

- commune de : NEUVY LE BARROIS

- références cadastrales : Parcelles B 291/ 415/ D 58/ 61/ 62/ A 109/ B 292/ D 494/ 110/ 111/
B 207/ 208/ 209/ 210/ 211/ 212/ 213/ 248/ 249/ 269/ 271/ 272/ 275/ 276/ 290/ D 65/ A 99/
100/ 101/ 102/ 103/ 105/ 110/ 111/ 112/ 113/ 114/ B 259/ D 36/ 37/ 38/ 59/ 60/ 135/ 136/ 139/
A 69/ 70/ 74/ 75/ 77/ 78/ 79/ 80/ B 183/ 188/ 189/ 190/ 191/ 193/ 195/ 197/ D 1/ 112/ 113/
257/ B 66/ 67/ 70/ 71/ 73/ 140/ 142/ 144/ 145/ 146/ 147

Article 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien
de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision
d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les
biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur
départemental des territoires du Cher et les maires de NEUVY LE BARROIS et AUGY SUR
AUBOIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera
notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région
Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation

La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cédex ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture.

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-006

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles

M. BASTIEN MOURU (37)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ
relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n°2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2010 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », « contrat d'agriculture durable » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficultés », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.279 du 23 décembre 2019, portant délégation de signature à compter du 1^{er} janvier 2020 à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée complète en date du 7 mars 2020

- présentée par : Monsieur Bastien MOURU
- demeurant : 5 LES LITARDIERES - 37310 TAUXIGNY
- exploitant : 0 ha
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : aucune
- élevage : aucun
- exploitation certifiée : non
Agriculture Biologique :

en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en valeur, une surface de 71,0664 ha, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 110, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 340, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90

Vu l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée qui, dans le cadre de l'épidémie liée au coronavirus, a suspendu les délais du 12 mars 2020 au 23 juin 2020 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 30 juillet 2020, ayant prolongé jusqu'au 19 décembre 2020, le délai dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur ;

Vu l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures et économie des exploitations » (CDOA) d'Indre-et-Loire, lors de sa séance du 15 septembre 2020 ;

Considérant la situation du cédant ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 68,3291 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90 est exploité par l'EARL MONBOUE (M. MONBOUE Roger, Mme GEFFROY Marie-Christine) - 37460 TAUXIGNY ;

Considérant que le fonds en cause, d'une surface de 2,7373 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 0D 110, 000 0D 340, était précédemment exploité par M. Bernard BONSENS – 37310 AZAY SUR INDRE ;

Considérant que cette opération a généré le dépôt d'une demande préalable d'autorisation d'exploiter concurrente ci-après, qui a été examinée lors de la CDOA du 15 septembre 2020 ;

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ▪ EARL FROMAGERIE DESCHAMPS | demeurant : LES SANGUIERS |
| MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU | 37310 CHAMBOURG SUR INDRE |
| - date de dépôt de la demande complète : | 16 juin 2020 |
| - exploitant : | 123,29 ha |
| - main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : | aucune |
| - élevage : | caprins |
| - exploitation certifiée Agriculture Biologique : | oui |
| - superficie sollicitée : | 71,0664 ha |
| - parcelle(s) en concurrence : | 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, |

000 OD 110, 000 OD 111, 000 OD 241,
000 OD 250, 000 OD 251, 000 OD 276,
000 OD 277, 000 OD 278, 000 OD 291,
000 OD 340, 000 OD 78, 000 OD 80, 000
YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB
19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45,
000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000
ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH
71, 000 ZH 90

- pour une superficie de :

71,0664 ha

Considérant que toutes les considérations tirées de l'accord et/ou désaccord du propriétaire ne peuvent pas être prises en compte pour accorder ou refuser l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles puisqu'il s'agit de motifs tirés de la réglementation des baux ruraux et que ces deux réglementations sont indépendantes ;

Considérant qu'en ce sens, la jurisprudence en vigueur (*CAA Nancy, "Réveille", le 20 avril 2004, Cour Européenne des Droits de l'Homme, n°7801/03, du 19 juin 2008*) précise que "*la législation et la réglementation sur les structures agricoles n'a pas pour objet ni pour effet de priver les propriétaires de leurs biens mais seulement d'en limiter l'usage, conformément à l'intérêt général*" ;

Considérant par ailleurs la demande d'autorisation d'exploiter en date du 3 mars 2020 de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU) relative à une superficie supplémentaire de 25,4086 ha située sur la commune de CHAMBOURG SUR INDRE ;

Considérant par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploiter, en date du 12 juillet 2020, de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU) relative à une superficie supplémentaire de 2,9320 ha située sur la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU ;

Considérant par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploiter, en date du 25 août 2020, de M. Bastien MOURU relative à une superficie supplémentaire de 29,2217 ha située sur les communes de TRUYES et ESVRES ;

Considérant que M. Bastien MOURU, titulaire d'un BTSA, envisage de s'installer sur une superficie de 100,2881 ha ;

Considérant que M. Bastien MOURU a actuellement un emploi de technico-commercial dans une coopérative à temps complet ;

Considérant que M. Bastien MOURU a prévu d'arrêter son emploi de technico-commercial en début de 2^{ème} année après son installation afin de lui permettre de se constituer une trésorerie la 1^{ère} année ;

Considérant que dès lors, une comparaison des demandes en concurrence doit être réalisée selon les prescriptions du SDREA de la région Centre-Val de Loire et de l'article L.331-3 du CRPM ;

EXAMEN DES RANGS DE PRIORITÉ DES DEMANDES EN CONCURRENCE

Considérant qu'en application de l'article 3 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et afin de pouvoir déterminer les rangs de priorité respectifs des demandes en présence, l'examen des situations des exploitations en concurrence se fait sur la base de :

- la nature de l'opération projetée (installation, ré-installation, confortation ou agrandissement),
- la surface agricole utile pondérée (SAUP) totale après projet mise en valeur par le demandeur par unité de Travail humain (UTH) ;

Considérant les coefficients de pondération fixés à l'article 4 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que le nombre d'UTH à retenir est déterminé en fonction des coefficients d'équivalences des UTH fixés à l'article 1 du SDREA de la région Centre-Val de Loire et du temps passé par ces dernières sur l'exploitation, c'est à dire :

TYPE DE MAIN D'ŒUVRE	NOMBRE D'UTH
pour un chef exploitation ou associé exploitant, à temps plein	1*
pour un exploitant ayant une activité extérieure	1*
pour un conjoint collaborateur ou conjoint salarié employé par l'exploitation et titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,8*
pour un salarié employé par l'exploitation autre que conjoint d'exploitation, titulaire d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein	0,75*
pour un salarié employé au moins à mi-temps par l'exploitation ou par un groupement d'employeurs, titulaire d'un contrat à durée indéterminée	0,75*
salarié en contrat à durée déterminée, associé non exploitant, aide familial, saisonnier, apprenti	0
autres cas	0

* Valeurs à rapporter au temps passé sur l'exploitation

Les ordres de priorité retenus pour chacune des demandes concurrentes sont les suivants :

Demandeur	Nature de l'opération	SAUP totale après projet (ha)	Nb d'UTH retenu	SAUP / UTH (ha)	Justification retenue	Rang de priorité retenu
Bastien MOURU	Installation	100,2881	1	100,2881	Installation de Bastien MOURU, titulaire d'un diplôme agricole et ayant réalisé une étude économique	1
EARL FROMAGERIE	confortation	222,6970	3	74,23	L'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est	1

DESCHAMPS					constituée de 3 associés exploitants (MM Franck et Jordan DESCHAMPS, Mme Lucile PHILIPPEAU)	
-----------	--	--	--	--	---	--

RECOURS AUX CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Considérant qu'en application de l'article L.331-3-1 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas de demandes concurrentes ayant le même objet et relevant du même rang de priorité, il convient d'appliquer les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental suivants définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire :

- degré de participation du demandeur ou de ses associés,
- contribution de l'opération envisagée à la diversité des productions agricoles régionales, à la diversité des systèmes de production agricole et au développement des circuits de proximité,
- structure parcellaire des exploitations concernées ;

Considérant que le recours à ces critères permet de classer les demandes par importance décroissante au sein d'une même priorité, la valeur nulle correspond au rang le plus élevé,

Considérant qu'en cas d'écart de 30 points au plus entre des demandes ayant un même objet et relevant de la même priorité, une pondération complémentaire peut être réalisée sur la base d'un ou des deux critères suivants :

- nombre d'emplois non salariés et salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées ;
- situation personnelle du demandeur,

Considérant que le 2° de l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire fixe les grilles de pondération à utiliser pour l'ensemble des critères d'application pré-cités :

Le recours aux critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental tel que prévu à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire aboutit aux pondérations suivantes :

Critères obligatoires	Bastien MOURU		EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	
	Justification retenue	Points retenus	Justification retenue	Points retenus
Degré de participation	Bastien MOURU sera exploitant à titre secondaire et se consacrera aux travaux de façon effective	- 30	Franck DESCHAMPS, Jordan DESCHAMPS, Lucile PHILIPPEAU sont exploitants à titre principal et se consacrent aux travaux de façon effective et permanente sans autre source de revenu extérieur	0
Contribution à la diversité des productions régionales	Non concerné	/	Maintien d'atelier d'élevage présent au sein de l'exploitation de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS et de certification « Agriculture Biologique »	0
Structure parcellaire	Non concerné	/	Au moins une parcelle, objet de la demande est située à moins de 100 m d'un îlot exploité par l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS	- 30
	Note finale	- 30	Note finale	- 30

CLASSEMENT FINAL DES DEMANDES CONCURRENTES

Considérant qu'en vertu de l'article L331-3-1 du CRPM, une autorisation préalable d'exploiter peut être refusée, notamment :

- lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du SDREA de la région Centre-Val de Loire,
- lorsque l'opération compromet la viabilité de l'exploitation du preneur en place,
- lorsque l'opération conduit à un agrandissement / une concentration d'exploitation excessif au bénéfice d'une même personne tel que définie au point III de l'article 3 du SDREA de la région Centre – Val de Loire,
- dans le cas d'une mise à disposition de terres à une société, lorsque celle-ci entraîne une réduction du nombre d'emplois salariés ou non salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées,

La demande de M. Bastien MOURU est considérée comme entrant dans le cadre « d'une installation pour laquelle le demandeur possède la capacité professionnelle au sens de l'article D.343-4 du code rural et de la pêche maritime et est en mesure de présenter une étude économique », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire et bénéficie d'une note finale de - 30 points après application des critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

La demande de l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS est considérée comme entrant dans le cadre « d'une confortation d'exploitation », soit le rang de priorité 1 tel que fixé par le SDREA de la région Centre-Val de Loire et bénéficie d'une note finale de - 30 points après application des critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental définis à l'article 5 du SDREA de la région Centre-Val de Loire ;

Considérant que les conditions de l'opération envisagée, telles que décrites précédemment, ne répondent à aucun des 4 motifs de refus et permettent alors d'autoriser M. Bastien MOURU et l'EARL FROMAGERIE DESCHAMPS ;

Sur la proposition du directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Bastien MOURU, demeurant 5 LES LITARDIERES - 37310 TAUXIGNY **EST AUTORISÉ** à exploiter, une superficie de 71,0664 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : AZAY SUR INDRE

- références cadastrales : 000 0B 564, 000 0D 102, 000 0D 107, 000 0D 110, 000 0D 111, 000 0D 241, 000 0D 250, 000 0D 251, 000 0D 276, 000 0D 277, 000 0D 278, 000 0D 291, 000 0D 340, 000 0D 78, 000 0D 80, 000 YB 11, 000 YB 12, 000 YB 18, 000 YB 19, 000 YB 3, 000 YB 44, 000 YB 45, 000 ZH 59, 000 ZH 60, 000 ZH 61, 000 ZH 66, 000 ZH 69, 000 ZH 70, 000 ZH 71, 000 ZH 90

Article 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire et le maire de AZAY SUR INDRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire – 181, rue de Bourgogne – 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérécoeurs accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

DRAAF Centre-Val de Loire - SREAR

R24-2020-10-06-010

ARRÊTÉ relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
M.CHOLIN Fabien (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE ET LOIR**

**ARRÊTÉ
relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2020 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19.279 du 23 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 07 juillet 2020
- présentée par : CHOLIN Fabien
- demeurant : 26 bis Rue de la Barrière – 28630 VER-LES-CHARTRES
- exploitant : 56 ha 59 a 28 ;

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter pour mettre en valeur une surface de 107 ha 12 a 98 ca, correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : ALLAINVILLE
- référence cadastrale : C0052 ; ZB0035

- commune de : LOUVILLIERS-EN-DROUAI
- référence cadastrale : A0079 ; A0121 ; ZA0004 ; ZA0005 ; ZA0011 ; ZB0006 ; ZB0007 ; ZB0008 ; ZC0061 ; ZD0002 ; ZD0003 ; ZD0004 ; ZD0007 ; ZD0008 ; ZD0010

- commune de : VERT-EN-DROUAI
- référence cadastrale : ZC0028 ; ZC0035 ; ZC0283 ; ZD0018

-commune de : CHÂTAINCOURT
-référence cadastrale : ZD0009

Considérant la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise de ces parcelles ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir

ARRÊTE

Article 1^{er} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier, soit jusqu'au 7 janvier 2021.

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, la directrice départementale des territoires d'Eure-et-Loir et les maires de ALLAINVILLE, LOUVILLIERS-EN-DROUVAIS, VERT-EN-DROUVAIS et CHÂTAINCOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 06 octobre 2020
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Signé : Christine GIBRAT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture.

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2020-10-06-003

Arrêté portant subdélégation de signature
en matière d'administration générale

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
en matière d'administration générale

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, à compter du 5 octobre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-04-30-004 du 30 avril 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20.111 du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'avis conforme du préfet de la région Centre-Val de Loire du 5 octobre 2020 concernant la subdélégation envisagée,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est accordée à **Mme Sandrine CADIC**, directrice adjointe et à **M. Yann DERACO**, directeur adjoint, à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances dans les limites précisées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 20 et les décisions d'habilitation précisées à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux chefs de service, de départements, de mission ou de pôle dont les noms suivent, à l'effet de signer dans leur domaine de compétence les actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les ordres de mission temporaires,

les octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé :

– **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement », et **M. Fabien GUÉRIN**, adjoint au chef de service et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Pascale FESTOC**, chef du département « énergie, air et climat », **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », **Mme Céline MAGNIER**, chef de la mission « Management de la Connaissance et Données » ;

– **M. Xavier MANTIN**, chef du service « risques chroniques et technologiques » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Maud GOBLET**, chef du département « impacts, santé, déchets », **M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle » ;

– **Mme Catherine GIBAUD**, chef du service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » et **M. Johnny CARTIER**, chef de service adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Christian FEUILLET**, chef du département « eau et milieux aquatiques », **Mme Thérèse PLACE**, chef du département « biodiversité », **M. Nicolas MEYER**, chef du département « délégation de bassin Loire-Bretagne », **M. Sébastien PATOUILLARD**, chef du département « études et travaux Loire », **M. Yann PEPE**, adjoint au chef du département « études et travaux Loire », **M. Didier VIVET**, chef de la mission « risques naturels », **M. Hervé PINATEAU**, chef de la mission « finances et Plan Loire » ;

– **M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules », **Mme Stéphanie PASCAL**, chef du département « infrastructures et déplacements » ;

– **M. Fabien PASQUET**, chef du service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. David BESSON**, chef du département « hydrométrie, maintenance et données », **Mme Nadège HENRIOT**, chef du département « prévision des étiages, des crues et des inondations » ;

– **M. Éric BONMATI**, secrétaire général, chef du service « secrétariat général et support régional » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Sophie GAUGUERY**, chef du département « ressources humaines », **M. Philippe CARRÉ**, chef du département « moyens généraux » ;

– **Mme Céline ROCHELLE**, chef de la mission « pilotage, stratégie et qualité » ;

– **Mme Annie SOUTON**, chef du pôle « social régional » ;

– **M. Mathieu SANTUNE**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Antoine LHERMITE**, adjoint au chef de la mission.

Délégation de signature est également accordée aux chefs d'unités et adjoints ou responsables de pôle ou d'antenne, aux chefs de mission et aux chefs d'unités départementales dont la liste figure en annexe, à l'effet de signer les ordres de mission temporaires, les octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé pour les agents qu'ils encadrent.

Article 3 : Délégation de signature est accordée à **M. Éric BONMATI**, secrétaire général, chef du service « secrétariat général et support régional » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Sophie GAUGUERY**, chef du département « ressources humaines », à l'effet de signer les ordres de mission permanents des agents de la DREAL en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé et les arrêtés relatifs aux adjoints administratifs pour ce qui concerne les promotions, les changements d'échelon, les mutations, les détachements, les affectations dans une autre administration, les mises à la retraite, les démissions ainsi que l'ensemble des décisions définies à l'alinéa 1 et 3 de l'article 4 de

l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste.

Délégation de signature est accordée à **Mme Marylène GAGNEPAIN**, chef du PSI-GA-Paye, à l'effet de signer les courriers relevant de son champ de compétence adressés aux services employeurs ainsi que les actes relatifs au recrutement et au renouvellement de contrat des personnels non titulaires en application de l'article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, et en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Éric BONMATI** et de **Mme Sophie GAUGUERY**, les courriers de notification d'attribution de l'allocation de retour à l'emploi.

Délégation de signature est accordée à **Mme Nathalie FONTAINE**, chef de l'unité « formation » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Marie-Christine ROBIN**, chef de projet formation, à l'effet de signer les courriers et avis de son champ d'expertise.

Délégation de signature est accordée à **M. Yannick JOURDAN**, chef de l'unité « gestion des ressources humaines », à l'effet de signer les avis relatifs aux arrêtés, décisions ou actes prévus à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Article 4 : Délégation de signature est accordée à **M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies aux articles 6 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation de signature est accordée à **Mme Stéphanie PASCAL**, chef du département « infrastructures et déplacements » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Patrick CULLERIER**, chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures, à l'effet de signer les actes relatifs aux acquisitions foncières, en matière d'opérations routières dans le cadre d'une DUP et hors cadre d'une DUP, définis à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation de signature est accordée à **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Aurélie DUBOIS**, chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » et à **M. Didier SCHIELE**, adjoint au chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 5 : Délégation de signature est accordée à **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et **M. Fabien GUÉRIN**, adjoint au chef de service, à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8, 11 et 12 de l'arrêté préfectoral susvisé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, et à **Mme Pascale FESTOC**, chef du département « énergie, air et climat », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 11 et 12 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 6 : Délégation de signature est accordée à **M. Mathieu SANTUNE**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Antoine LHERMITE**, adjoint au chef de la mission, à l'effet de signer l'ensemble des actes définis à l'article 9 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à compter du 5 octobre 2020. Il abroge l'arrêté du 31 août 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.

Article 8 : Les délégués, la directrice adjointe, le directeur adjoint et le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 octobre 2020
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un **recours gracieux**, adressé à M. le préfet de la région Centre-Val de Loire - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un **recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'administration vaut rejet implicite.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE

Direction :

- Mme Florence KLEIBER, chef de l'unité « communication ».

Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :

- M. Franck LELLU, chef de l'unité « val de Loire et paysages » ;
- Mme Patricia BARTHÉLEMY, chef de l'unité « planification territoriale » ;
- M. Hervé FREY, chef de l'unité financements du logement ;
- Mme Martine ANGENAULT, chef de l'unité « politiques de l'habitat » ;
- Mme Mathilde ZOONEKYNDT, chef de l'unité « bâtiment durable » ;
- M. Gilles MARTINEZ, chef de la mission archives régionale.

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

- M. Frédéric VERLEY, chef de l'unité « eau et ressources minérales » ;
- M. Francis OLIVEREAU, chef de l'unité « connaissance et préservation de la biodiversité » ;
- M Sébastien COLAS, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES » ;
- M. Antoine DIONIS DU SEJOUR, chef de l'unité « information Loire » ;
- M. Mathieu MONACO, chef du bureau d'études et travaux d'Orléans ou son adjoint, M. Loïc GERVAIS ;
- M. Arthur COULET, chef du bureau d'études et travaux de Tours ;
- Mme Sylvie THIERY, chef de l'unité « financière ».

Service « mobilités, transports » :

- M. Lionel GUIVARCH, chef du pôle « mobilité durable » ;
- M. Patrick CULLERIER, responsable du pôle d'appui et suivi des infrastructures ;
- Mme Aurélie DUBOIS, chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » ;
- M. Fabien GUILLEMAUT, chef de l'unité « déplacements, bruit » ;
- Mme Carine DUDA, chef de l'unité « contrôle des transports routiers » ou ses responsables d'antenne, M. Emmanuel PUT pour Orléans, M. Michel GACHET pour Tours et M. Aurélien LAPLACE pour Vierzon ;
- M. Bernard GAYOT, chef de l'unité « véhicules » ;
- Mme Hélène DARVOY-PEROT, chef de l'unité « suivi de la profession » ;
- M. Didier SCHIELE, adjoint au chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises ».

Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :

- M. Pascal GUICHON, chef de l'unité « mesures et critiques hydrométriques » (jusqu'au 30 septembre 2020) et M. François CHARPENTIER (à compter du 1er octobre 2020) ou ses chefs d'antenne, M. Bruno CERRAJERO pour Orléans, M. François FOURRIER pour Tours et M. Luc BERION pour Le Puy-en-Velay ;
- M. Jérôme MORINEAU, chef de l'unité « concentration et réseau de mesures » ou ses chefs de pôle, M. Raphaël JOUSSET pour Orléans, M. Jean-Luc DECLINE pour Saint-Étienne et M. Pascal GUILLOT pour Bourges.

Service « secrétariat général et support régional » :

- Mme Évelyne JOYEUX-HOMER, chef de l'unité « gestion des agents écologie » ;
- Mme Marinette TIFFAY, chef de l'unité de « gestion des agents agriculture et finances » ;
- Mme Marylène GAGNEPAIN, chef de l'unité « PSI-GA Paye » ou son adjointe, Mme Isabelle CRIBIER ;
- M. Yannick JOURDAN, chef de l'unité de « gestion des ressources humaines » ;
- Mme Nathalie FONTAINE, chef de l'unité « formation » ou Mme Marie-Christine ROBIN, chef de projet formation ;

- Mme Clairelise LENGAIGNE, chef de l'unité « immobilier et logistique » ;
- M. Olivier BAILLON, chef de l'unité « affaires financières et commande publique » ;
- M. Patrick PERRET, chef de l'unité « informatique ».

Unités départementales et interdépartementale :

- M. Gautier DEROY, chef de l'unité départementale d'Eure-et-Loir ;
- M. Stéphane LE GAL, chef de l'unité départementale d'Indre-et-Loire ;
- M. Fabien MARTIN, chef de l'unité départementale de Loir-et-Cher ;
- M. Jacques CONNESSON, chef de l'unité départementale du Loiret et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Sylvain DROUIN, adjoint au chef de l'unité départementale ;
- M. Bernard DESSERPRIX, chef de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Renaud DUPONT, adjoint au chef de l'unité interdépartementale.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2020-10-05-002

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et
de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire
et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2012 attribuant à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire une compétence d'appui aux directions départementales en matière de mise en œuvre du « Plan Loire Grandeur Nature »,

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant M. Hervé BRULÉ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, à compter du 5 octobre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-04-30-004 du 30 avril 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20.112 du 1er octobre 2020 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, portant délégation de signature à M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne, et notamment son article 8,

Vu le protocole du 19 décembre 2017 portant contrat de service entre le service facturier (SFACT-DRFIP Centre et Loire), le centre de prestations comptables mutualisées (CPCM-DRAAF) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire (service prescripteur),

Vu l'avis conforme du préfet de la région Centre-Val de Loire du 5 octobre 2020 concernant la subdélégation envisagée,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est accordée en matière d'administration générale à :

- **Mme Sandrine CADIC**, directrice adjointe ;
- **M. Yann DERACO**, directeur adjoint ;
- **Mme Catherine GIBAUD**, chef du service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » ;
- **M. Johnny CARTIER**, chef de service adjoint ;

à l'effet de signer les actes administratifs, les correspondances, dans les limites précisées à l'article 2, et les décisions d'habilitation précisées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est accordée en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur à **Mme Sandrine CADIC**, directrice adjointe et à **M. Yann DERACO**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et toutes décisions relatives aux procédures d'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État sur les titres 3, 5 et 6 des BOP 113 « Paysage, eau et biodiversité » – Plan Loire Grandeur Nature et 181 « Prévention des risques » – Plan Loire Grandeur Nature, dans les limites fixées aux articles 5 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 : Délégation de signature est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, sur ces mêmes BOP :

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	Priorité
Mme Catherine GIBAUD	Chef du service	Jusqu'à 10 M € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux.	Titre 3 et 5 : sans limite pour les actes concernant la qualité de représentant du pouvoir adjudicateur lors de l'exécution des marchés et accords-cadres et tous les documents d'ordonnancement secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes. Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT et, à l'exception des actes attributifs de subvention.	
M. Johnny CARTIER	Chef de service adjoint	Jusqu'à 260 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services.		
M. Hervé PINATEAU	Chef de la mission « finances et Plan Loire »	Hors titre 6 : dans la limite de 50 000 € HT.	Hors titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT.	
M. Sébastien PATOUILLARD	Chef du département « études et travaux Loire »			
M. Yann PEPE	Adjoint au chef du département « études et travaux Loire »			
Mme Sylvie THIERY	Chef de l'unité financière			
Mme	Adjointe à la chef de			
				En cas d'absence

Béatrice JANDIA	l'unité financière			ou d'empêchement
M. Mathieu MONACO	Chef du bureau d'études et travaux d'Orléans		Hors titre 6 : dans la limite de 50 000 € HT.	
M. Arthur COULET	Chef du bureau d'études et travaux de Tours			
M. Antoine DIONIS DU SEJOUR	Chef de l'unité « information Loire »			

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 5 octobre 2020. Il abroge l'arrêté du 31 août 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne.

Article 5 : Les délégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 octobre 2020
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un **recours gracieux**, adressé à M. le préfet de la région Centre-Val de Loire - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un **recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'administration vaut rejet implicite.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2020-10-05-003

Arrêté portant subdélégation de signature en qualité de responsable délégué des budgets opérationnels des programmes 113, 135, 181, 203 et 217, en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget de l'État pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217 et 354, en qualité de responsable de la mesure 323A du fonds européen agricole de développement rural (FEADER 2007-2013) et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
en qualité de responsable délégué des budgets opérationnels
des programmes 113, 135, 181, 203 et 217,
en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget de l'État
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
des budgets opérationnels des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217 et 354,
en qualité de responsable de la mesure 323A du fonds européen agricole de
développement rural (FEADER 2007-2013) et pour l'exercice du pouvoir
adjudicateur

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le programme de développement rural hexagonal, approuvé par la décision de la commission européenne du 19 juillet 2007 et ses versions ultérieures,

Vu le document régional de développement rural approuvé le 10 octobre 2007 et ses versions ultérieures,

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, à compter du 5 octobre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-04-30-004 du 30 avril 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20.111 du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Vu le protocole du 19 décembre 2017 portant contrat de service entre le service facturier (SFACT-DRFIP Centre et Loire), le centre de prestations comptables mutualisées (CPCM-DRAAF) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire (service prescripteur),

Vu l'avis conforme du préfet de la région Centre-Val de Loire du 5 octobre 2020 concernant la subdélégation envisagée,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est accordée à **Mme Sandrine CADIC**, directrice adjointe et à **M. Yann DERACO**, directeur adjoint, à l'effet de signer en application des articles 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- toutes décisions relatives aux opérations de réception et de répartition des crédits des programmes 113, 135, 181, 203 et 217 ;
- tous actes, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, prévus à l'arrêté préfectoral susvisé ;
- tous documents relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses de l'État, imputées sur les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217 et 354, dans la limite de l'enveloppe allouée ;
- les actes relatifs aux engagements juridiques, paiements et reversements correspondant au dispositif 323A du FEADER inscrit au document régional de développement rural 2007-2013 ;
- les arrêtés ou conventions attributives de subvention, dans la limite de 250 000 euros impactés sur le titre 6 des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203 et 217 ;
- les ordres de paiement et les certificats administratifs concernant l'exécution des dépenses de l'enveloppe spéciale de transition énergétique (ESTE).

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et en application des articles 13, 14, 15, 16, 17 et 19 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
M. Guy BOUHIER de l'ECLUSE	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174	
M. Fabien GUÉRIN	Adjoint au chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174	
M. Pierre DUMON	Chef du département « habitat et construction »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135	En cas d'absence ou d'empêchement

Mme Céline MAGNIER	Chef de la mission « management de la connaissance et données »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement
Mme Pascale FESTOC	Chef du département « énergie, air et climat »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement

Service « risques chroniques et technologiques » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
M. Xavier MANTIN	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
Mme Maud GOBLET	Chef du département « impacts, santé, déchets »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
M. Ronan LE BER	Chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
Mme Catherine GIBAUD	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
M. Johnny CARTIER	Chef de service adjoint	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 €	113 181	

			HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite		
M. Christian FEUILLET	Chef du département « eau et milieux aquatiques »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113	
Mme Thérèse PLACE	Chef du département « biodiversité »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113	
M. Nicolas MEYER	Chef du département « délégation de bassin Loire-Bretagne »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
M. Sébastien PATOUILLARD	Chef du département « études et travaux Loire »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
M. Hervé PINATEAU	Chef de la mission « finances et Plan Loire »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
Mme Sylvie THIERY	Chef de l'unité financière	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
M. Didier VIVET	Chef de la mission « risques naturels »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	

Service « mobilités, transports » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation signature marchés et accords-cadre	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - actes d'exécution des marchés et accords-cadre	Délégation ordonnancement secondaire	BOP
M. Laurent MOREAU	Chef de service	- 10 M€ HT (travaux) * - 260 000 € HT (fournitures courantes et services) *	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174 203
Mme Stéphanie PASCAL	Chef du département « infrastructures et déplacements »	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203
M. Frédéric LEDOUBLE	Chef du département « transports routiers et véhicules »	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	174 203
Mme Isabelle GUESDON	Référente « budget et suivi financier »			Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203
M. Patrick CULLERIER	Chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures			Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203

* au-dessus des seuils de procédures formalisées : visa préalable du préfet de région obligatoire.

Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
M. Fabien PASQUET	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	
M. David BESSON	Chef du département « hydrométrie,	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement

	maintenance et données »				
Mme Nadège HENRIOT	Chef du département « prévision des étiages, des crues, et des inondations »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
Mme Valérie TERRIER	Assistante de gestion	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Jérôme MORINEAU	Chef de l'unité « concentration et réseau de mesures »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Jean-Luc DECLINE	Responsable du pôle de maintenance de Saint-Étienne	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Pascal GUILLOT	Responsable du pôle de maintenance de Bourges	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Raphaël JOUSSET	Responsable du pôle de maintenance d'Orléans	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Jacques LAURENT	Chargé de mission concentration	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Pascal GUICHON	Chef de l'unité « mesures et critiques hydrométriques » (jusqu'au 30 septembre 2020)	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. François CHARPENTIER	Chef de l'unité « mesures et critiques hydrométriques » (à compter du 1er octobre 2020)	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Bruno CERRAJERO	Responsable de l'antenne d'Orléans	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Luc BERION	Responsable de l'antenne du Puy-en-Velay (à compter du 1er septembre 2020)	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. François FOURRIER	Responsable de l'antenne de Tours	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	

Service « secrétariat général et support régional » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation signature marchés et accords-cadre	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - actes d'exécution des marchés et accords-cadre	Délégation ordonnancemen t secondaire	BOP	Priorité
M. Éric BONMATI	Secrétaire général, chef de service	- 10 M€ HT (travaux) * - 260 000 € HT (fournitures courantes et services) *	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 217 354	
M. Philippe CARRÉ	Chef du département « moyens généraux »	- 10 M€ HT (travaux) * - 260 000 € HT (fournitures courantes et services) *	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 217 354	
M. Olivier BAILLON	Chef de l'unité « affaires financières et commande publique »	50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 217 354	
Mme Nathalie FONTAINE	Chef de l'unité « formation »	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	
Mme Véronique POULLAIN	Assistante de formation	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	En cas d'absence ou d'empêchem ent

* au-dessus des seuils de procédures formalisées : visa préalable du préfet de région obligatoire.

Mission « appui à l'autorité environnementale » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
M. Mathieu SANTUNE	Chef de la mission	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	
M. Antoine LHERMITE	Adjoint au chef de la mission	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention	159 174	En cas d'absence ou d'empêchem ent

			Autres titres : sans limite		
--	--	--	-----------------------------	--	--

Article 3 : Délégation de signature est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les actes relatifs aux paiements et versements correspondants au dispositif 323A du FEADER inscrit au document régional de développement rural 2007-2013 en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Nom Prénom	Intitulé du poste	BOP
Mme Catherine GIBAUD	Chef de service	113
M, Johnny CARTIER	Chef de service adjoint	113
M. Christian FEUILLET	Chef du département « eau et milieux aquatiques »	113
Mme Thérèse PLACE	Chef du département « biodiversité »	113

Article 4 : Délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, à l'effet de signer les fichiers GEST, les états liquidatifs mensuels et les documents comptables relatifs aux mouvements de paye en application des articles 4 et 14 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Nom Prénom	Intitulé du poste	BOP
M. Éric BONMATI	Secrétaire général, chef de service	217
Mme Sophie GAUGUERY	Chef du département « ressources humaines »	217
Mme Marylène GAGNEPAIN	Chef de l'unité « pôle support intégré - gestion administrative et paye »	217
Mme Isabelle CRIBIER	Adjointe à la chef d'unité	217

Article 5 : En application des articles 14 et 15 de l'arrêté préfectoral susvisé, autorisation est accordée, aux personnes figurant dans le tableau joint en annexe 1 au présent arrêté, à l'effet d'utiliser, dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, les cartes d'achat nominatives.

Article 6 : En application des articles 14 et 15 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est donnée aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, figurant dans le tableau joint en annexe 2 au présent arrêté, pour valider numériquement dans l'outil CHORUS FORMULAIRE, les actes pris pour le compte de la DREAL Centre-Val de Loire.

Article 7 : En application des articles 14 et 15 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est donnée aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, figurant dans le tableau joint en annexe 3 au présent arrêté, pour valider la commande de billets de train via le site internet TRAINLINE, pour le compte de la DREAL Centre-Val de Loire.

Article 8 : Délégation est donnée aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, figurant dans le tableau joint en annexe 4 au présent arrêté, pour mettre les crédits à la disposition des unités opérationnelles énumérées à l'article 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans l'outil CHORUS dans le respect de la répartition des crédits arrêtée par le préfet de région.

Article 9 : Le présent arrêté prend effet à compter du 5 octobre 2020. Il abroge l'arrêté du 31 août 2020 portant subdélégation de signature en qualité de responsable des budgets opérationnels des programmes et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur.

Article 10 : Les délégataires, la directrice adjointe, le directeur adjoint et le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques Centre-Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 octobre 2020
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un **recours gracieux**, adressé à M. le préfet de la région Centre-Val de Loire - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un **recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'administration vaut rejet implicite.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE 1 : PORTEURS DE CARTES ACHAT

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Sylvain MANGOT	SEBRiNaL	113	2 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Bernard GAYOT	SMT	174	500,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Pascal GUICHON	SHPECI	181	5 000,00 €
M. Jérôme MORINEAU	SHPECI	181	5 000,00 €
Mme Valérie TERRIER	SHPECI	181	5 000,00 €
M. Jean-Luc DECLINE	SHPECI	181	5 000,00 €
M. Gilles CHABANEL	SHPECI	181	5 000,00 €
M. Raphaël JOUSSET	SHPECI	181	2 000,00 €
M. Jacques LAURENT	SHPECI	181	500,00 €
M. François CHARPENTIER	SHPECI	181	5 000,00 €
M. Pascal GUILLOT	SHPECI	181	5 000,00 €
M. François FOURRIER	SHPECI	181	2 000,00 €
M. Luc BERION	SHPECI	181	5 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
Mme Chloé PAVLOVIC	SRCT	181	5 000,00 €
Mme Cécilia BRULAIRE	SRCT	181	5 000,00 €
Mme Myriam IDRISSE	SRCT	181	5 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Denis GUÉRIN	DIR	181-ASN	2 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
Mme Annabelle GALLON	SGSR	181-ASN	5 000,00 €
Mme Christine VENET	SGSR	181-ASN	5 000,00 €
M. Alexandre HOULE	ASN	181-ASN	2 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
Mme Carine DUDA	SMT	203	2 000,00 €
M. Michel GACHET	SMT	203	2 000,00 €
M. Aurélien LAPLACE	SMT	203	2 000,00 €
M. Emmanuel PUT	SMT	203	2 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Denis GUÉRIN	DIR	354	2 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Olivier BAILLON	SGSR	354	5 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	SGSR	354	10 000,00 €
Mme Sylvie HERMELIN	SGSR	354	2 000,00 €
M. Jean-Luc MASTRAUD	SGSR	354	500,00 €
M. Laurent MICHARDIERE	SGSR	354	2 000,00 €
Mme Christine VENET	SGSR	354	10 000,00 €

Porteur carte achat	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Bernard DESSERPRIX	UD 18-36	354	500,00 €
Mme Véronique VILPELLET	UD 18-36	354	500,00 €
Mme Oriane GUICHARD	UD 28	354	500,00 €
Mme Patricia DELMAS-DUPUET	UD 37	354	500,00 €
Mme Cybelle CANTEAU	UD 41	354	500,00 €
Mme Isabelle LEGROUX	UD 45	354	500,00 €

ANNEXE 2 : PROFIL VALIDEUR DANS CHORUS-FORMULAIRES

Chorus formulaires (le profil valideur permet d'accéder aux fiches N1)	Service
Mme Nathalie MIDOIRE-BILLARD	SCATEL
M. Simon ENTE	SEBRiNaL
Mme Béatrice JANDIA	SEBRiNaL
Mme Cécilia BRULAIRE	SRCT
Mme Chloé PAVLOVIC	SRCT
Mme Myriam IDRISSE	SRCT
M. Jacques BROSSEAU	SGSR
M. Benjamin FONTRIER	SGSR
Mme Annabelle GALLON	SGSR

ANNEXE 3 : VALIDATION DE COMMANDE DE BILLETS DE TRAIN

Utilisateur de la carte logée (Marché Trainline)	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Olivier BAILLON	SGSR	113-181-354	1 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	SGSR	113-181-354	1 000,00 €
Mme Sylvie HERMELIN	SGSR	113-181-354	1 000,00 €
Mme Christine VENET	SGSR	113-181-354	1 000,00 €

**ANNEXE 4 : MISE À DISPOSITION DES CRÉDITS
AUX UNITÉS OPÉRATIONNELLES DANS CHORUS**

Licence budgétaire Chorus	Service	BOP
Mme Céline ROCHELLE	MPSQ	113-135-181-203-217
Mme Marie-Noëlle CHARPENTIER	MPSQ	113-135-181-203-217
Mme Sabrina IMBERT	MPSQ	113-135-181-203-217

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-10-01-019

Arrêté modifiant la liste des pôles inclusifs
d'accompagnement localisés et leur composition pour
l'année scolaire 2020-2021

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Arrêté modifiant la liste des pôles inclusifs d'accompagnement localisés et leur composition pour l'année scolaire 2020-2021

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 111-1, L. 351-3,

Vu la circulaire n°2019-088 du 5-6-2019 pour une École inclusive,

ARRETE

Article 1 : La liste des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et leur composition sont fixées conformément au tableau figurant en annexe pour l'année scolaire 2020-2021.

Article 2 : L'arrêté du 27 septembre juillet 2019 est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1^{er} octobre 2020
La Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 18 CLG ALBERT CAMUS - 0180592W	Collège Ecole élémentaire	Public	0180592W	ALBERT CAMUS	Vierzon	1	
		Public	0180265R	JOLIOT CURIE	Vierzon	1	
			0180267T	EMILE CHAROT	Vierzon	1	
			0180303G	NR	Méry-sur-Cher	1	
			0180313T	JEAN CHRISTOPHE RUFIN	Vignoux-sur-Barangeon	1	
			0180365Z	NR	Méreau	1	
			0180428T	NR	Brinay	1	
			0180440F	SIMONE VEIL	Chéry	1	
			0180453V	NR	Lazenay	1	
			0180457Z	NR	Lury-sur-Arnon	1	
			0180717G	CHAILLOT-J. PREVERT	Vierzon	1	
			0180899E	BOURGNEUF	Vierzon	1	
		Ecole maternelle	Public	0180280G	BOURGNEUF	Vierzon	1
				0180284L	JOLIOT CURIE	Vierzon	1
				0180289S	JULES VALLES	Vierzon	1
				0180314U	NR	Vignoux-sur-Barangeon	1
				0180433Y	NR	Cerbois	1
Total PIAL 18 CLG ALBERT CAMUS - 0180592W							17
PIAL 18 CLG AXEL KAHN - 0180013S	Collège Ecole élémentaire	Public	0180013S	AXEL KAHN	Châteaumeillant	1	
		Public	0180073G	NR	Châteaumeillant	1	
			0180130U	NR	Saint-Priest-la-Marche	1	
			0180133X	NR	Saint-Saturnin	1	
			0180410Y	NR	Vesdun	1	
			0180893Y	NR	Culan	1	
		Ecole maternelle	Public	0180435A	NR	Châteaumeillant	1
				0180884N	NR	Préveranges	1
		Total PIAL 18 CLG AXEL KAHN - 0180013S					
PIAL 18 CLG AXEL KAHN - SITE DU CHATELET - 0180014T	Collège Ecole élémentaire	Public	0180014T	AXEL KAHN - SITE DU CHATELET	Le Châtelet	1	
		Public	0180118F	NR	Reigny	1	
			0180366A	NR	Morlac	1	
			0180401N	NR	Saint-Pierre-les-Bois	1	
			0180416E	NR	Ardenais	1	
			0180653M	NR	Le Châtelet	1	
			0180908P	NR	Marçais	1	
		Ecole maternelle	Public	0180456Y	NR	Loye-sur-Arnon	1
		Total PIAL 18 CLG AXEL KAHN - SITE DU CHATELET - 0180014T					
PIAL 18 CLG BETHUNE-SULLY - 0180019Y	Collège Ecole élémentaire	Public	0180019Y	BETHUNE-SULLY	Henrichemont	1	
		Public	0180191K	NR	Ivoy-le-Pré	1	
			0180208D	NR	Méry-ès-Bois	1	
			0180218P	NR	Quantilly	1	
			0180246V	NR	Saint-Palais	1	
			0180367B	NR	Morogues	1	
			0180375K	NR	Parassy	1	
			0180421K	NR	Aubinges	1	
			0180462E	NR	Achères	1	
			0180504A	NR	Henrichemont	1	
			0180528B	NR	Montigny	1	
			0180535J	NR	Neuvy-Deux-Clochers	1	
			0180896B	NR	Menetou-Salon	1	
		Total PIAL 18 CLG BETHUNE-SULLY - 0180019Y					
PIAL 18 CLG CLAUDE DEBUSSY - 0180710Z	Collège Ecole élémentaire	Public	0180710Z	CLAUDE DEBUSSY	La Guerche-sur-l'Aubois	1	
		Public	0180478X	NR	La Chapelle-Hugon	1	
			0180484D	NR	Le Chautay	1	
			0180498U	NR	Germigny-l'Exempt	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 18 CLG CLAUDE DEBUSSY - 0180710Z	Ecole élémentaire	Public	0180606L	NR	Torteron	1	
			0180713C	MAURICE GENEVOIX	La Guerche-sur-l'Aubois	1	
			0180715E	NR	Jouet-sur-l'Aubois	1	
			0180725R	NR	Cours-les-Barres	1	
			0180728U	NR	Cuffy	1	
	Ecole maternelle	Public	0180714D	CENTRE	La Guerche-sur-l'Aubois	1	
Total PIAL 18 CLG CLAUDE DEBUSSY - 0180710Z						10	
PIAL 18 CLG EDOUARD VAILLANT - 0180037T	Collège	Privé	0180570X	NOTRE DAME	Vierzon	1	
			Public	0180037T	EDOUARD VAILLANT	Vierzon	1
	Ecole élémentaire	Public	0180702R	NOTRE DAME - SAINT JOSEPH	Vierzon	1	
			0180261L	CHATEAU	Vierzon	1	
			0180262M	COLOMBIER	Vierzon	1	
			0180269V	JEAN TURPIN	Vierzon	1	
			0180661W	PIERRE BODIN-JEAN ZAY	Vierzon	1	
			0180870Y	FORGES	Vierzon	1	
			0180885P	PUTTS BERTEAU	Vierzon	1	
	Ecole maternelle	Public	0180281H	COLOMBIER	Vierzon	1	
			0180283K	CLAUDE TETARD(FORGES)	Vierzon	1	
			0180287P	MAURICE CARON	Vierzon	1	
			0180288R	PUTTS BERTEAU	Vierzon	1	
	Lycée polyvalent	Public	0180035R	EDOUARD VAILLANT	Vierzon	1	
			0180036S	HENRI BRISSON	Vierzon	1	
Lycée professionnel	Privé	0180572Z	SAINTE JOSEPH	Vierzon	1		
Total PIAL 18 CLG EDOUARD VAILLANT - 0180037T						16	
PIAL 18 CLG EMILE LITTRE - 0180721L	Collège	Public	0180721L	EMILE LITTRE	Bourges	1	
			Ecole élémentaire	Public	0180195P	NR	Levet
	0180253C	LE BOURG	Trouy		1		
	0180325F	COUR CHERTIER	Bourges		1		
	0180334R	AURON	Bourges		1		
	0180336T	BOUILLET	Bourges		1		
	0180343A	NICOLAS LEBLANC	Bourges		1		
	0180743K	LES TALLERIES	Trouy		1		
	Ecole maternelle	Public	0180196R		NR	Levet	1
			0180348F		AURON-FERNAULT	Bourges	1
			0180355N		JEAN BAFFIER	Bourges	1
			0180360U	NICOLAS LEBLANC	Bourges	1	
			0180730W	GRAINE D'ARTISTES	Trouy	1	
	0180734A	L'ENVOL	Trouy	1			
	Total PIAL 18 CLG EMILE LITTRE - 0180721L						14
PIAL 18 CLG FERNAND LEGER - 0180644C	Collège	Public	0180644C	FERNAND LEGER	Vierzon	1	
			Ecole élémentaire	Public	0180180Y	NR	Dampierre-en-Graçay
	0180188G	NR	Genouilly		1		
	0180237K	NR	Saint-Georges-sur-la-Prée		1		
	0180241P	NR	Saint-Laurent		1		
	0180263N	ANDRÉ LUBERNE	Vierzon		1		
	0180272Y	FAY B	Vierzon		1		
	0180301E	NR	Massay		1		
	0180305J	ALAIN-FOURNIER	Naçay		1		
	0180307L	NR	Neuvy-sur-Barangeon		1		
	0180311R	GERMAINE TILLION	Saint-Hilaire-de-Court		1		
	0180312S	NR	Thénioux		1		
	0180315V	NR	Vouzeron		1		
	Ecole maternelle	Public	0180740G		NR	Graçay	1
			0180282J	FAY PARMENTIER	Vierzon	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
Total PIAL 18 CLG FERNAND LEGER - 0180644C							
PIAL 18 CLG FRANCINE LECA - 0180031L	Collège	Public	0180031L	FRANCINE LECA	Sancerre	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0180700N	NOTRE DAME	Sancerre	1	
		Public	0180059S	NR	Bannay	1	
		0180066Z	NR	Boulleret	1		
		0180085V	NR	Crézancy-en-Sancerre	1		
		0180103P	NR	Jalognes	1		
		0180104R	GPE CAMILLE BOISTARD	Léré	1		
		0180107U	NR	Menetou-Râtel	1		
		0180109W	NR	Ménétréol-sous-Sancerre	1		
		0180131V	NR	Saint-Satur	1		
		0180134Y	NR	Sancerre	1		
		0180139D	NR	Santranges	1		
		0180140E	REMI BRISSIAUD	Savigny-en-Sancerre	1		
		0180143H	LUCIEN DUMAS	Sury-en-Vaux	1		
		0180147M	NR	Thauvenay	1		
		0180152T	NR	Veaugues	1		
		0180155W	NR	Verdigny	1		
		0180159A	NR	Vinon	1		
		0180516N	NR	Jars	1		
		0180537L	NR	Le Noyer	1		
		0180549Z	NR	Subligny	1		
	Ecole maternelle	Public	0180891W	HENRI FOUCHER	Belleville-sur-Loire	1	
		0180089Z	NR	Feux	1		
0180121J		NR	Saint-Bouize	1			
0180141F		NR	Sens-Beaujeu	1			
0180405T		NR	Sancerre	1			
0180815N	NR	Saint-Satur	1				
Total PIAL 18 CLG FRANCINE LECA - 0180031L							
27							
Total PIAL 18 CLG GEORGE SAND - 0180004G							
PIAL 18 CLG GEORGE SAND - 0180004G	Collège	Public	0180004G	GEORGE SAND	Avord	1	
	Ecole élémentaire	Public	0180466J	NR	Avord	1	
		0180469M	NR	Baugy	1		
		0180495R	NR	Farges-en-Septaine	1		
		0180506C	NR	Villabon	1		
		0180536K	GPE SCOL. C. SALLÉ DE CHOU	Nohant-en-Goût	1		
		0180660V	NR	Savigny-en-Septaine	1		
		Ecole maternelle	Public	0180422L	NR	Avord	1
			0180470N	NR	Baugy	1	
	Total PIAL 18 CLG GEORGE SAND - 0180004G						
	9						
	Total PIAL 18 CLG GERARD PHILIPPE - 0180002E						
PIAL 18 CLG GERARD PHILIPPE - 0180002E	Collège	Public	0180002E	GERARD PHILIPPE	Aubigny-sur-Nère	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0180676M	SAINTE SOLANGE	Aubigny-sur-Nère	1	
		Public	0180165G	NR	Argent-sur-Sauldre	1	
		0180168K	NR	Blancafort	1		
		0180170M	NR	Brinon-sur-Sauldre	1		
		0180216M	NR	Presly	1		
		0180364Y	NR	Ménétréol-sur-Sauldre	1		
		0180370E	NR	Oizon	1		
		0180468L	NR	Barlieu	1		
		0180485E	NR	Concessault	1		
		0180605K	NR	Vailliy-sur-Sauldre	1		
		0180654N	NR	Clémont	1		
		0180738E	MUGUETTE APERT	La Chapelle-d'Angillon	1		
		Ecole maternelle	Public	0180856H	LES GRANDS JARDINS/CHARMILLE	Aubigny-sur-Nère	1
			0180419H	LE PRINTEMPS	Aubigny-sur-Nère	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 18 CLG GERARD PHILIPPE - 0180002E	Ecole maternelle	Public	0180420J	NR	Argent-sur-Sauldre	1		
Total PIAL 18 CLG GERARD PHILIPPE - 0180002E						16		
PIAL 18 CLG IRENE JOLIOT-CURIE - 0180586P	Collège	Public	0180586P	IRENE JOLIOT-CURIE	Mehun-sur-Yèvre	1		
		Public	0180162D	NICOLAS VANIER	Allouis	1		
	Ecole élémentaire			0180186E	NR	Foëcy	1	
				0180201W	LES CHARMILLES	Mehun-sur-Yèvre	1	
				0180203Y	CHATEAU	Mehun-sur-Yèvre	1	
				0180248X	NR	Sainte-Thorette	1	
				0180377M	NR	Preuilley	1	
				0180378N	NR	Quincy	1	
				0180882L	MARCEL PAGNOL	Mehun-sur-Yèvre	1	
		Ecole maternelle	Public	0180361V	JULES FERRY	Mehun-sur-Yèvre	1	
					0180461D	CENTRE	Mehun-sur-Yèvre	1
					0180748R	LOUISE MICHEL	Foëcy	1
Total PIAL 18 CLG IRENE JOLIOT-CURIE - 0180586P					12			
PIAL 18 CLG JEAN MOULIN - 0180769N	Collège	Public	0180769N	JEAN MOULIN	Saint-Amand-Montrond	1		
		Privé	0180696J	SAINT JOSEPH JEANNE D ARC	Saint-Amand-Montrond	1		
	Ecole élémentaire	Public	0180057P	NR	Arpheuilles	1		
				0180061U	NR	Bannegon	1	
				0180083T	NR	Coust	1	
				0180129T	LES VIVONS	Saint-Pierre-les-Etieux	1	
				0180149P	NR	Uzay-le-Venon	1	
				0180431W	NR	La Celle	1	
				0180443J	DU MOULIN	Epineuil-le-Fleuriel	1	
				0180446M	NR	Farges-Allichamps	1	
				0180650J	NR	Bruère-Allichamps	1	
				0180652L	NR	Charenton-du-Cher	1	
				0180719J	NR	Meillant	1	
				0180787H	LE VERNET	Saint-Amand-Montrond	1	
				0180869X	LES BUISSONNETS	Saint-Amand-Montrond	1	
				0180892X	NR	Châteauneuf-sur-Cher	1	
				0180898D	LES DEUX BOURGS	Vallenay	1	
		Ecole maternelle	Public	0180385V	LES BUISSONNETS	Saint-Amand-Montrond	1	
					0180436B	NR	Châteauneuf-sur-Cher	1
		Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0180024D	JEAN MOULIN	Saint-Amand-Montrond	1	
		Lycée professionnel	Public	0180025E	JEAN GUEHENNO	Saint-Amand-Montrond	1	
			0180026F	JEAN MOULIN	Saint-Amand-Montrond	1		
	Total PIAL 18 CLG JEAN MOULIN - 0180769N					22		
PIAL 18 CLG JEAN RENOIR - 0180777X	Collège	Public	0180777X	JEAN RENOIR	Bourges	1		
		Public	0180213J	LA CLÉ DES CHAMPS	Plaimpied-Givaudins	1		
	Ecole élémentaire			0180239M	NR	Saint-Just	1	
				0180251A	NR	Soye-en-Septaine	1	
				0180316W	JULES FERRY	Bourges	1	
				0180322C	BEAUMONT CAROLUS	Bourges	1	
				0180811J	JEAN MACE	Bourges	1	
				0180863R	CAMILLE CLAUDEL	Bourges	1	
		Ecole élémentaire d'application	Public	0180339W	PIJOLINS	Bourges	1	
			Public	0180791M	JULES FERRY	Bourges	1	
		Ecole maternelle			0180807E	LA CLÉ DES CHAMPS	Plaimpied-Givaudins	1
					0180812K	JEAN MACE	Bourges	1
		Ecole maternelle d'application	Public	0180724P	PIJOLINS	Bourges	1	
		Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0180007K	JACQUES COEUR	Bourges	1	
		Lycée polyvalent	Public	0180008L	PIERRE-EMILE MARTIN	Bourges	1	
		Lycée professionnel	Public	0180042Y	JACQUES COEUR	Bourges	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
Total PIAL 18 CLG JEAN RENOIR - 0180777X								
PIAL 18 CLG JEAN ROSTAND - 0180732Y	Collège	Public	0180732Y	JEAN ROSTAND	Saint-Germain-du-Puy	1		
		Public	0180381S	NR	Rians	1		
	Ecole élémentaire			0180426R	NR	Brécy	1	
				0180707W	NR	Les Aix-d'Angillon	1	
				0180871Z	RAOUL NERON	Saint-Germain-du-Puy	1	
				0180897C	NR	Sainte-Solange	1	
		Ecole maternelle	Public	0180639X	PAUL ELUARD	Saint-Germain-du-Puy	1	
					0180708X	NR	Les Aix-d'Angillon	1
					0180814M	SORBIERS	Saint-Germain-du-Puy	1
Total PIAL 18 CLG JEAN ROSTAND - 0180732Y								
Total PIAL 18 CLG JEAN VALETTE - 0180646E								
PIAL 18 CLG JEAN VALETTE - 0180646E	Collège	Public	0180646E	JEAN VALETTE	Saint-Amand-Montrond	1		
		Public	0180372G	NR	Orcenais	1		
	Ecole élémentaire			0180398K	NR	Saint-Georges-de-Poisieux	1	
				0180414C	NR	Ainay-le-Vieil	1	
				0180415D	NR	Arcomps	1	
				0180432X	NR	La Celette	1	
				0180441G	NR	Colombiers	1	
				0180602G	MARCEAU	Saint-Amand-Montrond	1	
				0180608N	NR	Saulzais-le-Potier	1	
				0180836L	NR	La Grotte	1	
		Ecole maternelle			0180883M	GROUPE J. GANNE	Orval	1
			Public	0180376L	NR	La Perche	1	
					0180387Y	MALLARD	Saint-Amand-Montrond	1
					0180638W	GROUPE J. GANNE	Orval	1
		Total PIAL 18 CLG JEAN VALETTE - 0180646E						
Total PIAL 18 CLG JULES VERNE - 0180673J								
PIAL 18 CLG JULES VERNE - 0180673J	Collège	Public	0180673J	JULES VERNE	Bourges	1		
		Public	0180212H	NR	Pigny	1		
	Ecole élémentaire			0180257G	NR	Vignoux-sous-les-Aix	1	
				0180399L	NR	Saint-Michel-de-Volangis	1	
				0180409X	NR	Soulangis	1	
				0180645D	PRESSAVOIS	Bourges	1	
				0180781B	TURLY-LA BUSSIERE	Bourges	1	
				0180794R	MACHHEREAUX	Bourges	1	
		Ecole maternelle			0180868W	MARCEL SEMBAT	Bourges	1
			Public	0180357R	MARCEL SEMBAT	Bourges	1	
					0180589T	PRESSAVOIS	Bourges	1
					0180782C	TURLY	Bourges	1
		Lycée professionnel	Public	0180009M	JEAN DE BERRY	Bourges	1	
					0180010N	JEAN MERMOZ	Bourges	1
		Total PIAL 18 CLG JULES VERNE - 0180673J						
Total PIAL 18 CLG JULIEN DUMAS - 0180023C								
PIAL 18 CLG JULIEN DUMAS - 0180023C	Collège	Privé	0180567U	SAINTE MARIE	Nérondes	1		
		Public	0180023C	JULIEN DUMAS	Nérondes	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0180694G	SAINTE MARIE	Nérondes	1		
		Public	0180475U	NR	Blet	1		
				0180486F	NR	Cornusse	1	
				0180494P	NR	Etréchy	1	
				0180500W	NR	Gron	1	
				0180508E	VICTOR HUGO	Villequiers	1	
				0180531E	NR	Nérondes	1	
				0180539N	NR	Ouroer-les-Bourdélins	1	
		Ecole maternelle			0180866U	NR	Bengy-sur-Craon	1
			Public	0180368C	NR	Nérondes	1	
		Total PIAL 18 CLG JULIEN DUMAS - 0180023C						

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 18 CLG LE COLOMBIER - 0180736C	Collège	Public	0180736C	LE COLOMBIER	Dun-sur-Auron	1		
		Privé	0180744L	SAINTE THERESE	Dun-sur-Auron	1		
	Ecole élémentaire	Public	0180163E	NR		Annoix	1	
			0180173R	NR		Chalivoy-Milon	1	
			0180211G	NR		Osmary	1	
			0180219R	NR		Raymond	1	
			0180238L	NR		Saint-Germain-des-Bois	1	
			0180250Z	NR		Senneçay	1	
			0180259J	NR		Vorly	1	
			0180489J	NR		Crosses	1	
			0180607M	NR		Thaumiers	1	
			0180739F	NR		Dun-sur-Auron	1	
			0180798V	NR		Jussy-Champagne	1	
		Ecole maternelle	Public	0180199U	NR		Dun-sur-Auron	1
				0180510G	ROGER DUBOIS		Vornay	1
Total PIAL 18 CLG LE COLOMBIER - 0180736C							15	
PIAL 18 CLG LE GRAND MEAULNES - 0180766K	Collège	Public	0180766K	LE GRAND MEAULNES	Bourges	1		
		Public	0180344B	PIGNOUX	Bourges	1		
	Ecole élémentaire		0180637V	LES BARBOTTES	Bourges	1		
			0180867V	PAUL ARNAULT	Bourges	1		
			0180894Z	MAXIME DURUTHIN	Fussy	1		
		Ecole maternelle	Public	0180354M	PAUL ARNAULT	Bourges	1	
				0180359T	PIGNOUX	Bourges	1	
			0180640Y	LES BARBOTTES	Bourges	1		
		Lycée d'enseignement général	Public	0180005H	ALAIN FOURNIER	Bourges	1	
			Total PIAL 18 CLG LE GRAND MEAULNES - 0180766K					
PIAL 18 CLG LOUIS ARMAND - 0180643B	Collège	Public	0180643B	LOUIS ARMAND	Saint-Doulchard	1		
		Public	0180160B	NR		Allogny	1	
	Ecole élémentaire		0180167J	NR		Berry-Bouy	1	
			0180232E	BOURGNEUF		Saint-Eloy-de-Gy	1	
			0180656R	LES TILLEULS		Marmagne	1	
			0180658T	LE BOURG		Saint-Doulchard	1	
			0180716F	NR		Saint-Eloy-de-Gy	1	
			0180727T	PARADIS		Saint-Doulchard	1	
			0180746N	LES VERDINS		Saint-Doulchard	1	
		Ecole maternelle	Public	0180392D	LES VERDINS		Saint-Doulchard	1
				0180726S	PARADIS		Saint-Doulchard	1
		Total PIAL 18 CLG LOUIS ARMAND - 0180643B						11
		PIAL 18 CLG MARGUERITE AUDOUX - 0180033N	Collège	Public	0180033N	MARGUERITE AUDOUX	Sancoins	1
				Privé	0180683V	SAINTE THERESE	Sancoins	1
Ecole élémentaire	Public		0180064X	NR		Bessais-le-Fromental	1	
			0180100L	NR		Givardon	1	
			0180101M	NR		Grossouvre	1	
			0180111Y	NR		Mornay-sur-Allier	1	
			0180113A	NR		Neuilly-en-Dun	1	
			0180114B	NR		Neuvy-le-Barrois	1	
	Ecole maternelle		Public	0180138C	HUGUES LAPAIRE		Sancoins	1
				0180058R	NR		Auzy-sur-Aubois	1
			0180406U	GEORGES DUFAUD		Sancoins	1	
	Total PIAL 18 CLG MARGUERITE AUDOUX - 0180033N						11	
	PIAL 18 CLG PHILIBERT LAUTISSIER - 0180020Z		Collège	Public	0180020Z	PHILIBERT LAUTISSIER	Lignières	1
				Public	0180112Z	NR		Lignières
Ecole élémentaire			0180148N	NR		Touchay	1	
			0180154V	NR		Venesmes	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18		Nombre de PIAL = 28			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 18 CLG PHILIBERT LAUTISSIER - 0180020Z	Ecole élémentaire	Public	0180452U	NR	Ids-Saint-Roch	1	
			0180659U	NR	Saint-Hilaire-en-Lignières	1	
	Ecole maternelle	Public	0180780A	NR	Chezal-Benoît	1	
			0180102N	NR	Ineuil	1	
			0180299C	NR	Mareuil-sur-Arnon	1	
Total PIAL 18 CLG PHILIBERT LAUTISSIER - 0180020Z							
PIAL 18 CLG ROGER MARTIN DU GARD - 0180745M	Collège	Public	0180745M	ROGER MARTIN DU GARD	Sancergues	1	
	Ecole élémentaire	Public	0180423M	NR	Azy	1	
			0180471P	TILLEULS	Beffes	1	
			0180481A	NR	Charentonnay	1	
			0180488H	NR	Couy	1	
			0180497T	NR	Garigny	1	
			0180520T	NR	Jussy-le-Chaudrier	1	
			0180546W	NR	Sancergues	1	
			0180604J	NR	Herry	1	
			0180914W	NR	Marseilles-lès-Aubigny	1	
			Ecole maternelle	Public	0180864S	NR	Sancergues
	0180922E	NR			Précy	1	
	Total PIAL 18 CLG ROGER MARTIN DU GARD - 0180745M						
	PIAL 18 CLG SAINT-EXUPERY - 0180591V	Collège	Public	0180591V	SAINT-EXUPERY	Bourges	1
Ecole élémentaire		Public	0180331M	MARYSE BASTIÉ	Bourges	1	
			0180771R	NR	La Chapelle-Saint-Ursin	1	
Ecole élémentaire d'application		Public	0180321B	BARBES	Bourges	1	
Ecole maternelle		Public	0180345C	MARYSE BASTIÉ	Bourges	1	
			0180350H	BARBES	Bourges	1	
			0180590U	S. HERBINIERE LEBERT	Bourges	1	
			0180651K	NR	La Chapelle-Saint-Ursin	1	
Lycée d'enseignement général et technologique		Public	0180006J	MARGUERITE DE NAVARRE	Bourges	1	
Lycée professionnel		Public	0180823X	VAUVERT	Bourges	1	
Total PIAL 18 CLG SAINT-EXUPERY - 0180591V							
PIAL 18 CLG VICTOR HUGO - 0180593X	Collège	Public	0180593X	VICTOR HUGO	Bourges	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0180701P	SAINTE-SOLANGE	Vasselay	1	
			0180255E	NR	Vasselay	1	
		Public	0180324E	LE GRAND MEAULNES	Bourges	1	
			0180340X	MARCEL PLAISANT	Bourges	1	
			0180603H	NR	Saint-Martin-d'Auxigny	1	
	Ecole maternelle	Public	0180881K	ARAGON-PREVERT	Bourges	1	
			0180347E	ASNIERES	Bourges	1	
			0180351J	LE GRAND MEAULNES	Bourges	1	
			0180670F	LOUISE MICHEL	Bourges	1	
			0180845W	NR	Saint-Martin-d'Auxigny	1	
Total PIAL 18 CLG VICTOR HUGO - 0180593X							
PIAL 18 CLG VOLTAIRE - 0180028H	Collège	Public	0180028H	VOLTAIRE	Saint-Florent-sur-Cher	1	
	Ecole élémentaire	Public	0180164F	NR	Arçay	1	
			0180220S	NR	Saint-Ambroix	1	
			0180221T	NR	Saint-Caprais	1	
			0180233F	LOUIS DEZELOT	Saint-Florent-sur-Cher	1	
			0180252B	NR	Le Subdray	1	
			0180290T	NR	Chârost	1	
			0180292V	GRUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	Civray	1	
			0180304H	RAYMOND BAULANDE	Morthomiers	1	
			0180309N	MONIQUE ET GÉRARD BÉLICARD	Plou	1	
			Ecole maternelle	Public	0180907N	RENÉ MARIAT	Lunery
	0180258H	NR			Villeneuve-sur-Cher	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		18					Nombre de PIAL = 28	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 18 CLG VOLTAIRE - 0180028H	Ecole maternelle	Public	0180295Y	GERARD JAMET	Lunery	1		
			0180393E	RIVE DROITE	Saint-Florent-sur-Cher	1		
			0180394F	RIVE GAUCHE	Saint-Florent-sur-Cher	1		
			0180792N	BEAUSEJOUR	Saint-Florent-sur-Cher	1		
Total PIAL 18 CLG VOLTAIRE - 0180028H						16		
PIAL 18 E.P.PR SAINT DOMINIQUE - 0180678P	Collège	Privé	0180568V	ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	Bourges	1		
			0180796T	STE MARIE ST DOMINIQUE	Bourges	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0180678P	SAINTE DOMINIQUE	Bourges	1		
			0180682U	SAINTE ETIENNE	Bourges	1		
			0180684W	SAINTE MARTHE	Bourges	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0180561M	STE MARIE ST DOMINIQUE	Bourges	1		
0180571Y			ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	Bourges	1			
Total PIAL 18 E.P.PR SAINT DOMINIQUE - 0180678P						7		
Total						363		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 28 CLG ALBERT CAMUS - 0280658N	Collège	Privé	0280994D	ST PIERRE ST PAUL	Dreux	1	
		Public	0280658N	ALBERT CAMUS	Dreux	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0280859G	INSTITUT ST PIERRE ST PAUL	Dreux	1	
		Public	0280103K	GODEAU	Dreux	1	
	Ecole maternelle	Public	0280104L	SAINTE MARTIN	Dreux	1	
			0280093Z	VICTOR HUGO	Dreux	1	
			0280777T	ALPHONSE DAUDET	Dreux	1	
	Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0280667Y	ST PIERRE ST PAUL	Dreux	1	
		Public	0280019U	ROTHOU	Dreux	1	
	Lycée professionnel	Privé	0280687V	DE COUASNON	Dreux	1	
Total PIAL 28 CLG ALBERT CAMUS - 0280658N							10
PIAL 28 CLG ALBERT SIDOISNE - 0280866P	Collège	Public	0280866P	ALBERT SIDOISNE	Bonneval	1	
		Privé	0280825V	SAINTE SAUVEUR	Bonneval	1	
	Ecole élémentaire	Public	0280412W	LE PETIT PRINCE	Bonneval	1	
			0280415Z	ALLUYES	Alluyes	1	
			0280416A	BOUVILLE	Bouville	1	
			0280423H	LA GRIVE	Montboissier	1	
			0280429P	NR	Sancheville	1	
			0281065F	NR	Le Gault-Saint-Denis	1	
		Ecole maternelle	Public	0280430R	NR	Sancheville	1
				0280432T	TRIZAY LES BONNEVAL	Trizay-lès-Bonneval	1
		Maison d'enfants à caractère social	Public	0280435W	LE PETIT POUJET	Bonneval	1
				0280861J	FONDATION CHE DEBEAUSSE	Alluyes	1
	Total PIAL 28 CLG ALBERT SIDOISNE - 0280866P						
PIAL 28 CLG ANATOLE FRANCE - 0280918W	Collège	Public	0280918W	ANATOLE FRANCE	Châteaudun	1	
		Public	0280065U	CURIE	Châteaudun	1	
	Ecole élémentaire		0280070Z	JEAN MACE	Châteaudun	1	
			0280071A	LA VARENNE FERRON	La Chapelle-du-Noyer	1	
			0280076F	NR	Donnemain-Saint-Mamès	1	
			0280083N	MARBOUE	Marboué	1	
		Ecole maternelle	Public	0280059M	JEAN MACE - LA FONTAINE	Châteaudun	1
				0280084P	NR	Marboué	1
			0280907J	PIERRE BROSOLETTTE	Châteaudun	1	
		Total PIAL 28 CLG ANATOLE FRANCE - 0280918W					
PIAL 28 CLG CHARLES DE GAULLE - 0281095N	Collège	Public	0281095N	CHARLES DE GAULLE	Bû	1	
		Public	0280340T	JEAN CHASSANNE	Abondant	1	
	Ecole élémentaire		0280343W	MARTIAL TAUGOURDEAU	Broué	1	
			0280350D	GOUSSAINVILLE	Goussainville	1	
			0280563K	ETIENNE PRUNIER	Boutigny-Prouais	1	
			0280769J	THÉRÉZIA ET ROGER BRETON	Bû	1	
			0281015B	LA VESGRE	Saint-Lubin-de-la-Haye	1	
		Ecole maternelle	Public	0281092K	JEAN CHASSANNE	Abondant	1
		Total PIAL 28 CLG CHARLES DE GAULLE - 0281095N					
PIAL 28 CLG EDOUARD HERRIOT - 0280803W	Collège	Public	0280803W	EDOUARD HERRIOT	Lucé	1	
		Public	0280239H	JEAN JAURES	Lucé	1	
	Ecole élémentaire		0280249U	LA VALLEE	Cintray	1	
			0280504W	JEAN MOULIN	Saint-Georges-sur-Eure	1	
			0280853A	LA MARTINERIE	Amilly	1	
			0280973F	JEAN MACE	Lucé	1	
		Ecole maternelle	Public	0280791H	NR	Saint-Georges-sur-Eure	1
				0280854B	LES PETITS EPIS	Amilly	1
			0280985U	VALLEE LOISEAU	Lucé	1	
		Lycée professionnel	Public	0280864M	ELSA TRIOLET	Lucé	1
Total PIAL 28 CLG EDOUARD HERRIOT - 0280803W							10
PIAL 28 CLG EMILE ZOLA - 0280957N	Collège	Privé	0280679L	SAINTE CECILE	Châteaudun	1	
		Public	0280957N	EMILE ZOLA	Châteaudun	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0280828Y	SAINTE CECILE SAINT JOSEPH	Châteaudun	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI		
PIAL 28 CLG EMILE ZOLA - 0280957N	Ecole élémentaire	Public	0280060N	REPUBLIQUE	Châteaudun	1		
			0280061P	EDOUARD CANIAUX	Châteaudun	1		
			0280063S	EMPEREURS	Châteaudun	1		
			0280081L	LOGRON	Logron	1		
			0280090W	ROBERT DESNOS	Saint-Denis-Lanneray	1		
	Ecole maternelle	Public	0280056J	REPUBLIQUE	Châteaudun	1		
			0280057K	CHARLES PERRAULT	Châteaudun	1		
			0280796N	ROBERT DESNOS	Saint-Denis-Lanneray	1		
			0280979M	ILE DE CHEMARS	Châteaudun	1		
			0280015P	EMILE ZOLA	Châteaudun	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0280700J	JEAN-FELIX PAULSEN	Châteaudun	1		
Lycée professionnel	Public	0280700J	JEAN-FELIX PAULSEN	Châteaudun	1			
Total PIAL 28 CLG EMILE ZOLA - 0280957N						14		
PIAL 28 CLG FLORIMOND ROBERTET - 0280006E	Collège	Privé	0280674F	SAINT PAUL	Brou	1		
			0280006E	FLORIMOND ROBERTET	Brou	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280824U	SAINT PAUL	Brou	1		
			0280174M	NR	Chassant	1		
			0280447J	NR	Unverre	1		
			0280770K	NR	Yèvres	1		
			0281063D	JULES VERNE	Brou	1		
			0281064E	DANGEAU	Dangeau	1		
			0280539J	DU CHAT PERCHE	Brou	1		
	Ecole maternelle	Public	0280539J	DU CHAT PERCHE	Brou	1		
	Total PIAL 28 CLG FLORIMOND ROBERTET - 0280006E						9	
PIAL 28 CLG FRANCOIS RABELAIS - 0280867R	Collège	Public	0280867R	FRANCOIS RABELAIS	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280823T	NOTRE DAME D YRON	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280826W	SAINT JOSEPH	Commune nouvelle d'Arrou	1		
			0280436X	MONTIGNY-LE-GANNELON	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280437Y	ROGER BELLON ROMILLY-SUR-AIG	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280476R	LILIANE VAISBUCH	Commune nouvelle d'Arrou	1		
			0280482X	CHATILLON-EN-DUNOIS	Commune nouvelle d'Arrou	1		
			0280484Z	COURTALAIN	Commune nouvelle d'Arrou	1		
			0280485A	DOUY	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280486B	LA FERTE VILLENEUIL	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280800T	ST HILAIRE SUR YERRE	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280893U	STEPHANE PITARD	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280473M	JACQUES PREVERT	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
			0280488D	LE MEE	Cloyes-les-Trois-Rivières	1		
	Total PIAL 28 CLG FRANCOIS RABELAIS - 0280867R						14	
	PIAL 28 CLG GASTON COUTE - 0280040S	Collège	Public	0280040S	GASTON COUTE	Les Villages Vovéens	1	
0280805Y				SAINTE JEANNE D ARC	Les Villages Vovéens	1		
Ecole élémentaire		Public	0280150L	JEAN MOULIN	Les Villages Vovéens	1		
			0280155S	NR	Boisville-la-Saint-Père	1		
			0280162Z	NR	Ouarville	1		
			0280166D	THEUVILLE	Theuville	1		
			0280171J	NR	Ymonville	1		
			Ecole maternelle	Public	0280149K	CHARLES PERRAULT	Les Villages Vovéens	1
Total PIAL 28 CLG GASTON COUTE - 0280040S							8	
PIAL 28 CLG HELENE BOUCHER - 0280755U		Collège	Privé	0280993C	NOTRE DAME	Chartres	1	
	0280755U			HELENE BOUCHER	Chartres	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0280814H	SAINT FERDINAND	Chartres	1		
			0280818M	SAINT JEAN	Chartres	1		
			0280822S	INSTITUTION GUERY	Chartres	1		
			0280240J	VALLAIN	Lèves	1		
			0280260F	RECHEVRES	Chartres	1		
			0280291P	JULES VERNE	Le Coudray	1		
			0280308H	FRANCOIS VILLON	Chartres	1		
	Ecole élémentaire d'application	Public	0280875Z	LA BRECHE	Chartres	1		
			0280309J	MAURICE DE VLAMINCK	Chartres	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 28 CLG HELENE BOUCHER - 0280755U	Ecole maternelle	Public	0280259E	FRANCINE COURSAGET	Chartres	1		
			0280271T	LES CYTISES	Chartres	1		
			0280272U	JEAN PIERRE RESCHOEUR	Lèves	1		
			0280273V	PAUL FORT	Chartres	1		
			0280314P	ANNIE FOURNIER	Chartres	1		
			0280929H	LEONARD DE VINCI	Le Coudray	1		
			0280007F	MARCEAU	Chartres	1		
			0280665W	NOTRE DAME	Chartres	1		
			0280691Z	NOTRE DAME	Chartres	1		
			Total PIAL 28 CLG HELENE BOUCHER - 0280755U					
PIAL 28 CLG JEAN MACE - 0280034K	Collège	Public	0280034K	JEAN MACE	Mainvilliers	1		
			0280234C	EMILE ZOLA	Mainvilliers	1		
			0280235D	JEAN ZAY	Mainvilliers	1		
			0280255A	BAILLEAU L EVEQUE	Bailleau-l'Evêque	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280878C	PIERRE DE COUBERTIN	Mainvilliers	1		
			0280659P	FRANCOIS TRUFFAUT	Mainvilliers	1		
	Lycée polyvalent	Public	0280044W	JEHAN DE BEAUCE	Chartres	1		
Total PIAL 28 CLG JEAN MACE - 0280034K						7		
PIAL 28 CLG JEAN MONNET - 0280869T	Collège	Privé	0280741D	SAINT FRANCOIS	Saint-Maurice-Saint-Germain	1		
			0280869T	JEAN MONNET	La Loupe	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0280840L	NOTRE DAME DES FLEURS	La Loupe	1		
			0280610L	ROLAND GARROS	La Loupe	1		
			0280612N	AU FIL DE L'EURE	Belhomert-Guéhouville	1		
			0280617U	FONTAINE SIMON	Fontaine-Simon	1		
			0280619W	MANOU	Manou	1		
			0280625C	NR	Saint-Maurice-Saint-Germain	1		
			0280627E	ST VICTOR DE BUTHON	Saint-Victor-de-Buthon	1		
			0280629G	VAUPILLON-ST ELIPH	Vaupillon	1		
			0280765E	NR	Champrond-en-Gâtine	1		
			Ecole maternelle	Public	0280609K	LES ECUREUILS	La Loupe	1
	0280851Y	CLAUDE CHARLES			Meaucé	1		
	0280881F	MONTLONDON			Montlondon	1		
	0280684S	NOTRE DAME			Saint-Maurice-Saint-Germain	1		
	Total PIAL 28 CLG JEAN MONNET - 0280869T						15	
	PIAL 28 CLG JEAN MONNET - 0281043G	Collège	Privé	0280664V	SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE	Mignéres	1	
0281043G				JEAN MONNET	Luisant	1		
Ecole élémentaire		Public	0280275X	GERMAINE FERRAND	Thivars	1		
			0280283F	LES BLÉS EN HERBE	Mignéres	1		
			0280288L	DES FONTAINES	Fontenay-sur-Eure	1		
			0280290N	LA CLE DES CHAMPS	Dammarié	1		
			0280296V	YANN ARTHUS-BERTRAND	Barjouville	1		
			0280928G	SAINT EXUPERY	Luisant	1		
			0281170V	HENRI RAMOLET	Luisant	1		
			0280894V	NICOLAS VANIER	Barjouville	1		
Ecole maternelle		Public	0280961T	LES TILLEULS	Dammarié	1		
			0280962U	GERMAINE FERRAND	Thivars	1		
			0280933M	SAINT EXUPERY	Luisant	1		
			Lycée polyvalent	Public	0281077U	SILVIA MONFORT	Luisant	1
					Total PIAL 28 CLG JEAN MONNET - 0281043G			
PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280035L	Collège	Public	0280035L	JEAN MOULIN	Nogent-le-Roi	1		
			0280815J	SAINT JOSEPH	Nogent-le-Roi	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280558E	NUMERO 1 JEAN ROSTAND	Nogent-le-Roi	1		
			0280559F	GASTON COUTE	Nogent-le-Roi	1		
			0280565M	MAURICE DECOURTYE	Chaudon	1		
			0280568R	GERARD THIREAU	Coulombs	1		
			0280569S	ALBERT UDERZO	Faverolles	1		
			0280571U	DES SOURCES	Néron	1		
			Total PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280035L					

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280035L	Ecole élémentaire	Public	0280579C	HELENE BOUCHER	Villemeux-sur-Eure	1		
	Ecole maternelle	Public	0280557D	EUGENE MESQUITE	Nogent-le-Roi	1		
				0280919X	LES HAUTS DE NOGENT	Nogent-le-Roi	1	
				0280960S	MAURICE GLEDEL	Coulombs	1	
Total PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280035L							12	
PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280756V	Collège	Public	0280756V	JEAN MOULIN	Chartres	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280711W	FARMAN	Chartres	1		
	Ecole élémentaire d'application	Public	0280303C	JULES FERRY	Chartres	1		
				0280305E	LE GRAND JARDIN	Chartres	1	
Total PIAL 28 CLG JEAN MOULIN - 0280756V							4	
PIAL 28 CLG JEAN RACINE - 0280033J	Collège	Public	0280033J	JEAN RACINE	Maintenon	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280580D	NR	Villiers-le-Morhier	1		
				0280582F	CHARLES PEGUY	Maintenon	1	
				0280585J	COLLIN DHARLEVILLE	Maintenon	1	
				0280589N	NR	Bouglainval	1	
				0280602C	LA CLE DES CHAMPS	Pierres	1	
				0280604E	ST PIAT	Saint-Piat	1	
		Ecole maternelle	Public	0280581E	N 1 LE GUEREAU	Maintenon	1	
					0280965X	LA CLEF DES CHAMPS	Pierres	1
					0280992B	N 2 JACQUES PREVERT	Maintenon	1
		Lycée professionnel	Privé	0280689X	FRANCOISE D AUBIGNE	Maintenon	1	
Total PIAL 28 CLG JEAN RACINE - 0280033J							11	
PIAL 28 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0280002A	Collège	Public	0280002A	JOACHIM DU BELLAY	Authon-du-Perche	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280362S	AUTHON DU PERCHE	Authon-du-Perche	1		
				0280365V	LA BAZOCHE GOUET	La Bazoches-Gouet	1	
				0280379K	NR	Saint-Bomer	1	
				0280381M	SOIZE	Authon-du-Perche	1	
Ecole maternelle	Public	0280374E	COUDRAY AU PERCHE	Coudray-au-Perche	1			
Total PIAL 28 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0280002A							6	
PIAL 28 CLG JULES FERRY - 0280001Z	Collège	Privé	0280671C	SAINT JOSEPH	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1		
	Ecole élémentaire	Public	0280001Z	JULES FERRY	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1		
		Privé	0280812F	SAINT JOSEPH	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1		
		Public	0280382N	MAURICE FANON	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1		
				0280383P	EMILE ZOLA	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1	
				0280386T	LES HIRONDELLES	Aunay-sous-Auneau	1	
				0280393A	DENONVILLE-MAISONS	Denonville	1	
				0280397E	LE GUE DE LONGROI	Le Gué-de-Longroi	1	
				0280404M	CHATENAY-OYSONVILLE	Châtenay	1	
				0280407R	SAINVILLE-GARANCIERES	Sainville	1	
				0281088F	ÉCOLE DES CHAMPS DORÉS	Béville-le-Comte	1	
		Ecole maternelle	Public	0280384R	FRANCINE COURSAGET	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1	
					0280387U	AUNAY SOUS AUNEAU	Aunay-sous-Auneau	1
		Total PIAL 28 CLG JULES FERRY - 0280001Z						
PIAL 28 CLG LA LOGE DES BOIS - 0280887M	Collège	Public	0280887M	LA LOGE DES BOIS	Senonches	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0280836G	SAINTE MARIE	Senonches	1		
		Public	0280215G	JACQUES-YVES COUSTEAU	Senonches	1		
				0280220M	DIGNY	Digny	1	
				0280224S	LE MESNIL THOMAS	Le Mesnil-Thomas	1	
				0280226U	LES SOURIS	La Puisaye	1	
				0280892T	NR	La Ferté-Vidame	1	
		Ecole maternelle	Public	0280214F	LES VALLEES	Senonches	1	
					0280227V	LA FRAMBOISIERE	La Framboisière	1
Total PIAL 28 CLG LA LOGE DES BOIS - 0280887M							9	
PIAL 28 CLG LA PAJOTTERIE - 0280016R	Collège	Public	0280016R	LA PAJOTTERIE	Châteauneuf-en-Thymerais	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0280831B	INSTITUTION NOTRE DAME	Châteauneuf-en-Thymerais	1		
		Public	0280455T	GEORGES HOUDARD	Châteauneuf-en-Thymerais	1		
				0280471K	RENÉ DE OBALDIA	Thimert-Gâtelles	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI	
PIAL 28 CLG LA PAJOTTERIE - 0280016R	Ecole élémentaire	Public	0280472L	TREMBLAY LES VILLAGES	Tremblay-les-Villages	1	
	Ecole maternelle	Public	0280750N	FRANCINE COURSAGET	Châteauneuf-en-Thymerais	1	
Total PIAL 28 CLG LA PAJOTTERIE - 0280016R							6
PIAL 28 CLG LES PETITS SENTIERS - 0280657M	Collège	Public	0280657M	LES PETITS SENTIERS	Lucé	1	
		Public	0280237F	JEAN ZAY	Lucé	1	
		Public	0280238G	JULES FERRY	Lucé	1	
	Ecole élémentaire	Public	0281025M	MENDES FRANCE	Lucé	1	
		Public	0280269R	MAURICE VIOLETTE	Lucé	1	
		Public	0280270S	LES LUTINS	Lucé	1	
		Public	0280923B	LES BEGUINES	Lucé	1	
Lycée professionnel	Public	0280009H	PHILIBERT DE L ORME	Lucé	1		
Total PIAL 28 CLG LES PETITS SENTIERS - 0280657M							8
PIAL 28 CLG LOUIS ARMAND - 0280865N	Collège	Public	0280865N	LOUIS ARMAND	Dreux	1	
		Public	0280107P	PAUL BERT	Dreux	1	
	Ecole élémentaire	Public	0280113W	MARCELIN BERTHELOT	Dreux	1	
		Public	0280116Z	GAMBETTA	Dreux	1	
		Public	0280148J	BERTHA HARJES	Vert-en-Drouais	1	
		Public	0280935P	PREVERT - BEULLAC	Dreux	1	
		Public	0280095B	PAUL BERT	Dreux	1	
		Public	0280096C	HELENE BOUCHER	Dreux	1	
		Public	0280097D	MARCELIN BERTHELOT	Dreux	1	
		Public	0280936R	DOCTEUR SEMMELWEIS	Dreux	1	
	Lycée professionnel	Public	0280022X	MAURICE VIOLETTE	Dreux	1	
		Public	0280925D	GILBERT COURTOIS	Dreux	1	
		Public	0280925D	GILBERT COURTOIS	Dreux	1	
Total PIAL 28 CLG LOUIS ARMAND - 0280865N							12
PIAL 28 CLG LOUIS BLERIOT - 0280884J	Collège	Privé	0280680M	NOTRE DAME	Janville-en-Beauce	1	
		Public	0280884J	LOUIS BLERIOT	Toury	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0280808B	NOTRE DAME	Janville-en-Beauce	1	
		Public	0280649D	ROUVRAY SAINT DENIS	Rouvray-Saint-Denis	1	
		Public	0280651F	JULIEN MERCIER	Toury	1	
		Public	0280879D	JANVILLE	Janville-en-Beauce	1	
		Public	0281067H	L'ARC EN CIEL	Baudreville	1	
		Public	0281167S	NR	Fresnay-l'Évêque	1	
		Public	0280630H	LES PETITS POISSONS	Toury	1	
	Ecole maternelle	Public	0280880E	LE PETIT PRINCE	Janville-en-Beauce	1	
		Public	0280880E	LE PETIT PRINCE	Janville-en-Beauce	1	
		Public	0280880E	LE PETIT PRINCE	Janville-en-Beauce	1	
	Total PIAL 28 CLG LOUIS BLERIOT - 0280884J						
PIAL 28 CLG LOUIS PERGAUD - 0280018T	Collège	Public	0280018T	LOUIS PERGAUD	Courville-sur-Eure	1	
		Privé	0280842N	SAINTE MARIE	Courville-sur-Eure	1	
	Ecole élémentaire	Public	0280231Z	NR	Saint-Aubin-des-Bois	1	
		Public	0280494K	ANTOINE FURETIERE	Chuisnes	1	
		Public	0280495L	NR	Dangers	1	
		Public	0280497N	FONTAINE LA GUYON	Fontaine-la-Guyon	1	
		Public	0280499R	NR	Landelles	1	
		Public	0280502U	PONTGOUIN	Pontgouin	1	
		Public	0280503V	LA CLE DES CHAMPS	Saint-Arnoult-des-Bois	1	
		Public	0280507Z	JULES VERNE	Saint-Luperce	1	
		Public	0280628F	LE THIEULIN	Le Thieulin	1	
		Public	0280908K	DU CHEMIN VERT	Courville-sur-Eure	1	
		Public	0280905G	DU CHEMIN VERT	Courville-sur-Eure	1	
		Public	0280905G	DU CHEMIN VERT	Courville-sur-Eure	1	
		Public	0280905G	DU CHEMIN VERT	Courville-sur-Eure	1	
		Public	0280905G	DU CHEMIN VERT	Courville-sur-Eure	1	
Total PIAL 28 CLG LOUIS PERGAUD - 0280018T							13
PIAL 28 CLG LOUIS-ARSENE MEUNIER - 0280903E	Collège	Privé	0280669A	DELFEUILLE	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280903E	LOUIS-ARSENE MEUNIER	Nogent-le-Rotrou	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0280847U	INSTITUTION DELFEUILLE	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280544P	SILVIA MONFORT	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280545R	MARCEL PAGNOL	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280552Y	ROBERT DOISNEAU - MARGON	Arcisses	1	
		Public	0280891S	LES ENFANTS DE RENART	Thiron-Gardais	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 28 CLG LOUIS-ARSENE MEUNIER - 0280903E	Ecole élémentaire	Public	0281012Y	GEORGES BRASSENS	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280542M	FRANCOISE DOLTO	Nogent-le-Rotrou	1	
			0280930J	NR	Thiron-Gardais	1	
	Lycée polyvalent	Public	0280932L	LUCIE AUBRAC	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0280036M	REMI BELLEAU	Nogent-le-Rotrou	1	
		Public	0281021H	SULLY	Nogent-le-Rotrou	1	
Total PIAL 28 CLG LOUIS-ARSENE MEUNIER - 0280903E						13	
PIAL 28 CLG MARCEL PAGNOL - 0280024Z	Collège	Public	0280024Z	MARCEL PAGNOL	Vernouillet	1	
		Public	0280138Y	PAUL EMILE VICTOR	Saulnières	1	
			0280146G	LOUIS PERGAUD	Vernouillet	1	
			0280871V	GERARD PHILIPPE	Vernouillet	1	
	Ecole élémentaire		0280988X	JULES VALLES	Vernouillet	1	
		Public	0280655K	LOUIS PERGAUD	Vernouillet	1	
			0280870U	GERARD PHILIPPE	Vernouillet	1	
Total PIAL 28 CLG MARCEL PAGNOL - 0280024Z						7	
PIAL 28 CLG MARCEL PROUST - 0280702L	Collège	Public	0280702L	MARCEL PROUST	Illiers-Combray	1	
		Privé	0280841M	SAINT JOSEPH	Illiers-Combray	1	
		Public	0280520N	LA VIVONNE	Illiers-Combray	1	
			0280523S	JACQUES PREVERT	Bailleau-le-Pin	1	
			0280526V	CHARONVILLE ST AVIT VIEUVICQ	Charonville	1	
			0280532B	CLAUDE DANIEL	Magny	1	
	Ecole maternelle		0280533C	NR	Marchéville	1	
			0280535E	NR	Nogent-sur-Eure	1	
			0280772M	NR	Combres	1	
		Public	0280519M	LES NYMPHEAS	Illiers-Combray	1	
			0280797P	CHARLES PERRAULT	Bailleau-le-Pin	1	
Total PIAL 28 CLG MARCEL PROUST - 0280702L						11	
PIAL 28 CLG MARTIAL TAUGOURDEAU - 0281060A	Collège	Public	0281060A	MARTIAL TAUGOURDEAU	Dreux	1	
		Privé	0280858F	STE AGNES ST MARTIN	Mézères-en-Drouais	1	
		Public	0280112V	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Dreux	1	
			0280124H	CHERISY	Cherisy	1	
			0280132S	JEAN LELIEVRE	Marville-Moutiers-Brûlé	1	
			0280134U	MARSAUCEUX	Mézères-en-Drouais	1	
			0280136W	OUERRE	Ouerre	1	
			0280137X	MICHEL SICOT	Sainte-Gemme-Moronval	1	
	Ecole maternelle		0280560G	BOULLAY THIERRY	Le Boullay-Thierry	1	
		Public	0280098E	ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	Dreux	1	
			0281033W	NR	Cherisy	1	
Total PIAL 28 CLG MARTIAL TAUGOURDEAU - 0281060A						11	
PIAL 28 CLG MATHURIN REGNIER - 0280751P	Collège	Privé	0280663U	SAINTE MARIE	Chartres	1	
		Public	0280751P	MATHURIN REGNIER	Chartres	1	
		Privé	0280807A	NOTRE DAME	Sours	1	
	Ecole élémentaire	Public	0280277Z	LA VALLEE	Sours	1	
			0280282E	EUGENE DELACROIX	Morancez	1	
			0280295U	BERCHERES LES PIERRES	Berchères-les-Pierres	1	
			0280300Z	HENRI IV	Chartres	1	
			0280873X	ROGER JU DENNE	Prunay-le-Gillon	1	
		Public	0280276Y	ECOLE DE L EVEIL	Sours	1	
			0280984T	MORANCEZ	Morancez	1	
			0281152A	HENRI IV	Chartres	1	
Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0281047L	FULBERT	Chartres	1		
Total PIAL 28 CLG MATHURIN REGNIER - 0280751P						12	
PIAL 28 CLG MAURICE DE VLAMINCK - 0280005D	Collège	Public	0280005D	MAURICE DE VLAMINCK	Brezolles	1	
		Privé	0280832C	SAINTE MARIE	Brezolles	1	
	Ecole élémentaire	Public	0280323Z	NR	Crucey-Villages	1	
			0280327D	NR	Laons	1	
			0280332J	RUEIL LA GADELIERE	Rueil-la-Gadelière	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39						
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI				
PIAL 28 CLG MAURICE DE VLAMINCK - 0280005D	Ecole élémentaire	Public	0280333K	NO I LE PARC	Saint-Lubin-des-Joncherets	1				
			0280334L	N 2 LE BOURG	Saint-Lubin-des-Joncherets	1				
			0280457V	GEORGES PEREC	Maillebois	1				
			0280513F	RENÉ BORG	Boissy-lès-Perche	1				
			0280909L	LES REMPARTS	Brezolles	1				
			0280981P	NUMERO III	Saint-Rémy-sur-Avre	1				
			0281066G	LA VALLEE	Saint-Rémy-sur-Avre	1				
			0280743F	CLOS DU VILLAGE	Saint-Lubin-des-Joncherets	1				
			0280906H	J DESFORGES	Brezolles	1				
			0280938T	LA GARENNE	Saint-Lubin-des-Joncherets	1				
Total PIAL 28 CLG MAURICE DE VLAMINCK - 0280005D							15			
PIAL 28 CLG MICHEL CHASLES - 0280889P	Collège	Public	0280889P	MICHEL CHASLES	Epernon	1				
			0280576Z	CHARLEMAGNE	Saint-Martin-de-Nigelles	1				
			0280593T	LA BILLARDIERE	Epernon	1				
			0280594U	LOUIS DROUET	Epernon	1				
	Ecole élémentaire	Public	0280598Y	EMMANUEL CHENEAU	Hanches	1				
			0280911N	LA CHEVALERIE	Droue-sur-Drouette	1				
			0280583G	LA CHEVALERIE	Droue-sur-Drouette	1				
			0280931K	LA BILLARDIERE	Epernon	1				
Total PIAL 28 CLG MICHEL CHASLES - 0280889P							8			
PIAL 28 CLG MOZART - 0281038B	Collège	Public	0281038B	MOZART	Anet	1				
			Ecole élémentaire	Privé	0280833D	NOTRE DAME	Anet	1		
					Public	0280337P	JEAN GOUJON	Anet	1	
	0280341U	BERCHERES SUR VESGRE				Berchères-sur-Vesgre	1			
	0280348B	FRANCOIS COOLEN			La Chaussée-d'Ivry	1				
	0280351E	DOMINIQUE PATUREL			Guainville	1				
	0280352F	NR			Le Mesnil-Simon	1				
	0280357L	NR			Saussay	1				
	0280767G	SOREL MOUSSEL			Sorel-Moussel	1				
	0281039C	MICHEL BRUNEL			Oulins	1				
	0280349C	GILLES			Gilles	1				
	Total PIAL 28 CLG MOZART - 0281038B							11		
	PIAL 28 CLG NICOLAS ROBERT - 0280753S	Collège	Public	0280753S	NICOLAS ROBERT	Vernouillet	1			
Ecole élémentaire				Public	0280120D	MAURICE HUREL	Aunay-sous-Crécy	1		
		0280127L	GARNAY		Garnay	1				
		0280140A	TREON		Tréon	1				
		0280145F	VICTOR HUGO-BRASSENS		Vernouillet	1				
		0280710V	LOUIS ARAGON		Vernouillet	1				
		0280768H	JULES FERRY		Luray	1				
		Ecole maternelle	Public		0280139Z	TREON	Tréon	1		
					0280143D	VICTOR HUGO	Vernouillet	1		
					0280746J	LOUIS ARAGON	Vernouillet	1		
Total PIAL 28 CLG NICOLAS ROBERT - 0280753S							10			
PIAL 28 CLG PIERRE BROSOLETTTE - 0280924C	Collège	Public	0280924C	PIERRE BROSOLETTTE	Nogent-le-Rotrou	1				
			Ecole élémentaire	Public	0280178S	COUDRECEAU	Arcisses	1		
	0280183X	FRETIGNY			Saintigny	1				
	0280191F	MAURICE CAREME			Saintigny	1				
	0280546S	JEAN MACE			Nogent-le-Rotrou	1				
	0280548U	NR			Argenvilliers	1				
	0280549V	BRUNELLES			Arcisses	1				
	0280550W	NR			Champrond-en-Perchet	1				
	0280874Y	SOUANCE AU PERCHE			Souancé-au-Perche	1				
	Ecole maternelle	Public			0280855C	PAUL LANGEVIN	Nogent-le-Rotrou	1		
					Total PIAL 28 CLG PIERRE BROSOLETTTE - 0280924C					
	PIAL 28 CLG PIERRE ET MARIE CURIE - 0280716B	Collège			Public	0280716B	PIERRE ET MARIE CURIE	Dreux	1	
						Ecole élémentaire	Public	0280105M	FERDINAND BUISSON	Dreux
			0280110T	MICHELET				Dreux	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		28		Nombre de PIAL = 39						
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI				
PIAL 28 CLG PIERRE ET MARIE CURIE - 0280716B	Ecole élémentaire	Public	0280119C	JEAN ZAY	Dreux	1				
			0281016C	MENDES FRANCE	Dreux	1				
	Ecole maternelle	Public	0280100G	BENJAMIN RABIER	Dreux	1				
			0280102J	JEAN-ZAY	Dreux	1				
			0280986V	LOUISE MICHEL	Dreux	1				
			0281151Z	CONDORCET	Dreux	1				
	Lycée polyvalent	Public	0280021W	EDOUARD BRANLY	Dreux	1				
Total PIAL 28 CLG PIERRE ET MARIE CURIE - 0280716B										
10										
PIAL 28 CLG SOUTINE - 0281055V	Collège	Public	0281055V	SOUTINE	Saint-Prest	1				
			0280819N	JEAN PAUL II	Chartres	1				
	Ecole élémentaire	Public	0280230Y	JACQUES-YVES COUSTEAU	Saint-Prest	1				
			0280244N	GASVILLE OISEME	Gasville-Oisème	1				
			0280247S	CLEVILLIERS CHALLET	Clévilliers	1				
			0280250V	LA MIHOUE	Champfol	1				
			0280253Y	LOUIS PASTEUR	Berchères-Saint-Germain	1				
			0280771L	AIME ALLOUIS	Jouy	1				
			0280912P	HENRI MATISSE	Chartres	1				
			Ecole maternelle	Public	0280229X	CALYPSO	Saint-Prest	1		
					0280258D	MARIE PAPE-CARPANTIER	Chartres	1		
					0280959R	LES ALOUETTES	Champfol	1		
					Total PIAL 28 CLG SOUTINE - 0281055V					
			12							
PIAL 28 CLG TOMAS DIVI - 0280656L	Collège	Public	0280656L	TOMAS DIVI	Châteaudun	1				
			0280067W	PASTEUR	Châteaudun	1				
	Ecole élémentaire	Public	0280074D	CIVRY	Villemaury	1				
			0280075E	NR	Conie-Molitard	1				
			0280078H	JALLANS	Jallans	1				
			0280086S	OZOIR LE BREUIL	Villemaury	1				
			0280091X	THIVILLE	Thiville	1				
			0280092Y	NR	Villampuy	1				
			0280196L	NR	Bazoches-en-Dunois	1				
			0280206X	NR	Nottonville	1				
			0280210B	NR	Terminiers	1				
			Ecole maternelle	Public	0280876A	ORGERES EN BEAUCE	Orgères-en-Beauce	1		
					0280058L	JACQUES PREVERT	Châteaudun	1		
					0280082M	LUTZ EN DUNOIS	Villemaury	1		
					0280780W	PERONVILLE	Péronville	1		
					Total PIAL 28 CLG TOMAS DIVI - 0280656L					
					15					
			PIAL 28 CLG VAL DE VOISE - 0280701K	Collège	Public	0280701K	VAL DE VOISE	Gallardon	1	
						0280586K	BAILLEAU ARMENONVILLE	Bailleau-Armenonville	1	
				Ecole élémentaire	Public	0280592S	LA VALLEE D'OCRE	Ecrosnes	1	
0280597X	NR	Gas				1				
0280605F	NR	Auneau-Bleury-Saint-Symphor				1				
0280607H	HELENE BOUCHER	Yermenonville				1				
0280608J	NR	Ymeray				1				
0280910M	EMILE POTTIER	Gallardon				1				
Ecole maternelle	Public	0280584H				NR	Gallardon	1		
		0280587L				PONT SOUS GALLARDON	Bailleau-Armenonville	1		
		0280974G				ÉCOLE MATERNELLE DE GAS	Gas	1		
		0281035Y				ST SYMPHORIEN LE CHATEAU	Auneau-Bleury-Saint-Symphor	1		
		Total PIAL 28 CLG VAL DE VOISE - 0280701K								
		12								
PIAL 28 CLG VICTOR HUGO - 0280883H	Collège	Public	0280883H	VICTOR HUGO	Chartres	1				
			0280246R	DANIEL ALIX	Coltainville	1				
	Ecole élémentaire	Public	0280280C	NOGENT LE PHAYE	Nogent-le-Phaye	1				
			0280287K	FRESNAY LE COMTE	Fresnay-le-Comte	1				
			0280398F	L'ÉCOLE DES BLÉS	Houville-la-Branche	1				
			0280877B	MAURICE CAREME	Chartres	1				
			0280926E	JACQUES PREVERT	Chartres	1				
			Total PIAL 28 CLG VICTOR HUGO - 0280883H							
6										

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département	28					Nombre de PIAL = 39	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 28 CLG VICTOR HUGO - 0280883H	Ecole maternelle	Public	0280774P	EMILE ZOLA	Chartres	1	
			0280900B	PAULINE KERGOMARD	Chartres	1	
Total PIAL 28 CLG VICTOR HUGO - 0280883H						9	
Total						420	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36		Nombre de PIAL = 20		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI
PIAL 36 CLG ALAIN FOURNIER - 0360525A	Collège	Public	0360044C	LE CLOS DE LA GARENNE	Chabris	1
			0360525A	ALAIN FOURNIER	Valençay	1
	Ecole élémentaire	Public	0360034S	NR	Vicq-sur-Nahon	1
			0360069E	NR	Veuil	1
			0360152V	NR	Anjouin	1
			0360218S	NR	Villentrois-Faverolles-en-B	1
			0360253E	NR	Langé	1
			0360269X	FRÉDÉRIC CHOPIN	Luçay-le-Mâle	1
			0360275D	NR	Lye	1
			0360434B	NR	Saint-Christophe-en-Bazelle	1
			0360557K	JEAN DE LA FONTAINE	La Vernelle	1
			0360653P	LES MARRONNIERS	Chabris	1
			0360654R	LES SORBIERS	Chabris	1
			0360675N	NR	Val-Fouzon	1
			0360676P	JOSEPH BARBERON	Poulaines	1
			0360805E	BENJAMIN RABIER	Valençay	1
			0360057S	NR	Valençay	1
			0360096J	JACQUES PRÉVERT	Villentrois-Faverolles-en-B	1
			0360113C	LES PRIMEVÈRES	Chabris	1
			0360529E	NR	Dun-le-Poëlier	1
Total PIAL 36 CLG ALAIN FOURNIER - 0360525A						
20						
PIAL 36 CLG BEAULIEU - 0360496U	Collège	Public	0360496U	BEAULIEU	Châteaoux	1
			0360355R	NR	La Pérouille	1
	Ecole élémentaire	Public	0360661Y	JEANNE DACQUIN	Luant	1
			0360782E	JULES FERRY	Châteaoux	1
			0360783F	VICTOR HUGO	Châteaoux	1
			0360401R	DES MARINS	Châteaoux	1
			0360131X	JULES FERRY	Châteaoux	1
			0360134A	VICTOR HUGO	Châteaoux	1
			0360402S	DES MARINS	Châteaoux	1
			0360050J	ERIC TABARLY	Châteaoux	1
			Total PIAL 36 CLG BEAULIEU - 0360496U			
10						
PIAL 36 CLG COLBERT - 0360543V	Collège	Public	0360016X	LES CAPUCINS	Châteaoux	1
			0360543V	COLBERT	Châteaoux	1
	Ecole élémentaire	Public	0360326J	GENEVIÈVE PANIS	Niherne	1
			0360414E	SAINT-MARTIAL	Châteaoux	1
			0360469P	LES PLANCHES	Saint-Maur	1
			0360547Z	LE COLOMBIER	Châteaoux	1
			0360785H	JEAN RACINE	Châteaoux	1
			0360127T	ARAGO	Châteaoux	1
	Ecole élémentaire d'application	Public	0360411B	JEAN ZAY	Châteaoux	1
			0360406W	JEAN RACINE	Châteaoux	1
			0360412C	JEAN ZAY	Châteaoux	1
			0360415F	SAINT-MARTIAL	Châteaoux	1
			0360470R	LES PLANCHES	Saint-Maur	1
			0360760F	LE COLOMBIER	Châteaoux	1
Total PIAL 36 CLG COLBERT - 0360543V						
14						
PIAL 36 CLG CONDORCET - 0360028K	Collège	Public	0360028K	CONDORCET	Levroux	1
			0360040Y	FERDINAND DE LESSEPS	Vatan	1
	Ecole élémentaire	Privé	0360635V	CLAIRFONTAINE	Levroux	1
			0360644E	SAINTE-MARIE	Vatan	1
		Public	0360088A	DES VIGNES - R. VINCENT	Vineuil	1
			0360098L	NR	Brion	1
0360193P	NR	Bouges-le-Château	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36					Nombre de PIAL = 20	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 36 CLG CONDORCET - 0360028K	Ecole élémentaire	Public	0360254F	JOSEPH PÉCHERAT	Levroux	1		
			0360558L	NR	Rouvres-les-Bois	1		
			0360786J	LA POTERNE	Vatan	1		
	Ecole maternelle	Public	0360061W	LA POTERNE	Vatan	1		
			0360174U	NR	Baudres	1		
			0360256H	JOSEPH PÉCHERAT	Levroux	1		
Total PIAL 36 CLG CONDORCET - 0360028K							13	
PIAL 36 CLG DENIS DIDEROT - 0360544W	Collège	Public	0360544W	DENIS DIDEROT	Issoudun	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360117G	LES CHAMPAGNARDS	La Champenoise	1		
			0360240R	CONDORCET	Issoudun	1		
			0360322E	HENRI DUNANT	Neuvy-Pailloux	1		
			0360478Z	NR	Saint-Valentin	1		
			0360485G	FRANÇOIS HERVIER	Ségry	1		
			0360612V	SAINT-EXUPÉRY	Issoudun	1		
	Ecole maternelle	Public	0360664B	NR	Pruniers	1		
			0360239P	GEORGE SAND	Issoudun	1		
			0360388B	NR	Saint-Aoustrille	1		
	Lycée polyvalent	Public	0360613W	SAINT-EXUPÉRY	Issoudun	1		
0360024F			BALZAC - D'ALEMBERT	Issoudun	1			
Total PIAL 36 CLG DENIS DIDEROT - 0360544W							12	
PIAL 36 CLG GEORGE SAND - 0360720M	Collège	Public	0360720M	GEORGE SAND	La Châtre	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360626K	SAINTE-GENEVIÈVE	La Châtre	1		
			0360068D	NR	Verneuil-sur-Igneraie	1		
			0360126S	CHARLES YVERNAULT	Chassignolles	1		
			0360251C	NR	Lacs	1		
			0360265T	NR	Lourouer-Saint-Laurent	1		
			0360277F	JEAN MOULIN	Le Magny	1		
			0360304K	CAMILLE SOULAS	Montgivray	1		
			0360390D	LES MARRONNIERS	Saint-Août	1		
			0360394H	NR	Saint-Chartier	1		
			0360424R	MAURICE ROLLINAT	La Châtre	1		
			0360425S	EUGÈNE DELACROIX	La Châtre	1		
			0360447R	NR	Saint-Christophe-en-Boucher	1		
			Ecole maternelle	Public	0360665C	NR	Thevet-Saint-Julien	1
	0360180A	NR			La Berthenoux	1		
	0360426T	MARIE-LOUISE LAGUERRE			La Châtre	1		
	Lycée polyvalent	Public	0360526B	NR	Nohant-Vic	1		
			0360703U	GUSTAVE FLAUBERT	La Châtre	1		
	0360019A	GEORGE SAND	La Châtre	1				
Total PIAL 36 CLG GEORGE SAND - 0360720M							19	
PIAL 36 CLG HERVE FAYE - 0360033R	Collège	Public	0360033R	HERVE FAYE	Saint-Benoît-du-Sault	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360114D	LÉON-PAUL FARGUE	Chaillac	1		
			0360257J	NR	Lignac	1		
			0360380T	NR	Roussines	1		
			0360527C	JULES VERNE	Mouhet	1		
			0360790N	FRANÇOIS RABELAIS	Saint-Benoît-du-Sault	1		
	Ecole maternelle	Public	0360368E	NR	Prissac	1		
			0360427U	JEAN MOULIN	La Châtre-Langlin	1		
Total PIAL 36 CLG HERVE FAYE - 0360033R							8	
PIAL 36 CLG HONORE DE BALZAC - 0360721N	Collège	Privé	0360568X	SAINT CYR	Issoudun	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360721N	HONORE DE BALZAC	Issoudun	1		
		Privé	0360632S	NOTRE-DAME	Issoudun	1		
		Public	0360189K	NR	Les Bordes	1		
			0360243U	MICHELET	Issoudun	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36					Nombre de PIAL = 20	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 36 CLG HONORE DE BALZAC - 0360721N	Ecole élémentaire	Public	0360246X	JEAN JAURÈS	Issoudun	1		
			0360464J	LES TOURNESOLS	Sainte-Lizaigne	1		
			0360683X	NR	Paudy	1		
			0360694J	NR	Reuilly	1		
			0360093F	NR	Reuilly	1		
	Ecole maternelle	Public	0360244V	LÉO LAGRANGE	Issoudun	1		
			0360247Y	JEAN JAURÈS	Issoudun	1		
			0360505D	SAINT CYR	Issoudun	1		
	Lycée polyvalent	Privé				1		
	Total PIAL 36 CLG HONORE DE BALZAC - 0360721N							13
PIAL 36 CLG JEAN MONNET - 0360690E	Collège	Public	0360690E	JEAN MONNET	Châteauroux	1		
			0360217R	FERNAND MAILLAUD	Etrechet	1		
			0360674M	LE GRAND POIRIER	Châteauroux	1		
			0360726U	LOUIS DE FRONTENAC	Châteauroux	1		
			0360765L	FRANÇOIS RABELAIS	Le Poinçonnet	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360813N	JACQUES PRÉVERT	Le Poinçonnet	1		
			0360649K	OLIVIER CHARBONNIER	Châteauroux	1		
			0360673L	LE GRAND POIRIER	Châteauroux	1		
			0360695K	LA PETITE FADETTE	Le Poinçonnet	1		
						1		
Total PIAL 36 CLG JEAN MONNET - 0360690E							9	
PIAL 36 CLG JEAN MOULIN - 0360546Y	Collège	Public	0360546Y	JEAN MOULIN	Saint-Gaultier	1		
			0360288T	FONTAINE DE MÉOBRENNE	Méobecq	1		
			0360330N	NR	Nuret-le-Ferron	1		
			0360375M	NR	Rivarennnes	1		
			0360454Y	PROFESSEUR DUBOST	Saint-Gaultier	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360497V	NR	Thenay	1		
			0360651M	NR	Migné	1		
			0360337W	NR	Oulches	1		
			0360456A	PROFESSEUR DUBOST	Saint-Gaultier	1		
						1		
Total PIAL 36 CLG JEAN MOULIN - 0360546Y							9	
PIAL 36 CLG JOLIOT-CURIE - 0360018Z	Collège	Public	0360018Z	JOLIOT-CURIE	Châtillon-sur-Indre	1		
			0360022D	CALMETTE ET GUERIN	Ecueillé	1		
			0360625J	SAINT-JOSEPH	Châtillon-sur-Indre	1		
			0360168M	LES MARRONNIERS	Azay-le-Ferron	1		
			0360213L	FRANÇOIS RABELAIS	Ecueillé	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360234J	NR	Heugnes	1		
			0360350K	JEAN GIRAUDOUX	Pellevoisin	1		
			0360422N	HENRI COSNIER	Châtillon-sur-Indre	1		
			0360438F	MAURICE BOULAY	Clion	1		
			0360423P	JULES FERRY	Châtillon-sur-Indre	1		
Total PIAL 36 CLG JOLIOT-CURIE - 0360018Z							10	
PIAL 36 CLG LA FAYETTE - 0360048G	Collège	Public	0360048G	LA FAYETTE	Châteauroux	1		
			0360062X	SIMONE VEIL	Velles	1		
			0360166K	NR	Arthon	1		
			0360398M	LAMARTINE	Châteauroux	1		
			0360416G	RENÉ DESCARTES	Châteauroux	1		
	Ecole maternelle	Public	0360784G	MONTAIGNE	Châteauroux	1		
			0360399N	LAMARTINE	Châteauroux	1		
			0360614X	LES QUATRE VENTS-MLUTHER KI	Châteauroux	1		
			0360141H	MONTAIGNE	Châteauroux	1		
						1		
Total PIAL 36 CLG LA FAYETTE - 0360048G							9	
PIAL 36 CLG LES MENIGOUTTES - 0360719L	Collège	Privé	0360510J	SAINTE ANNE	Le Blanc	1		
		Public	0360038W	JEAN ROSTAND	Tournon-Saint-Martin	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360719L	LES MENIGOUTTES	Le Blanc	1		
		Privé	0360619C	SAINTE-THÉRÈSE	Le Blanc	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36					Nombre de PIAL = 20	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 36 CLG LES MENIGOUTTES - 0360719L	Ecole élémentaire	Public	0360182C	JULES FERRY	Le Blanc	1		
			0360185F	VILLE HAUTE	Le Blanc	1		
			0360259L	NR	Lingé	1		
			0360272A	NR	Lureuil	1		
			0360289U	NR	Mérigny	1		
			0360377P	NR	Rosnay	1		
			0360383W	NR	Ruffec	1		
			0360433A	NR	Ciron	1		
			0360444M	NR	Concremiers	1		
			0360495T	GEORGE SAND	Tourmon-Saint-Martin	1		
			0360677R	NR	Bélabre	1		
			0360814P	LOUIS-LAURIAN TOURAINE	Poulligny-Saint-Pierre	1		
			0360184E	GEORGE SAND	Le Blanc	1		
			0360209G	NR	Douadic	1		
			0360282L	F. ROUZEAU - L. LECAMP	Martizay	1		
0360005K	PASTEUR	Le Blanc	1					
Total PIAL 36 CLG LES MENIGOUTTES - 0360719L	Lycée polyvalent	Public				20		
PIAL 36 CLG LES SABLONS - 0360498W	Collège	Privé	0360511K	IMMACULEE CONCEPTION	Buzançais	1		
		Public	0360498W	LES SABLONS	Buzançais	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0360622F	IMMACULÉE CONCEPTION	Buzançais	1		
		Public	0360064Z	NR	Vendoeuvres	1		
		0360077N	MAURICE ROLLINAT	Villedieu-sur-Indre	1			
		0360078P	GEORGE SAND	Villedieu-sur-Indre	1			
		0360082U	NR	Villegouin	1			
		0360104T	RAOUL JANVOIE	Buzançais	1			
		0360163G	NR	Argy	1			
		0360296B	JOSEPH THIBAUT	Mézières-en-Brenne	1			
		0360318A	DÉSIRÉ BAILLY	Neuilly-les-Bois	1			
		0360339Y	JEAN-BAPTISTE FRANQUELIN	Palluaux-sur-Indre	1			
		0360458C	FRANÇOIS RABELAIS	Saint-Genou	1			
		0360463H	NR	Saint-Lactencin	1			
		0360487J	NR	Sougé	1			
		0360079R	JEAN JAURÈS	Villedieu-sur-Indre	1			
		0360106V	LA GARENNE	Buzançais	1			
		0360295A	JEAN FOURSAC	Mézières-en-Brenne	1			
		0360430X	JEAN MOULIN	Chezelles	1			
		Total PIAL 36 CLG LES SABLONS - 0360498W						19
PIAL 36 CLG LOUIS PERGAUD - 0360037V	Collège	Public	0360001F	FREDERIC CHOPIN	Aigurande	1		
		Public	0360037V	LOUIS PERGAUD	Sainte-Sève-sur-Indre	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360054N	NR	Urciers	1		
		0360146N	JEAN MOULIN	Aigurande	1			
		0360352M	NR	Pérasay	1			
		0360451V	NR	Saint-Denis-de-Jouhet	1			
		0360477Y	ÉMILE CHÉNON	Sainte-Sève-sur-Indre	1			
		0360554G	VINCENT ROTINAT	Briantes	1			
		0360663A	NR	Poulligny-Notre-Dame	1			
		0360678S	NR	Crevant	1			
	Ecole maternelle	Public	0360148R	NR	Aigurande	1		
		0360220U	NR	Feusines	1			
						1		
Total PIAL 36 CLG LOUIS PERGAUD - 0360037V						12		
PIAL 36 CLG ROLLINAT - 0360718K	Collège	Public	0360718K	ROLLINAT	Argenton-sur-Creuse	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360108X	ROLAND DESPAINS	Ceaumont	1		
		0360158B	PAUL BERT	Argenton-sur-Creuse	1			
		0360159C	GEORGE SAND	Argenton-sur-Creuse	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36		Nombre de PIAL = 20				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 36 CLG ROLLINAT - 0360718K	Ecole élémentaire	Public	0360279H	NR	Malicornay	1		
			0360287S	FRANÇOIS HERVIER	Le Menoux	1		
			0360310S	NR	Mosnay	1		
			0360348H	JACQUES PRÉVERT	Le Pêchereau	1		
			0360359V	LIONEL JAMET	Le Pont-Chrétien-Chabenet	1		
			0360428V	LA GIRAUDE	Chavin	1		
			0360466L	JEAN JAURÈS	Saint-Marcel	1		
			0360488K	NR	Tendu	1		
			Ecole maternelle	Public	0360160D	PAUL BERT	Argenton-sur-Creuse	1
					0360191M	NR	Bouesse	1
	0360349J	JACQUES PRÉVERT			Le Pêchereau	1		
	0360684Y	LES DIABLOTINS			Badecon-le-Pin	1		
	Lycée d'enseignement général	Public	0360701S	LE CLOS DU VERGER	Argenton-sur-Creuse	1		
			0360002G	ROLLINAT	Argenton-sur-Creuse	1		
Lycée professionnel	Public	0360003H	CHATEAUNEUF	Argenton-sur-Creuse	1			
Total PIAL 36 CLG ROLLINAT - 0360718K						19		
PIAL 36 CLG ROMAIN ROLLAND - 0360658V	Collège	Public	0360658V	ROMAIN ROLLAND	Déols	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360203A	PAUL LANGEVIN	Déols	1		
			0360204B	HENRI WALLON	Déols	1		
			0360207E	LA ROCHEFOUCAULD	Diors	1		
			0360306M	JEAN MOULIN	Montierchaume	1		
			0360442K	NR	Coings	1		
			0360615Y	JEAN MONNET	Déols	1		
	Ecole maternelle	Public	0360205C	DE L'ABBAYE	Déols	1		
			0360696L	PAUL ÉLUARD	Déols	1		
			0360723R	JEAN MONNET	Déols	1		
			0360043B	BLAISE PASCAL	Châteauroux	1		
	Lycée polyvalent	Public	0360011S	LES CHARMILLES	Châteauroux	1		
Total PIAL 36 CLG ROMAIN ROLLAND - 0360658V						12		
PIAL 36 CLG ROSA PARKS - 0360541T	Collège	Privé	0360567W	LEON XIII	Châteauroux	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360541T	ROSA PARKS	Châteauroux	1		
			0360623G	SAINT-PIERRE	Châteauroux	1		
			0360407X	JEAN MOULIN	Châteauroux	1		
			0360788L	BUFFON	Châteauroux	1		
			0360789M	JULES MICHELET	Châteauroux	1		
			0360142J	LA PINGAUDIÈRE	Châteauroux	1		
	Ecole maternelle	Public	0360409Z	JEAN MOULIN	Châteauroux	1		
			0360420L	JULES MICHELET	Châteauroux	1		
			0360532H	BUFFON	Châteauroux	1		
			0360008N	JEAN GIRAUDOUX	Châteauroux	1		
	Lycée d'enseignement général	Public	0360009P	PIERRE ET MARIE CURIE	Châteauroux	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0360093H	SAINTE SOLANGE	Châteauroux	1		
Lycée polyvalent	Privé	0360693H	SAINT-PIERRE	Châteauroux	1			
Total PIAL 36 CLG ROSA PARKS - 0360541T						13		
PIAL 36 CLG SAINT-EXUPÉRY - 0360023E	Collège	Public	0360023E	SAINT-EXUPÉRY	Eguzon-Chantôme	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360075L	NR	Vigoux	1		
			0360110Z	NR	Celon	1		
			0360216P	NR	Eguzon-Chantôme	1		
			0360333S	NR	Orsennes	1		
			0360553F	NR	Cuzion	1		
			Total PIAL 36 CLG SAINT-EXUPÉRY - 0360023E					
PIAL 36 CLG VINCENT ROTINAT - 0360030M	Collège	Public	0360030M	VINCENT ROTINAT	Neuvy-Saint-Sépulchre	1		
	Ecole élémentaire	Public	0360573C	STANISLAS LIMOUSIN	Ardentes	1		
			0360053M	NR	Tranzault	1		
			0360150T	GÉRARD THOMAZEAU	Ambrault	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		36					Nombre de PIAL = 20	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 36 CLG VINCENT ROTINAT - 0360030M	Ecole élémentaire	Public	0360154X	SAINTE-VINCENT	Ardentes	1		
			0360155Y	SAINTE-MARTIN	Ardentes	1		
			0360249A	NR	Jeu-les-Bois	1		
			0360280J	NR	Mâron	1		
			0360308P	NR	Montipouret	1		
			0360440H	NR	Cluis	1		
			0360480B	DU PRÉ VERT	Sassierges-Saint-Germain	1		
			0360652N	JEAN MOULIN	Mers-sur-Indre	1		
			0360787K	JEAN GUILLEBAUD	Neuvy-Saint-Sépulchre	1		
			0360156Z	ANTOINE FÉE	Ardentes	1		
			0360325H	SYLVAIN LURET	Neuvy-Saint-Sépulchre	1		
			Ecole maternelle	Public				
	Total PIAL 36 CLG VINCENT ROTINAT - 0360030M					15		
Total					262			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 37 CLG ANATOLE FRANCE - 0370044X	Collège	Privé	0370730T	SACRE COEUR	Tours	1	
		Public	0370041U	MICHELET	Tours	1	
	Ecole élémentaire	Public	0370044X	ANATOLE FRANCE	Tours	1	
		Privé	0371002N	MAINTENON	Tours	1	
		Public	0371050R	SAINTE MARGUERITE	Tours	1	
			0370215H	MICHELET	Tours	1	
			0371213T	POULENC (MUSIQUE ET DANSE)	Tours	1	
			0371321K	MIRABEAU	Tours	1	
			0371390K	VELPEAU	Tours	1	
			0371466T	DIDEROT-PASCAL	Tours	1	
			0371751C	FRANCE ELEM ET MAT	Tours	1	
			0371565A	BERNARD-PASTEUR	Tours	1	
	Ecole élémentaire d'application	Public	0370209B	COURIER (P. LOUIS)	Tours	1	
		Ecole maternelle	0370279C	KERGOMARD (PAULINE)	Tours	1	
	0370281E		CURIE (MARIE)	Tours	1		
	0370282F		KLEIBER (SUZANNE)	Tours	1		
	0370283G		GRECOURT	Tours	1		
	0370285J		ABEILLES (LES)	Tours	1		
	0370278B		MIRABEAU	Tours	1		
	Ecole maternelle d'application		Public	0370731U	STE URSULE	Tours	1
			Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0371532P	ESTHETIQUE DE TOURAINE	Tours
	Lycée polyvalent			Privé	0371328T	SAINTE-URSULE	Tours
Lycée professionnel			Privé				
	Total PIAL 37 CLG ANATOLE FRANCE - 0370044X						22
PIAL 37 CLG ANDRE BAUCHANT - 0370007G	Collège	Public	0370007G	ANDRE BAUCHANT	Château-Renault	1	
		Public	0370171K	NR	Neuillé-le-Lierre	1	
	Ecole élémentaire	Public	0370456V	NR	Crotelles	1	
		0370472M	NR	Les Hermites	1		
		0370475R	NR	Monthodon	1		
		0370478U	NR	Morand	1		
		0370479V	DUTROCHET	Neuville-sur-Brenne	1		
		0370482Y	NR	Saint-Laurent-en-Gâtines	1		
		0370485B	ECOLE DU CHEMIN VERT	Saunay	1		
		0370489F	BOUHOURS JEAN	Le Boulay	1		
		0370491H	ECOLE DE LA QUINTAINE	Auzouer-en-Touraine	1		
		0370492J	NR	Autrèche	1		
		0370493K	COMBETTES (GILBERT)	Château-Renault	1		
		0370494L	NELSON MANDELA	Château-Renault	1		
		0370507A	NR	Dame-Marie-les-Bois	1		
		0371573J	SALMON (JEANNE)	Nouzilly	1		
		0371657A	ELEM ET MAT	Villedômer	1		
		Ecole maternelle	Public	0370052F	VERNE (JULES)	Château-Renault	1
			0371229K	MALRAUX (ANDRE)	Château-Renault	1	
		Lycée professionnel	Public	0371211R	BEAUREGARD	Château-Renault	1
	Total PIAL 37 CLG ANDRE BAUCHANT - 0370007G						20
	PIAL 37 CLG ANDRE MALRAUX - 0371248F	Collège	Privé	0371325P	STE CLOTILDE ST JOSEPH	Amboise	1
Public			0371122U	CHOISEUL	Amboise	1	
Ecole élémentaire		Public	0371248F	ANDRE MALRAUX	Amboise	1	
		Privé	0371569E	STE CLOTILDE-ST JOSEPH	Amboise	1	
		Public	0370626E	NR	Cangey	1	
			0370629H	ARTIGNY	Chargé	1	
			0370632L	NR	Lussault-sur-Loire	1	
			0370633M	NR	Montreuil-en-Touraine	1	
			0370634N	NR	Mosnes	1	
			0370641W	NR	Pocé-sur-Cisse	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 37 CLG ANDRE MALRAUX - 0371248F	Ecole élémentaire	Public	0370643Y	NR	Saint-Ouen-les-Vignes	1		
			0370645A	NR	Saint-Règle	1		
			0370646B	NR	Souvigny-de-Touraine	1		
			0370836H	PARE (AMBROISE)	Amboise	1		
			0371138L	COURIER (PAUL LOUIS)	Amboise	1		
			0371175B	SAND (GEORGE)	Amboise	1		
			0371182J	COUSTEAU (JACQUES YVES)	Limeray	1		
			0371206K	PARDOU (OCTAVE)	Noizay	1		
			0371462N	RABELAIS-RICHELIEU	Amboise	1		
			0371552L	VAL DE CISSE	Nazelles-Négron	1		
	0371652V	FERRY ELEM ET MAT	Amboise	1				
	Ecole maternelle	Public	0370310L	BRETAGNE (ANNE DE)	Amboise	1		
			0370628G	MAXIME LENOIR	Chargé	1		
			0370801V	JEANNE D ARC	Amboise	1		
			0371201E	SAND (GEORGE)	Amboise	1		
			0371355X	PARE (AMBROISE)	Amboise	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0371551K	VAL DE CISSE	Nazelles-Négron	1		
0370001A			LEONARD DE VINCI	Amboise	1			
Lycée professionnel	Public	0371123V	JEAN CHAPTAL	Amboise	1			
Total PIAL 37 CLG ANDRE MALRAUX - 0371248F						29		
PIAL 37 CLG ARCHE DU LUDE - 0370791J	Collège	Privé	0370740D	SAINT GATIEN	Joué-lès-Tours	1		
			0370791J	ARCHE DU LUDE	Joué-lès-Tours	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0371051S	SAINT GATIEN LA SALLE	Joué-lès-Tours	1		
			0371323M	MAISON NEUVE	Joué-lès-Tours	1		
			0371505K	BLOTTERIE	Joué-lès-Tours	1		
	Ecole maternelle	Public	0370068Y	BLOTTERIE	Joué-lès-Tours	1		
			0370748M	SAINT GATIEN	Joué-lès-Tours	1		
Lycée polyvalent	Privé	0370748M	SAINT GATIEN	Joué-lès-Tours	1			
Total PIAL 37 CLG ARCHE DU LUDE - 0370791J						7		
PIAL 37 CLG BALZAC - 0371210P	Collège	Public	0371210P	BALZAC	Azay-le-Rideau	1		
			0370371C	NR	Druye	1		
	Ecole élémentaire	Public	0370693C	YVES ELLEOUE	Saché	1		
			0370951H	BALZAC	Thilouze	1		
			0371408E	AVALLERIA	Vallères	1		
			0371445V	ORSENN (ERIK)	Villaines-les-Rochers	1		
			0371526H	NR	Rivarennes	1		
			0371554N	LA CHAPELLE	Cheillé	1		
			0371612B	DESCARTES	Azay-le-Rideau	1		
			Ecole maternelle	Public	0370307H	NR	Azay-le-Rideau	1
					0370307H	NR	Azay-le-Rideau	1
Total PIAL 37 CLG BALZAC - 0371210P						10		
PIAL 37 CLG CELESTIN FREINET - 0371101W	Collège	Public	0370024A	PATRICK BAUDRY	Nouâtre	1		
			0371101W	CELESTIN FREINET	Sainte-Maure-de-Touraine	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0371192V	ROGER JAHAN	Descartes	1		
			0371011Y	LE COUVENT	Sainte-Maure-de-Touraine	1		
			0371028S	LOUIS LEFE	Descartes	1		
			Public	0370193J	NR	Sainte-Catherine-de-Fierbois	1	
				0370195L	RAYMOND QUENEAU	Saint-Epain	1	
				0370249V	NR	Maillé	1	
			Public	0370253Z	NR	Neuil	1	
		0370256C		GEOFFROY DE PENNART	Noyant-de-Touraine	1		
		0370260G		NR	Pouzay	1		
		0370601C		NR	Abilly	1		
		0370611N		POMMAUX (YVAN)	Draché	1		
		0370613R		NR	Marcé-sur-Esves	1		
		0370840M		NR	Rilly-sur-Vienne	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI
PIAL 37 CLG CELESTIN FREINET - 0371101W	Ecole élémentaire	Public	0370914T	LE CLOS DE L IMAGE	La Celle-Saint-Avant	1
			0370926F	COTE DES GRANGES	Descartes	1
			0370931L	NR	Marcilly-sur-Vienne	1
			0371407D	VOLTAIRE	Sainte-Maure-de-Touraine	1
			0371689K	BALESMES ÉLÉM ET MAT	Descartes	1
	Ecole maternelle	Public	0370264L	PERRAULT (CHARLES)	Sainte-Maure-de-Touraine	1
			0370950G	COTE DES GRANGES	Descartes	1
			0371386F	NR	Bossée	1
			0371575L	NR	Nouâtre	1
			0371661E	NR	Sepmes	1
Total PIAL 37 CLG CELESTIN FREINET - 0371101W						25
PIAL 37 CLG FRANCOIS RABELAIS - 0370045Y	Collège	Privé	0370729S	SAINT MARTIN	Tours	1
			0370743G	SAINTE JEANNE D ARC	Tours	1
	Ecole élémentaire	Privé	0370045Y	FRANCOIS RABELAIS	Tours	1
			0371004R	GROUPE SCOLAIRE ST JEAN XXII	Tours	1
			0371005S	PETIT SAINT GREGOIRE	Tours	1
			0371048N	SAINTE JEANNE D ARC	Tours	1
			0370208A	CLOCHEVILLE	Tours	1
	Ecole maternelle	Public	0370223S	RABELAIS	Tours	1
			0370230Z	BASTIE (MARYSE)	Tours	1
			0371718S	BUISSON-MOLIERE	Tours	1
			0370274X	MERMOZ (JEAN)	Tours	1
			0370277A	RABELAIS (FRANCOIS)	Tours	1
			0370957P	GIRAudeau	Tours	1
Total PIAL 37 CLG FRANCOIS RABELAIS - 0370045Y						13
PIAL 37 CLG GEORGES BESSE - 0370768J	Collège	Privé	0371329U	SAINT DENIS	Loches	1
			0370768J	GEORGES BESSE	Loches	1
	Ecole élémentaire	Public	0371031V	SAINT MARTIN	Loches	1
			0370524U	NR	Varennes	1
			0370526W	LAMBLARDIE	Loches	1
			0370527X	VIGNY (ALFRED DE)	Loches	1
			0370530A	NR	Azay-sur-Indre	1
			0370533D	NR	Bridoré	1
			0370534E	MOULIN	Chambourg-sur-Indre	1
			0370540L	LES PRÈS VERTS	Ferrière-sur-Beaulieu	1
			0370541M	CRAVATTE (ANDRÉ)	Perrusson	1
			0370837J	NR	Beaulieu-lès-Loches	1
			0370846U	NR	Verneuil-sur-Indre	1
			0371199C	NR	Saint-Jean-Saint-Germain	1
			0371322L	NR	Saint-Quentin-sur-Indrois	1
			0371324N	NR	Dolus-le-Sec	1
			0370025B	MARIAUDE	Loches	1
	Ecole maternelle	Public	0370298Y	SARRAUTE (ALBAN)	Loches	1
			0370522S	NR	Saint-Senoche	1
			0370834F	NR	Beaulieu-lès-Loches	1
0371171X			NR	Chédigny	1	
0371673T			NR	Saint-Hippolyte	1	
0370737A			SAINT DENIS	Loches	1	
0370016S			THERESE PLANIOL	Loches	1	
Total PIAL 37 CLG GEORGES BESSE - 0370768J						24
PIAL 37 CLG JACQUES DECOUR - 0370766G	Collège	Public	0370766G	JACQUES DECOUR	Saint-Pierre-des-Corps	1
			0370767H	PABLO NERUDA	Saint-Pierre-des-Corps	1
			0371391L	STALINGRAD	Saint-Pierre-des-Corps	1
	Ecole élémentaire	Public	0370103L	REPUBLIQUE	Saint-Pierre-des-Corps	1

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 37 CLG JACQUES DECOUR - 0370766G	Ecole élémentaire	Public	0370956N	WALLON (HENRI)	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0371105A	MARCEAU-COURIER	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0371297J	MARIE CURIE	La Ville-aux-Dames	1	
			0371451B	VIALA-STALINGRAD	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0371465S	SABLONS-SEMARD	Saint-Pierre-des-Corps	1	
	Ecole maternelle	Public	0371509P	JOLIOT CURIE	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0370293T	STALINGRAD	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0370294U	REPUBLIQUE	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0370295V	SEMARD (PIERRE)	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0370955M	WALLON (HENRI)	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0371223D	COLETTE	La Ville-aux-Dames	1	
			0371303R	PREVERT (JACQUES)	Saint-Pierre-des-Corps	1	
	Lycée professionnel	Public	0371566B	MARCEAU-COURIER	Saint-Pierre-des-Corps	1	
			0370054H	MARTIN NADAUD	Saint-Pierre-des-Corps	1	
Total PIAL 37 CLG JACQUES DECOUR - 0370766G							
PIAL 37 CLG JEAN PHILIPPE RAMEAU - 0370886M	Collège	Privé	0370741E	SAINT ETIENNE	Chambray-lès-Tours	1	
		Public	0370793L	ALBERT CAMUS	Montbazou	1	
	Ecole élémentaire	Public	0370886M	JEAN PHILIPPE RAMEAU	Tours	1	
		Privé	0371056X	MARIE DE L INCARNATION	Chambray-lès-Tours	1	
		Public	0370365W	MOULIN (JEAN)	Chambray-lès-Tours	1	
			0370367Y	CHAPPE (CLAUDE)	Chambray-lès-Tours	1	
			0370390Y	NR	Villeperdue	1	
			0370838K	LOUIS (GUILLAUME)	Montbazou	1	
			0370949F	NR	Sorigny	1	
			0370953K	DES VARENNES	Veigné	1	
			0371173Z	COURIER (PAUL LOUIS)	Chambray-lès-Tours	1	
			0371251J	LES GUES	Veigné	1	
			0371343J	MISTRAL	Tours	1	
		Ecole maternelle	Public	0371613C	MAUPASSANT-MONTJOYEUX	Tours	1
				0370290P	DAUDET (ALPHONSE)	Tours	1
				0370835G	JEAN LE BOURG	Montbazou	1
				0371200D	BASTIE (MARYSE)	Chambray-lès-Tours	1
				0371202F	BOURG	Veigné	1
				0371358A	VICTOR (PAUL EMILE)	Chambray-lès-Tours	1
				0371369M	PIERRE PETIT	Sorigny	1
	0371370N			LES GUES	Veigné	1	
	0371511S			LA FONTAINE (JEAN DE)	Chambray-lès-Tours	1	
	0370749N			SAINTE MARGUERITE	Chambray-lès-Tours	1	
	Total PIAL 37 CLG JEAN PHILIPPE RAMEAU - 0370886M						
	PIAL 37 CLG JEAN ROUX - 0371397T	Collège	Privé	0370745J	CHRIST ROI N DAME DES AILES	Tours	1
			Public	0370792K	HENRI BERGSON	Saint-Cyr-sur-Loire	1
		Ecole élémentaire	Privé	0371126Y	LA BECHELLERIE	Saint-Cyr-sur-Loire	1
				0371397T	JEAN ROUX	Fondettes	1
				0371027R	GROUPE SCOLAIRE ST JEAN XXII	Fondettes	1
				0371047M	SAINT JOSEPH	Saint-Cyr-sur-Loire	1
				0371063E	CHRIST ROI NOTRE DAME DES AI	Tours	1
			Public	0370325C	NR	Saint-Roch	1
0370921A				PHILIPPE (GERARD)	Fondettes	1	
0370945B				PERIGOURD	Saint-Cyr-sur-Loire	1	
0371198B				NR	La Membrolle-sur-Choisille	1	
Ecole élémentaire d'application		Public	0371788T	ANATOLE FRANCE	Saint-Cyr-sur-Loire	1	
			0370138Z	LA GUIGNIERE	Fondettes	1	
			0371540Y	ENGERAND	Saint-Cyr-sur-Loire	1	
			0371655Y	DOLTO ELEM ET MAT	Fondettes	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37					Nombre de PIAL = 29	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 37 CLG JEAN ROUX - 0371397T	Ecole maternelle	Public	0370265M	PERRAULT (CHARLES)	Saint-Cyr-sur-Loire	1		
			0370962V	CLAUDEL (CAMILLE)	Fondettes	1		
			0371164P	GONTHIER (RENE)	La Membrolle-sur-Choisille	1		
			0371366J	PERIGOURD	Saint-Cyr-sur-Loire	1		
			0371787S	HONORÉ DE BALZAC	Saint-Cyr-sur-Loire	1		
Total PIAL 37 CLG JEAN ROUX - 0371397T							20	
PIAL 37 CLG JEAN ZAY - 0371159J	Collège	Privé	0371208M	SAINT JOSEPH	Chinon	1		
		Public	0370994E	HENRI BECQUEREL	Avoine	1		
			0371159J	JEAN ZAY	Chinon	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0371024M	SAINT JOSEPH	Chinon	1		
		Public	0370235E	NR	Ligré	1		
			0370409U	NR	Anché	1		
			0370426M	NR	Rivière	1		
			0370488E	PREVERT (JACQUES)	Chinon	1		
			0370558F	MIRABEAU	Chinon	1		
			0370565N	NR	Beaumont-en-Véron	1		
			0370574Y	NR	Marçay	1		
			0370575Z	NR	La Roche-Clermault	1		
			0370577B	NR	Saint-Germain-sur-Vienne	1		
			0370580E	NR	Seuilly	1		
			0370581F	NR	Thizay	1		
			0370694D	NR	Saint-Benoît-la-Forêt	1		
			0370941X	NR	Rigny-Ussé	1		
			0371092L	NR	Cravant-les-Côteaux	1		
			0371263X	CURIE (JOLIOT)	Avoine	1		
			0371556R	NR	Cinçais	1		
			0371705C	JAURES ÉLÉM ET MAT	Chinon	1		
			0371758K	NR	Huismes	1		
			0371776E	ECOLE LA CLOCHETTE	Savigny-en-Véron	1		
			Ecole maternelle	Public	0370302C	MONET (CLAUDE)	Chinon	1
					0370802W	MATISSE (HENRI)	Avoine	1
					0371301N	PREVERT (JACQUES)	Chinon	1
		0371357Z		LA SOURIS VERTE	Beaumont-en-Véron	1		
		0371306U		SAINT JOSEPH	Chinon	1		
	Lycée d'enseignement général	Privé	0371306U	SAINT JOSEPH	Chinon	1		
	Lycée polyvalent	Public	0370009J	FRANCOIS RABELAIS	Chinon	1		
	Lycée professionnel	Public	0371100V	JOSEPH CUGNOT	Chinon	1		
	Total PIAL 37 CLG JEAN ZAY - 0371159J							30
	PIAL 37 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0370006F	Collège	Public	0370006F	JOACHIM DU BELLAY	Château-la-Vallière	1	
			0371378X	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	Luynes	1		
Ecole élémentaire		Privé	0371019G	SAINT JOSEPH	Château-la-Vallière	1		
		Public	0371033X	SAINTE GENEVIEVE	Luynes	1		
			0370321Y	NR	Pernay	1		
			0370470K	NR	Souvigné	1		
			0370495M	GITLIS (IVRY)	Villiers-au-Bouin	1		
			0370509C	VALLEE DU LAC	Château-la-Vallière	1		
			0371666K	NR	Saint-Etienne-de-Chigny	1		
			0371671R	CAMUS	Luynes	1		
			0371672S	PASTEUR	Luynes	1		
			Ecole maternelle	Public	0371467U	VALLEE DU LAC	Château-la-Vallière	1
		0371759L		SUZANNE HERBINIERE LEBERT	Luynes	1		
Total PIAL 37 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0370006F							13	
PIAL 37 CLG JULES FERRY - 0370764E		Collège	Public	0370764E	JULES FERRY	Tours	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0371015C	SAINTE URSULE	Tours	1		
		Public	0370211D	PITARD (STEPHANE)	Tours	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 37 CLG JULES FERRY - 0370764E	Ecole élémentaire	Public	0371475C	GIDE (ANDRE)	Tours	1		
			0371786R	ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL	Tours	1		
	Ecole maternelle	Public	0370291R	FERRY (JULES)	Tours	1		
			0370686V	DUHAMEL (GEORGES)	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG JULES FERRY - 0370764E						7		
PIAL 37 CLG JULES ROMAINS - 0370887N	Collège	Public	0370887N	JULES ROMAINS	Saint-Avertin	1		
	Ecole élémentaire	Public	0371453D	BRULON-PLANTIN	Saint-Avertin	1		
			0371707E	LES GRANDS CHAMPS ELEM ET MA	Saint-Avertin	1		
			0371727B	ADAM (HENRI)	Saint-Avertin	1		
	Ecole maternelle	Public	0370778V	BRULON (LEON)	Saint-Avertin	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0370038R	GRANDMONT	Tours	1		
Lycée professionnel	Public	0370771M	VICTOR LALOUX	Tours	1			
Total PIAL 37 CLG JULES ROMAINS - 0370887N						7		
PIAL 37 CLG LA RABIERE - 0370071B	Collège	Public	0370071B	LA RABIERE	Joué-lès-Tours	1		
			0371098T	BEAULIEU	Joué-lès-Tours	1		
			0371316E	VALLEE VIOLETTE	Joué-lès-Tours	1		
	Ecole élémentaire	Public	0370117B	CURIE (MARIE)	Joué-lès-Tours	1		
			0370119D	ALOUETTE	Joué-lès-Tours	1		
			0370827Y	MIGNONNE	Joué-lès-Tours	1		
			0371503H	VALLEE VIOLETTE	Joué-lès-Tours	1		
			0371504J	MORIER	Joué-lès-Tours	1		
			0371506L	LIBERTE-REPUBLIQUE	Joué-lès-Tours	1		
			0371507M	ROTIERE	Joué-lès-Tours	1		
			Ecole maternelle	Public	0370269S	LANGEVIN (PAUL)	Joué-lès-Tours	1
					0370270T	ALOUETTE	Joué-lès-Tours	1
	0370271U	MORIER			Joué-lès-Tours	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0370272V	CURIE (MARIE)	Joué-lès-Tours	1		
			0370831C	MIGNONNE	Joué-lès-Tours	1		
			0371539X	VALLEE VIOLETTE	Joué-lès-Tours	1		
	Lycée professionnel	Public	0371417P	JEAN MONNET	Joué-lès-Tours	1		
		Public	0370888P	D ARSONVAL	Joué-lès-Tours	1		
Total PIAL 37 CLG LA RABIERE - 0370071B						18		
PIAL 37 CLG LAMARTINE - 0370769K	Collège	Privé	0371327S	NOTRE DAME LA RICHE	Tours	1		
			Public	0370769K	LAMARTINE	Tours	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0371570F	SAINTE AGNES	Tours	1		
			Public	0370115Z	NR	Berthenay	1	
			0370126L	BUISSON (FERDINAND)	La Riche	1		
			0370127M	BERT (PAUL)	La Riche	1		
			0370225U	RACAULT (PAUL)	Tours	1		
			0371219Z	NR	Saint-Genouph	1		
	Ecole élémentaire d'application	Public	0371626S	SAND (GEORGE)	Tours	1		
	Ecole maternelle	Public	0370268R	TAMISIER (HENRI)	La Riche	1		
			0370276Z	RACAULT (PAUL)	Tours	1		
			0370288M	BOUTARD (CHARLES)	Tours	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0371489T	PELLIN (MARIE)	La Riche	1		
			0370728R	NOTRE DAME LA RICHE	Tours	1		
	Lycée professionnel	Privé	0370757X	NOTRE DAME LA RICHE	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG LAMARTINE - 0370769K						15		
PIAL 37 CLG LE CHAMP DE LA MOTTE - 0370885L	Collège	Privé	0370733W	LE JOUTEUX	Bourgueil	1		
			Public	0370034L	BERNARD DE FONTENELLE	Savigné-sur-Lathan	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0370885L	LE CHAMP DE LA MOTTE	Langeais	1		
			0370995F	PIERRE DE RONSARD	Bourgueil	1		
			0371017E	SAINTE GERMAIN	Bourgueil	1		
		0371025N	NOTRE DAME DE LOURDES	Chouzé-sur-Loire	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37					Nombre de PIAL = 29		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI			
PIAL 37 CLG LE CHAMP DE LA MOTTE - 0370885L	Ecole élémentaire	Public	0370132T	LES PETITS COLOMBIENS	Villandry	1			
			0370432U	NR	Langeais	1			
			0370436Y	NR	Avrillé-les-Ponceaux	1			
			0370443F	NR	Continvoir	1			
			0370452R	PINSON	Coteaux-sur-Loire	1			
			0370454T	NR	Coteaux-sur-Loire	1			
			0370499S	NR	Savigné-sur-Lathan	1			
			0370501U	NR	Rillé	1			
			0370505Y	CLAUDIE HAIGNERE	Hommes	1			
			0370506Z	NR	Courcelles-de-Touraine	1			
			0370650F	NR	Bréhémont	1			
			0370652H	NR	La Chapelle-aux-Naux	1			
			0370683S	ECOLE DES VIGNES	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	1			
			0370839L	NR	Restigné	1			
			0370898A	COURIER	Cinq-Mars-la-Pile	1			
			0371112H	HEROUX (GERMAINE)	La Chapelle-sur-Loire	1			
			0371140N	NR	Ambillou	1			
			0371221B	NR	Benaïs	1			
			0371261V	NR	Mazières-de-Touraine	1			
			0371381A	NR	Cléré-les-Pins	1			
			0371463P	RUELLE (ALBERT)	Bourgueil	1			
			0371508N	MOULIN-PREVERT	Lignières-de-Touraine	1			
			0371553M	DES MOULINS	Chouzé-sur-Loire	1			
			0371674U	NR	Saint-Laurent-de-Lin	1			
			0370300A	NR	Langeais	1			
			0370305F	JUTEAU	Bourgueil	1			
			0370448L	PROUST	Coteaux-sur-Loire	1			
			0370899B	COURIER	Cinq-Mars-la-Pile	1			
			0371659C	NR	Channay-sur-Lathan	1			
			Total PIAL 37 CLG LE CHAMP DE LA MOTTE - 0370885L						35
			PIAL 37 CLG LE PUIT DE LA ROCHE - 0371191U	Collège	Privé	0370739C	LE SACRE COEUR	Richelieu	1
					Public	0370013N	ANDRE DUCHESNE	L'Ile-Bouchard	1
				Ecole élémentaire	Privé	0371191U	LE PUIT DE LA ROCHE	Richelieu	1
					Public	0371044J	SACRE COEUR	Richelieu	1
					Public	0370090X	NR	Champigny-sur-Veude	1
0370407S	LES 2 RIVES	L'Ile-Bouchard			1				
0370418D	NR	Crouzilles			1				
0370422H	NR	Parçay-sur-Vienne			1				
0370429R	NR	Theneuil			1				
0370430S	NR	Trogues			1				
0370848W	NR	Luzé			1				
0371107C	NR	Marigny-Marmande			1				
0371178E	LES PTITS RABELAISIEENS	Panzoult			1				
0371547F	NR	Faye-la-Vineuse			1				
0371675V	NR	La Tour-Saint-Gelin			1				
0371676W	ARDOUIN	Avon-les-Roches			1				
0371731F	AJ DU PLESSIS-ÉCOLE DU SOCL	Richelieu			1				
0370296W	FONTAINE (JEAN DE LA)	Richelieu			1				
0371222C	LAMARTINE	L'Ile-Bouchard			1				
0371309X	NR	Champigny-sur-Veude			1				
0371571G	NR	Razines			1				
Total PIAL 37 CLG LE PUIT DE LA ROCHE - 0371191U						21			
PIAL 37 CLG LE REFLESSOIR - 0371124W	Collège	Public	0370051E	JEAN LEVEQUE	Montrésor	1			
		Public	0371124W	LE REFLESSOIR	Bléré	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37					Nombre de PIAL = 29	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 37 CLG LE REFLESOIR - 0371124W	Ecole élémentaire	Privé	0371001M	SAINTE JEANNE D ARC	Bléré	1		
		Public	0370392A	NR	Montrésor	1		
			0370659R	SYLVIE JOLY	Dierre	1		
			0370664W	LES DEUX TILLEULS	Luzillé	1		
			0370701L	BALZAC	Bléré	1		
			0370708U	NR	Céré-la-Ronde	1		
			0370710W	NR	Chenonceaux	1		
			0370713Z	NR	Cigogné	1		
			0370714A	LES DEUX RIVES	Civray-de-Touraine	1		
			0370935R	NR	Orbigny	1		
			0371111G	JOFFO JOSEPH	La Croix-en-Touraine	1		
			0371136J	NR	Loché-sur-Indrois	1		
			0371220A	NR	Francueil	1		
			0371295G	NR	Nouans-les-Fontaines	1		
			0371741S	ELEM ET MAT	Genillé	1		
		Ecole maternelle	Public	0370306G	LECOURT (JEANNE)	Bléré	1	
				0370711X	NR	Chisseaux	1	
				0371361D	DUTEIL (YVES)	La Croix-en-Touraine	1	
			0371574K	NR	Epeigné-les-Bois	1		
		0371614D	MATERNELLE	Villeloin-Coulangé	1			
Total PIAL 37 CLG LE REFLESOIR - 0371124W						22		
PIAL 37 CLG LEONARD DE VINCI - 0370765F	Collège	Privé	0370732V	MARMOUTIER	Tours	1		
		Public	0371330V	SAINT GREGOIRE	Tours	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0370765F	LEONARD DE VINCI	Tours	1		
		Public	0371007U	MARMOUTIER	Tours	1		
			0370202U	BERT (PAUL)	Tours	1		
			0370952J	HUGO (VICTOR)	Tours	1		
	Ecole maternelle		0371797C	ELEM ET MAT	Mettray	1		
		Public	0370289N	BERT (PAUL)	Tours	1		
			0370960T	HUGO (VICTOR)	Tours	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0370727P	GRAND ST GREGOIRE	Tours	1		
			0370881G	MARMOUTIER	Tours	1		
		Public	0370037P	CHOISEUL	Tours	1		
			0371418R	JACQUES DE VAUCANSON	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG LEONARD DE VINCI - 0370765F						13		
PIAL 37 CLG MAURICE GENEVOIX - 0370015R	Collège	Privé	0370738B	NOTRE DAME	Preuilly-sur-Claise	1		
		Public	0370011L	SITE DU GRAND-PRESSIGNY	Le Grand-Pressigny	1		
	Ecole élémentaire		0370015R	MAURICE GENEVOIX	Ligueil	1		
			0370026C	DE PREUILLY-SUR-CLAISE ET DU	Preuilly-sur-Claise	1		
		Privé	0371042G	NOTRE DAME	Preuilly-sur-Claise	1		
		Public	0370353H	NR	Charnizay	1		
			0370457W	NR	Ligueil	1		
			0370461A	NR	Bournan	1		
			0370462B	NR	La Chapelle-Blanche-Saint-M	1		
			0370466F	NR	Louans	1		
			0370468H	BLANCHARD (LOUIS)	Le Louroux	1		
			0370582G	ECOLE DU SOCLE	Le Grand-Pressigny	1		
			0370845T	NR	Betz-le-Château	1		
			0371118P	NR	Saint-Flovier	1		
			0371135H	GARAND (HENRI)	Manthelan	1		
			0371137K	NR	Bossay-sur-Claise	1		
0371615E	NR		Yzeures-sur-Creuse	1				
0371654X	NR		Cussay	1				
0371668M	NR	Barrou	1					

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37		Nombre de PIAL = 29			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 37 CLG MAURICE GENEVOIX - 0370015R	Ecole élémentaire	Public	0371706D	NR	Preuilley-sur-Claise	1	
	Ecole maternelle	Public	0370299Z	NR	Ligueil	1	
				0371134G	NR	Mouzay	1
Total PIAL 37 CLG MAURICE GENEVOIX - 0370015R						22	
PIAL 37 CLG MONTAIGNE - 0370884K	Collège	Public	0370884K	MONTAIGNE	Tours	1	
			0371158H	LA BRUYERE	Tours	1	
			0370805Z	ALAIN	Tours	1	
	Ecole élémentaire	Public	0370901D	DOLTO (FRANCOISE)	Notre-Dame-d'Oé	1	
			0370959S	PEGUY (CHARLES)	Tours	1	
			0371110F	NR	Monnaie	1	
			0371216W	FORT (PAUL)	Tours	1	
			0371584W	PEROCHON	Tours	1	
			0371789U	JULES VERNE	Tours	1	
		Ecole maternelle	Public	0370806A	ALAIN	Tours	1
				0371166S	NR	Monnaie	1
				0371230L	FORT (PAUL)	Tours	1
	Lycée professionnel		0371299L	DES (HENRI)	Notre-Dame-d'Oé	1	
			0371630W	PEGUY (CHARLES)	Tours	1	
		Public	0370032J	FRANCOIS CLOUET	Tours	1	
		0370040T	ALBERT BAYET	Tours	1		
		0370053G	GUSTAVE EIFFEL	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG MONTAIGNE - 0370884K						17	
PIAL 37 CLG PIERRE CORNEILLE - 0370991B	Collège	Public	0370991B	PIERRE CORNEILLE	Tours	1	
			0371209N	PHILIPPE DE COMMYNES	Tours	1	
			0370091Y	MOULIN (JEAN)	Larçay	1	
	Ecole élémentaire		0370707T	GENEVOIX (MAURICE)	Azay-sur-Cher	1	
			0370847V	DOISNEAU (ROBERT)	Véretz	1	
			0371144T	GIRAUDOUX (JEAN)	Tours	1	
			0371215V	RIMBAUD (ARTHUR)	Tours	1	
			0371572H	FLAUBERT	Tours	1	
			0371708F	MUSSET-VIGNY	Tours	1	
		Ecole maternelle	Public	0371719T	RASPAIL LSF ÉLÉM ET MAT	Tours	1
				0371214U	RIMBAUD (ARTHUR)	Tours	1
				0371224E	LA PETITE MUSE	Véretz	1
		Lycée professionnel		0371313B	PAGNOL (MARCEL)	Tours	1
			0371344K	PERRET (PIERRE)	Larçay	1	
			0371356Y	PERRAULT (CHARLES)	Azay-sur-Cher	1	
Public	0371099U		HENRI BECQUEREL	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG PIERRE CORNEILLE - 0370991B						16	
PIAL 37 CLG PIERRE DE RONSARD - 0370033K	Collège	Public	0370033K	PIERRE DE RONSARD	Tours	1	
			0371010X	SAINTE MARIE	Tours	1	
		Privé	0370135W	ROLLAND (ROMAIN)	Tours	1	
	Ecole élémentaire		0370166E	ECOLE DU TILLEUL	Chanceaux-sur-Choisille	1	
			0370687W	LA FONTAINE (JEAN DE)	Tours	1	
			0371555P	CAMUS-MAUROIS	Tours	1	
		Ecole maternelle	Public	0371656Z	SAINT EXUPERY	Tours	1
				0370266N	CROIX PASQUIER	Tours	1
				0370777U	LA FONTAINE (JEAN DE)	Tours	1
				0371308W	VINCENT GABRIELLE	Chanceaux-sur-Choisille	1
Total PIAL 37 CLG PIERRE DE RONSARD - 0370033K						10	
PIAL 37 CLG RAOUL REBOUT - 0370799T	Collège	Privé	0370746K	SAINTE THERESE	Vouvray	1	
		Public	0370799T	RAOUL REBOUT	Montlouis-sur-Loire	1	
	Ecole élémentaire		0371189S	GASTON HUET	Vouvray	1	
		Privé	0371060B	SAINTE THERESE	Vouvray	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37					Nombre de PIAL = 29	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 37 CLG RAOUL REBOUT - 0370799T	Ecole élémentaire	Public	0370093A	GERBAULT (EMILE)	Montlouis-sur-Loire	1		
			0370094B	RACAULT (PAUL)	Montlouis-sur-Loire	1		
			0370162A	NR	Vouvray	1		
			0370176R	NR	Parçay-Meslay	1		
			0370849X	LA BERGERONNERIE	Saint-Martin-le-Beau	1		
			0370943Z	MAUPAS PHILIPPE	Rochechardon	1		
			0371193W	HALET (PIERRE)	Chançay	1		
			0371302P	FERRY (JULES)	Montlouis-sur-Loire	1		
			0371501F	AUBRAC (LUCIE)	Reugny	1		
			0371502G	LECOTTE	Vernou-sur-Brenne	1		
			Ecole maternelle	Public	0370263K	NR	Vouvray	1
					0371145U	MAUPAS PHILIPPE	Rochechardon	1
					0371162M	DESNOS (ROBERT)	Montlouis-sur-Loire	1
	0371298K	DOLTO			Saint-Martin-le-Beau	1		
	0371300M	LES RALLUERES			Montlouis-sur-Loire	1		
	0371364G	NR			Parçay-Meslay	1		
				0371468V	ARCADINE	Montlouis-sur-Loire	1	
				0371564Z	LECOTTE	Vernou-sur-Brenne	1	
	Total PIAL 37 CLG RAOUL REBOUT - 0370799T						22	
PIAL 37 CLG RENE CASSIN - 0371403Z	Collège	Public	0371403Z	RENE CASSIN	Ballan-Miré	1		
	Ecole élémentaire	Public	0370130R	JEANNE BOISVINET	Savonnières	1		
			0370363U	MOULIN (JEAN)	Ballan-Miré	1		
			0370364V	BOUCHER (HELENE)	Ballan-Miré	1		
	Ecole maternelle	Public	0371104Z	PREVERT (JACQUES)	Ballan-Miré	1		
			0371345L	4 COULEURS	Savonnières	1		
	Lycée d'enseignement général	Public	0370035M	DESCARTES	Tours	1		
Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0370036N	BALZAC	Tours	1			
			0370039S	PAUL-LOUIS COURIER	Tours	1		
Total PIAL 37 CLG RENE CASSIN - 0371403Z						9		
PIAL 37 CLG SIMONE VEIL - 0370022Y	Collège	Public	0370022Y	SIMONE VEIL	Neuillé-Pont-Pierre	1		
			0370023Z	HONORE RACAN	Neuvy-le-Roi	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0371036A	SAINTE JEANNE D ARC	Neuillé-Pont-Pierre	1		
			0371037B	SAINTE EUGENE	Neuvy-le-Roi	1		
			0371062D	SAINTE LOUIS	Tours	1		
			Public	0370314R	PREVERT (JACQUES)	Neuillé-Pont-Pierre	1	
				0370318V	NR	Cerelles	1	
		0370319W		NR	Charentilly	1		
		0370322Z		JEAN MAISONNAVE	Rouziers-de-Touraine	1		
		0370323A		NR	Saint-Antoine-du-Rocher	1		
		0370331J		NR	Neuvy-le-Roi	1		
		0370333L		NR	Bueil-en-Touraine	1		
		0370339T		NR	Marray	1		
		0370340U		NR	Saint-Aubin-le-Dépeint	1		
		0370474P		NR	La Ferrière	1		
		0370826X	NR	Beaumont-Louestault	1			
		0370903F	NR	Saint-Paterne-Racan	1			
	0370904G	YVAN POMMAUX	Sonzay	1				
	0370906J	NR	Saint-Christophe-sur-le-Nai	1				
	0370908L	NR	Semblançay	1				
	Ecole maternelle	Public	0371315D	NR	Villebourg	1		
			0371363F	PREVERT (JACQUES)	Neuillé-Pont-Pierre	1		
			0371367K	NR	Saint-Paterne-Racan	1		
			0371665J	NR	Chemillé-sur-Dême	1		
			0371680A	NR	Semblançay	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		37					Nombre de PIAL = 29		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI			
Total PIAL 37 CLG SIMONE VEIL - 0370022Y							25		
PIAL 37 CLG VAL DE L INDRE - 0370993D	Collège	Public	0370010K	ALCUIN	Cormery	1			
			0370993D	VAL DE L INDRE	Monts	1			
			0371204H	GEORGES BRASSENS	Esvres	1			
	Ecole élémentaire	Public	0371026P	SAINTE THERESE	Esvres	1			
			0370378K	NR	Pont-de-Ruan	1			
			0370716C	NR	Courçay	1			
			0370844S	NR	Reignac-sur-Indre	1			
			0370922B	DAUMAIN (JOSEPH)	Monts	1			
			0371091K	BOURREAU (JOSEPH)	Esvres	1			
			0371233P	GERMAINE RENAULD	Athée-sur-Cher	1			
			0371464R	CURIE (PIERRE ET MARIE)	Monts	1			
			0371500E	PREVERT (JACQUES)	Cormery	1			
			0371631X	GUY DE MAUPASSANT	Truyes	1			
			0371717R	GENEVOIX ÉLÉM ET MAT	Tauxigny-Saint-Bauld	1			
			0371749A	GUEHENNO ELEM ET MAT	Artannes-sur-Indre	1			
			0371777F	LES CERISIERS	Saint-Branches	1			
			Ecole maternelle	Public	0370308J	BEAUMER	Monts	1	
					0371142R	DAUMAIN (JOSEPH)	Monts	1	
					0371203G	LES SOURCES	Esvres	1	
					0371232N	LA PETITE ATTÉGIA	Athée-sur-Cher	1	
	0371632Y	SYLVESTRE (ANNE)			Truyes	1			
	Total PIAL 37 CLG VAL DE L INDRE - 0370993D							21	
	Total							534	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41		Nombre de PIAL = 21			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 41 CLG ALPHONSE KARR - 0410596A	Collège	Public	0410596A	ALPHONSE KARR	Mondoubleau	1	
		Public	0410144J	NR	Choue	1	
	Ecole élémentaire	Public	0410155W	SAINT EXUPERY	Cormenon	1	
		Public	0410185D	NR	Epuisay	1	
		Public	0410604J	NR	Couëtron-au-Perche	1	
		Public	0410649H	NR	Le Gault-du-Perche	1	
		Public	0410813L	NR	Sargé-sur-Braye	1	
		Public	0410894Z	JACQUES PREVERT	Droué	1	
		Public	0410897C	LOUIS NOBILLOT	Mondoubleau	1	
		Public	0410778Y	NR	Mondoubleau	1	
		Total PIAL 41 CLG ALPHONSE KARR - 0410596A					10
PIAL 41 CLG AUGUSTIN THIERRY - 0410860M	Collège	Privé	0410621C	SAINT VINCENT	Blois	1	
		Privé	0410678P	SAINT CHARLES	Blois	1	
		Privé	0410918A	SAINTE MARIE	Blois	1	
		Public	0410003F	BLOIS-BEGON	Blois	1	
		Public	0410593X	BLOIS-VIENNE	Blois	1	
		Public	0410790L	LES PROVINCES	Blois	1	
		Public	0410860M	AUGUSTIN THIERRY	Blois	1	
		Public	0410952M	FRANCOIS RABELAIS	Blois	1	
		Ecole élémentaire	Privé	0410620B	SAINT VINCENT - PERE BROTTIE	Blois	1
			Privé	0410654N	SAINT CHARLES	Blois	1
	Privé		0410656R	SAINTE MARIE	Blois	1	
	Privé		0410730W	SACRE COEUR	Menars	1	
	Privé		0410733Z	STE MARIE MADELEINE	Les Montils	1	
	Public		0410788J	STE MARIE MONSABRE	Blois	1	
	Public		0410049F	NR	Averdon	1	
	Public		0410061U	VICTOR HUGO	Blois	1	
	Public		0410063W	MARCEL BUHLER	Blois	1	
	Public		0410067A	FOCH	Blois	1	
		Public	0410077L	JULES FERRY	Blois	1	
		Public	0410107U	LOUIS PASTEUR	Cellettes	1	
		Public	0410109W	SIMONE VEIL	Chailles	1	
		Public	0410113A	NR	Champigny-en-Beauce	1	
		Public	0410119G	NR	La Chapelle-Vendômoise	1	
		Public	0410134Y	LES BASSES ROCHES	La Chaussée-Saint-Victor	1	
		Public	0410206B	NR	Fossé	1	
		Public	0410257G	NR	Marolles	1	
		Public	0410265R	VICTOR HUGO	Menars	1	
		Public	0410396H	NR	Saint-Bohaire	1	
		Public	0410400M	LORJOU	Saint-Denis-sur-Loire	1	
		Public	0410421K	NR	Saint-Lubin-en-Vergonnois	1	
		Public	0410431W	NR	Saint-Sulpice-de-Pommeray	1	
		Public	0410460C	NR	Seur	1	
		Public	0410520T	JACQUES PREVERT	Villebarou	1	
		Public	0410528B	NR	Villefrancoeur	1	
		Public	0410535J	SUZANNE GRILLET	Villerbon	1	
		Public	0410568V	TOURVILLE	Blois	1	
		Public	0410569W	MARGUERITE AUDOUX	Blois	1	
		Public	0410599D	MOLIERE	Blois	1	
		Public	0410600E	YVONNE MARDELLE	Blois	1	
	Public	0410639X	LA QUINIERE	Blois	1		
	Public	0410650J	NR	Les Montils	1		
Public	0410690C	JOSEPHINE MARCHAIS	Blois	1			
Public	0410774U	CROIX CHEVALIER - MANDELA	Blois	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41		Nombre de PIAL = 21		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI
PIAL 41 CLG AUGUSTIN THIERRY - 0410860M	Ecole élémentaire	Public	0410775V	BAS RIVIERE	Blois	1
			0410786G	CÉCILE ROL-TANGUY	Blois	1
			0410837M	JEAN CHARCOT	Blois	1
			0410883M	SIMONE WEIL	Blois	1
			0410928L	ALEXANDRE PARODI	Blois	1
			0411010A	EP LOUISE MICHEL	Blois	1
			0411019K	MIRABEAU	Blois	1
			0410069C	EPA RAPHAEL PERIE	Blois	1
			0410085V	FOCH (CABOCHON)	Blois	1
			0410086W	MOLIERE	Blois	1
	0410087X	CLERANCIERIE	Blois	1		
	0410089Z	OLYMPE DE GOUGE	Blois	1		
	0410091B	SIMONE DE BEAUVOIR	Blois	1		
	0410092C	JEAN PERRIN	Blois	1		
	0410093D	JULES FERRY	Blois	1		
	0410108V	PIERRE ET MARIE CURIE	Cellettes	1		
	0410110X	JULES VERNE	Chailles	1		
	0410133X	LA CROIX CALTEAU	La Chaussée-Saint-Victor	1		
	0410235H	NR	Landes-le-Gaulois	1		
	0410552C	JOSEPHINE MARCHAIS	Blois	1		
	0410562N	MARIA VERONE	Villebarou	1		
	0410567U	BAPTISTE MARCET	Blois	1		
	0410638W	LA QUINIERE	Blois	1		
	0410787H	CÉCILE ROL-TANGUY	Blois	1		
	0410823X	NR	Saint-Sulpice-de-Pommeray	1		
	0410836L	CHARCOT	Blois	1		
	0410882L	SIMONE WEIL	Blois	1		
	0410927K	ALEXANDRE PARODI	Blois	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0410675L	NOTRE DAME DES AYDES	Blois	1
			0410002E	FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNE	Blois	1
			0410959V	CAMILLE CLAUDEL	Blois	1
	Lycée polyvalent	Privé	0410693F	LA PROVIDENCE	Blois	1
			0410001D	AUGUSTIN THIERRY	Blois	1
Lycée professionnel	Public	0410899E	VAL DE LOIRE	Blois	1	
		0410832G	SONIA DELAUNAY	Blois	1	
Total PIAL 41 CLG AUGUSTIN THIERRY - 0410860M						78
PIAL 41 CLG CLEMENT JANEQUIN - 0410566T	Collège	Privé	0410682U	SAINT JULIEN	Montoire-sur-le-Loir	1
			0410566T	CLEMENT JANEQUIN	Montoire-sur-le-Loir	1
	Ecole élémentaire	Public	0410734A	SAINT JULIEN	Montoire-sur-le-Loir	1
			0410172P	NR	Vallée-de-Ronsard	1
			0410223V	NR	Houssay	1
			0410246V	NR	Lunay	1
			0410394F	NR	Saint-Arnoult	1
			0410424N	NR	Saint-Martin-des-Bois	1
			0410476V	NR	Ternay	1
			0410484D	LOUIS PASTEUR	Thoré-la-Rochette	1
			0410485E	HAUT BOURG	Thoré-la-Rochette	1
			0410492M	CHRISTIANE MORIN	Troo	1
	0410587R	NR	Savigny-sur-Braye	1		
	0410766K	NR	Sougé	1		
	Ecole maternelle	Public	0410841S	LOUIS PASTEUR	Montoire-sur-le-Loir	1
			0410297A	SIMONE VEIL	Montoire-sur-le-Loir	1
			0410584M	NR	Villedieu-le-Château	1
			0410588S	NR	Savigny-sur-Braye	1

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41		Nombre de PIAL = 21			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
Total PIAL 41 CLG CLEMENT JANEQUIN - 0410566T						18	
PIAL 41 CLG GASTON JOLLET - 0410717G	Collège	Privé	0410686Y	SAINT GEORGES	Salbris	1	
		Public	0410717G	GASTON JOLLET	Salbris	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0410745M	SAINT GEORGES	Salbris	1	
		Public	0410194N	GASTON PERCHERON	La Ferté-Imbault	1	
			0410342Z	NR	Pierrefitte-sur-Sauldre	1	
			0410561M	LOUIS BOICHOT	Salbris	1	
			0410782C	NR	Selles-Saint-Denis	1	
			0410971H	YVES GAUTIER	Salbris	1	
			0410996K	MONIQUE ALORY	Souesmes	1	
			0411007X	DES TILLEULS ET DU CERCEAU	Theillay	1	
	Ecole maternelle	Public	0410437C	LES PETITS LUTINS	Salbris	1	
	Total PIAL 41 CLG GASTON JOLLET - 0410717G					11	
	PIAL 41 CLG HONORE DE BALZAC - 0410024D	Collège	Public	0410024D	HONORE DE BALZAC	Saint-Amand-Longpré	1
Ecole élémentaire		Privé	0410652L	SAINT JOSEPH	Authon	1	
		Public	0410047D	NR	Authon	1	
			0410175T	NR	Crucheray	1	
			0410232E	JACQUES PREVERT	Lancé	1	
			0410357R	NR	Prunay-Cassereau	1	
Ecole maternelle			0410845W	ROQUELAURE	Saint-Amand-Longpré	1	
		Public	0410950K	NR	Saint-Amand-Longpré	1	
		Total PIAL 41 CLG HONORE DE BALZAC - 0410024D					8
		PIAL 41 CLG HUBERT FILLAY - 0410005H	Collège	Public	0410005H	HUBERT FILLAY	Bracieux
Ecole élémentaire	Public		0410053K	NR	Bauzy	1	
			0410200V	NR	Fontaines-en-Sologne	1	
			0410318Y	NR	Neuvy	1	
			0410488H	NR	Tour-en-Sologne	1	
			0410779Z	NR	Mont-près-Chambord	1	
			0410805C	NR	Huisseau-sur-Cosson	1	
	Ecole maternelle			0410901G	RENE MASSON	Bracieux	1
			Public	0410648G	GEORGES BRASSENS	Bracieux	1
				0410799W	NR	Mont-près-Chambord	1
			0410807E	LES PETITS CARTABLES	Huisseau-sur-Cosson	1	
Total PIAL 41 CLG HUBERT FILLAY - 0410005H						11	
PIAL 41 CLG JEAN EMOND - 0410768M	Collège		Privé	0410688A	SAINT JOSEPH	Vendôme	1
		Public	0410768M	JEAN EMOND	Vendôme	1	
	Ecole élémentaire			0410792N	ROBERT LASNEAU	Vendôme	1
			Privé	0410724P	ST JEAN BAPTISTE	Coulommiers-la-Tour	1
				0410757A	NOTRE DAME	Vendôme	1
			Public	0410042Y	NR	Areines	1
				0410164F	NR	Coulommiers-la-Tour	1
				0410176U	NR	Danzé	1
				0410251A	NR	Marcilly-en-Beauce	1
				0410275B	NR	Meslay	1
				0410501X	JULES FERRY	Vendôme	1
				0410503Z	YVONNE CHOLLET	Vendôme	1
				0410530D	NR	Villemardy	1
				0410533G	NR	Villeraie	1
				0410537L	NR	Villeromain	1
				0410583L	ANATOLE FRANCE	Vendôme	1
				0410777X	NR	Mazangé	1
				0410829D	ROGER FOUSSAT	Naveil	1
				0410835K	ROBERT GIROND	Saint-Ouen	1
				0410880J	LOUIS PERGAUD	Vendôme	1

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41		Nombre de PIAL = 21				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 41 CLG JEAN EMOND - 0410768M	Ecole élémentaire	Public	0410896B	LOUIS GATIEN	Villiers-sur-Loir	1		
			0410898D	JEAN ZAY	Vendôme	1		
			0410998M	LA CORMEGEAIE	Vendôme	1		
	Ecole maternelle	Public	0411002S	LA SOURCE	Azé	1		
			0410361V	NR	Rahart	1		
			0410507D	JULES FERRY	Vendôme	1		
			0410509F	JEAN ZAY	Vendôme	1		
			0410510G	SAINT PIERRE LAMOTHE-VICTOR	Vendôme	1		
			0410540P	NR	Villiersfaux	1		
			0410555F	NR	Périgny	1		
			0410582K	ANATOLE FRANCE	Vendôme	1		
			0410691D	LOUIS PASTEUR	Vendôme	1		
			0410825Z	ROGER FOUSSAT	Naveil	1		
			0410834J	ROBERT GIROND	Saint-Ouen	1		
			0410838N	LOUIS PERGAUD	Vendôme	1		
			Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0410030K	RONCARD	Vendôme	1
	0410954P	SAINT JOSEPH			Vendôme	1		
	Lycée polyvalent	Privé	0410954P	SAINT JOSEPH	Vendôme	1		
	Lycée professionnel	Public	0410031L	ANDRE AMPERE	Vendôme	1		
Total PIAL 41 CLG JEAN EMOND - 0410768M						38		
PIAL 41 CLG JEAN ROSTAND - 0410008L	Collège	Public	0410008L	JEAN ROSTAND	Lamotte-Beuvron	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0410744L	ND DE LOURDES	Saint-Viâtre	1		
			0411075W	SAINT JEAN BOSCO	Lamotte-Beuvron	1		
		Public	0410114B	NR	Chaon	1		
			0410131V	LE BOIS FRAISIER	Chaumont-sur-Tharonne	1		
			0410229B	CHARLES PEGUY	Lamotte-Beuvron	1		
			0410319Z	ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	Nouan-le-Fuzelier	1		
			0410470N	LES FONTAINES	Souvigny-en-Sologne	1		
			0410548Y	JEAN PASQUIER	Vouzon	1		
			0410986Z	LES BOULEUX	Saint-Viâtre	1		
			Ecole maternelle	Public	0410231D	EMILE MORIN	Lamotte-Beuvron	1
	0410842T	CHARLES PERRAULT			Nouan-le-Fuzelier	1		
	Total PIAL 41 CLG JEAN ROSTAND - 0410008L						12	
	PIAL 41 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0410632P	Collège	Public	0410632P	JOACHIM DU BELLAY	Montrichard Val de Cher	1	
Ecole élémentaire		Public	0410041X	NR	Angé	1		
			0410188G	NR	Faverolles-sur-Cher	1		
		Public	0410290T	LA VALLEE DES MEUNIERS	Monthou-sur-Cher	1		
			0410351J	EDOUARD MALINGIÉ	Pontlevoy	1		
			0410404S	LE GAI SAVOIR	Saint-Georges-sur-Cher	1		
			0410413B	NR	Saint-Julien-de-Chédon	1		
			0410480Z	PIERRE GIRAULT	Le Controis-en-Sologne	1		
			0410589T	NR	Vallières-les-Grandes	1		
			0410622D	JULES VERNE ET ANNEXE DE BOU	Montrichard Val de Cher	1		
			0410804B	NR	Chissay-en-Touraine	1		
			Ecole maternelle	Public	0410303G	LE CHAT BOTTE	Montrichard Val de Cher	1
					0411071S	NR	Pontlevoy	1
			Lycée d'enseignement général	Privé	0411071S	NR	Pontlevoy	1
Total PIAL 41 CLG JOACHIM DU BELLAY - 0410632P							13	
PIAL 41 CLG JOSEPH CROCHETON - 0410716F		Collège	Public	0410716F	JOSEPH CROCHETON	Veuzain-sur-Loire	1	
		Ecole élémentaire	Privé	0410728U	COEUR IMMACULE DE MARIE	Herbault	1	
	Public		0410105S	ALFRED THOREL	Candé-sur-Beuvron	1		
			0410111Y	NR	Valencisse	1		
			0410129T	LE POIRIER HERPIN	Chaumont-sur-Loire	1		
			0410146L	NR	Valloire-sur-Cisse	1		
			0410328J	JACQUES PREVERT	Veuzain-sur-Loire	1		
			0410332N	NR	Valencisse	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41					Nombre de PIAL = 21	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 41 CLG JOSEPH CROCHETON - 0410716F	Ecole élémentaire	Public	0410364Y	NR	Rilly-sur-Loire	1		
			0410601F	NR	Monteaux	1		
	Ecole maternelle	Public	0410984X	CHARLES GASPARD DODUN	Herbault	1		
			0410273Z	NR	Mesland	1		
			0410330L	NR	Veuzain-sur-Loire	1		
			0410619A	JACQUES PREVERT	Herbault	1		
			0410926J	LES GRANDS CLOS	Valloire-sur-Cisse	1		
			0410940Z	JEANNE ET HENRI VRILLON	Valencisse	1		
Total PIAL 41 CLG JOSEPH CROCHETON - 0410716F						16		
PIAL 41 CLG JOSEPH PAUL-BONCOUR - 0410714D	Collège	Public	0410714D	JOSEPH PAUL-BONCOUR	Saint-Aignan	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0410741H	LES BERNARDINES	Saint-Aignan	1		
			Public	0410255E	HENRI ET LUCIENNE BIZEAU	Mareuil-sur-Cher	1	
		0410353L	NR	Pouillé	1			
		0410430V	NR	Saint-Romain-sur-Cher	1			
		0410448P	NR	Seigy	1			
		0410483C	JACQUES PREVERT	Thésée	1			
		0410784E	LES PTITS PRINCES	Noyers-sur-Cher	1			
		0410828C	VICTOR HUGO	Saint-Aignan	1			
	Ecole maternelle	Public	0410876E	NR	Couffy	1		
			0410389A	VICTOR HUGO	Saint-Aignan	1		
			0410640Y	LES PTITS PRINCES	Noyers-sur-Cher	1		
			0410830E	LES PETITS POUSETS	Châteauvieux	1		
	Lycée professionnel	Public	0410718H	VAL DE CHER	Saint-Aignan	1		
Total PIAL 41 CLG JOSEPH PAUL-BONCOUR - 0410714D						14		
PIAL 41 CLG LAVOISIER - 0410015U	Collège	Public	0410015U	LAVOISIER	Oucques La Nouvelle	1		
	Ecole élémentaire	Public	0410250Z	NR	Marchenoir	1		
			0410419H	NR	Saint-Léonard-en-Beauce	1		
		0410516N	NR	Vievy-le-Rayé	1			
		0410797U	MARIE CURIE	Selommes	1			
		0410803A	NR	Maves	1			
		0410973K	MARCEL PAGNOL	Oucques La Nouvelle	1			
		0410783D	JACQUES PREVERT	Oucques La Nouvelle	1			
		0410801Y	NR	Selommes	1			
	0410802Z	NR	Maves	1				
	Ecole maternelle	Public	0410803A	NR	Maves	1		
0410973K			MARCEL PAGNOL	Oucques La Nouvelle	1			
0410783D			JACQUES PREVERT	Oucques La Nouvelle	1			
0410801Y			NR	Selommes	1			
0410802Z			NR	Maves	1			
Total PIAL 41 CLG LAVOISIER - 0410015U						10		
PIAL 41 CLG LES PRESSIGNY - 0410651K	Collège	Public	0410651K	LES PRESSIGNY	Selles-sur-Cher	1		
	Ecole élémentaire	Public	0410218P	ANDRE FRAPIER	Gy-en-Sologne	1		
			0410573A	JEAN ZAY	Chémery	1		
		0410844V	NR	Selles-sur-Cher	1			
		0410874C	NR	Billy	1			
		0410875D	MES JEUNES ANNEES	Châtillon-sur-Cher	1			
		0410997L	JULES FERRY	Meusnes	1			
		Ecole maternelle	Public	0410454W	CHAMP DE MAI	Selles-sur-Cher	1	
				0410839P	LES PRESSIGNY	Selles-sur-Cher	1	
	Total PIAL 41 CLG LES PRESSIGNY - 0410651K						9	
	PIAL 41 CLG LOUIS PASTEUR - 0410013S	Collège	Public	0410013S	LOUIS PASTEUR	Morée	1	
Ecole élémentaire		Public	0410336T	NR	Ouzouer-le-Doyen	1		
			0410340X	LA LOIRELLE	Pezou	1		
		0410356P	LUCIENNE MATHURIN	Saint-Firmin-des-Prés	1			
		0410411Z	NR	Saint-Jean-Froidmentel	1			
		0410764H	JULES RENARD	Saint-Hilaire-la-Gravelle	1			
		0410785F	ALPHONSE DAUDET	Fréteval	1			
		0410840R	NR	Moisy	1			
		0410879H	JACQUES PREVERT	La Ville-aux-Clercs	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41					Nombre de PIAL = 21	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 41 CLG LOUIS PASTEUR - 0410013S	Ecole élémentaire	Public	0410985Y	JEAN DE LA FONTAINE	Morée	1		
Total PIAL 41 CLG LOUIS PASTEUR - 0410013S						10		
PIAL 41 CLG LOUIS PERGAUD - 0410035R	Collège	Public	0410035R	LOUIS PERGAUD	Neung-sur-Beuvron	1		
	Ecole élémentaire	Public	0410252B	SAINT-EXUPERY	Marcilly-en-Gault	1		
				0410256F	NICOLAS VANIER	La Marolle-en-Sologne	1	
				0410304H	LAURENT CHARBONNIER	Montrieux-en-Sologne	1	
				0410513K	NR	Vernou-en-Sologne	1	
				0410531E	NR	Villeny	1	
				0410551B	NR	Yvoy-le-Marron	1	
				0410794R	LES TROIS MERLETTES	La Ferté-Beauharnais	1	
				0410827B	LES CARNUTES	Neung-sur-Beuvron	1	
				0410877F	NR	Courmemin	1	
				0410993G	MARCEL PAGNOL	Dhuizon	1	
				0410824Y	LES CASTORS	Neung-sur-Beuvron	1	
		Total PIAL 41 CLG LOUIS PERGAUD - 0410035R						12
PIAL 41 CLG MARCEL CARNE - 0410715E	Collège	Privé	0410773T	NOTRE DAME	Vineuil	1		
	Ecole élémentaire	Public	0410715E	MARCEL CARNE	Vineuil	1		
		Privé	0411003T	NOTRE DAME	Vineuil	1		
		Public	0410258H	NR	Maslives	1		
			0410294X	NR	Montlivault	1		
			0410586P	LES NOELS	Vineuil	1		
			0410809G	NR	Saint-Claude-de-Diray	1		
			0410831F	NR	Saint-Gervais-la-Forêt	1		
		Ecole élémentaire d'application	Public	0410982V	LES GIRARDS	Vineuil	1	
			Public	0410553D	NR	Saint-Gervais-la-Forêt	1	
		Ecole maternelle		0410563P	LES GIRARDS	Vineuil	1	
				0410798V	LES NOELS	Vineuil	1	
				0410808F	NR	Saint-Claude-de-Diray	1	
				0410906M	NR	Montlivault	1	
Total PIAL 41 CLG MARCEL CARNE - 0410715E					14			
PIAL 41 CLG MARIE CURIE - 0410914W	Collège	Public	0410914W	MARIE CURIE	Saint-Laurent-Nouan	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0410743K	SAINTE-THERESE	Saint-Laurent-Nouan	1		
		Public	0410173R	NR	Crouy-sur-Cosson	1		
			0410198T	RAHAN	La Ferté-Saint-Cyr	1		
			0410401N	LA GABARE	Saint-Dyé-sur-Loire	1		
			0410486F	NR	Thoury	1		
			0410642A	LES PERRIERES	Saint-Laurent-Nouan	1		
			0410795S	NR	Muides-sur-Loire	1		
		Ecole maternelle	Public	0410571Y	LES PTITS CASTORS	Saint-Laurent-Nouan	1	
				0410780A	LES GRANDS VERGERS	Saint-Laurent-Nouan	1	
							1	
		Total PIAL 41 CLG MARIE CURIE - 0410914W					10	
		PIAL 41 CLG MAURICE GENEVOIX - 0410019Y	Collège	Privé	0410684W	NOTRE DAME	Romorantin-Lanthenay	1
Ecole élémentaire	Public		0410019Y	MAURICE GENEVOIX	Romorantin-Lanthenay	1		
			0410793P	LEONARD DE VINCI	Romorantin-Lanthenay	1		
	Privé		0410738E	NOTRE DAME ET SAINT JOSEPH	Romorantin-Lanthenay	1		
			0410759C	SAINTE MARIE	Villefranche-sur-Cher	1		
	Public		0410116D	NR	La Chapelle-Montmartin	1		
			0410214K	EDGARD PERRAULT	Gièvres	1		
			0410215L	MARCEL VATIN	Gièvres	1		
			0410238L	RAOUL SAULNIER	Langon-sur-Cher	1		
			0410267T	BEAU-SOLEIL	Mennetou-sur-Cher	1		
			0410360U	VICTOR HUGO	Pruniers-en-Sologne	1		
			0410369D	MAURICE LECLERT	Romorantin-Lanthenay	1		
			0410373H	LOUISE DE SAVOIE	Romorantin-Lanthenay	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41		Nombre de PIAL = 21					
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI			
PIAL 41 CLG MAURICE GENEVOIX - 0410019Y	Ecole élémentaire	Public	0410374J	EMILE MARTIN	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410415D	LES CERISIERS	Saint-Julien-sur-Cher	1			
			0410420J	NR	Saint-Loup	1			
			0410529C	NR	Villeherviers	1			
			0410560L	SAINT-MARC	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410574B	LES TUILERIES	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410886R	LES DAUPHINS	Villefranche-sur-Cher	1			
			0410972J	JACQUES PREVERT	Millançay	1			
			0410974L	LE BOURGEAU	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410983W	PAUL BESNARD	Mur-de-Sologne	1			
	0410995J	JULES FERRY	Châtres-sur-Cher	1					
	Ecole maternelle	Public	0410379P	LE BOURGEAU	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410380R	DU MAIL DE L'HÔTEL DIEU	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410381S	MAURICE LECLERT	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410382T	LOUISE DE SAVOIE	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410806D	LES TUILERIES	Romorantin-Lanthenay	1			
			0410885P	LES DAUPHINS	Villefranche-sur-Cher	1			
			0410933S	JULES FERRY	Pruniers-en-Sologne	1			
			0410017W	CLAUDE DE FRANCE	Romorantin-Lanthenay	1			
	Lycée d'enseignement général et technologique Lycée professionnel	Public	0410017W	CLAUDE DE FRANCE	Romorantin-Lanthenay	1			
0410036S			DENIS PAPIN	Romorantin-Lanthenay	1				
Total PIAL 41 CLG MAURICE GENEVOIX - 0410019Y						33			
PIAL 41 CLG PIERRE DE RONSARD - 0410631N	Collège	Privé	0410681T	NOTRE DAME ST JOSEPH	Mer	1			
			Public	0410631N	PIERRE DE RONSARD	Mer	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0410771R	NOTRE-DAME ET SAINT-JOSEPH	Mer	1			
			Public	0410048E	AVARAY-LESTIOU	Avaray	1		
			0410117E	NR	La Chapelle-Saint-Martin-en	1			
			0410228A	LES MOULINS	Josnes	1			
			0410471P	JEAN DESJOYEUX	Suèvres	1			
			0410474T	ROLAND BOURGOIN	Talcy	1			
			0410994H	CASSANDRE SALVIATI	Mer	1			
			Public	0410271X	LA BRECHE	Mer	1		
	Ecole maternelle	Public	0410473S	LUCIEN MIGNAT	Suèvres	1			
			0410939Y	LES MEROLLES	Mer	1			
			Total PIAL 41 CLG PIERRE DE RONSARD - 0410631N						12
			PIAL 41 CLG RENE CASSIN - 0410016V	Collège	Public	0410016V	RENE CASSIN	Beauce la Romaine	1
	0410736C	SACRE COEUR				Beauce la Romaine	1		
Ecole élémentaire	Public	0410045B		NR	Autainville	1			
		0410059S		NR	Binas	1			
		0410245U		NR	Lorges	1			
		0410416E		NR	Saint-Laurent-des-Bois	1			
		0410511H		RENÉ RIGOLET	Beauce la Romaine	1			
		0410536K		NR	Villermain	1			
		0410781B		NR	Beauce la Romaine	1			
		Total PIAL 41 CLG RENE CASSIN - 0410016V						9	
PIAL 41 CLG SAINT EXUPERY - 0410595Z	Collège	Privé	0410677N	LE PRIEURE	Sambin	1			
			Public	0410595Z	SAINT EXUPERY	Le Controis-en-Sologne	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0410722M	NOTRE DAME	Chitenay	1			
			0410723N	SAINTE GENEVIEVE	Le Controis-en-Sologne	1			
			0410725R	SAINT LOUIS	Cour-Cheverny	1			
			0410748R	SAINT JOSEPH	Sambin	1			
			Public	0410145K	NR	Choussy	1		
			0410151S	ALAIN FOURNIER	Le Controis-en-Sologne	1			
			0410190J	NR	Le Controis-en-Sologne	1			
			0410209E	JEAN-MARIE LECOMTE	Fresnes	1			

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		41					Nombre de PIAL = 21		
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI			
PIAL 41 CLG SAINT EXUPERY - 0410595Z	Ecole élémentaire	Public	0410287P	MICHEL CLAVIER	Monthou-sur-Bievre	1			
			0410326G	NR	Oisly	1			
			0410333P	NR	Le Controis-en-Sologne	1			
			0410439E	DE LA FONTAINE	Sambin	1			
			0410444K	NR	Sassay	1			
			0410581J	LÉONARD DE VINCI	Soings-en-Sologne	1			
			0410811J	PAUL RENOUARD	Cour-Cheverny	1			
			0410853E	NR	Cormeray	1			
			Ecole maternelle	Public	0410143H	NR	Chitenay	1	
					0410153U	COLETTE DARY-GOUGRY	Le Controis-en-Sologne	1	
					0410207C	NR	Le Controis-en-Sologne	1	
					0410763G	NR	Coudes	1	
					Total PIAL 41 CLG SAINT EXUPERY - 0410595Z				
			Total						370

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45		Nombre de PIAL = 24			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 45 CLG ALAIN FOURNIER - 0450939B	Collège	Public	0450939B	ALAIN FOURNIER	Orléans	1	
			0451070U	MONTESQUIEU	Orléans	1	
	Ecole élémentaire	Public	0450025H	LOUIS PASTEUR	Orléans	1	
			0450519V	ROMAIN ROLLAND	Orléans	1	
			0450885T	DIDEROT	Orléans	1	
			0451093U	LAVOISIER	Orléans	1	
			0451158P	HENRI POINCARÉ	Orléans	1	
			0451373Y	GASTON GALLOUX	Orléans	1	
			0451435R	CLAUDE DE LOYNES	Saint-Cyr-en-Val	1	
			0451436S	LES GUERNAZELLES	Orléans	1	
			0451685M	PAULINE KERGOMARD	Orléans	1	
			0450269Y	ROMAIN ROLLAND	Orléans	1	
			0450886U	DIDEROT	Orléans	1	
			0450999S	LOUIS PASTEUR	Orléans	1	
			0451092T	LAVOISIER	Orléans	1	
			0451159R	HENRI POINCARÉ	Orléans	1	
	0451160S	CLAUDE DE LOYNES	Saint-Cyr-en-Val	1			
	0451188X	JOLI BOIS	Orléans	1			
	0451295N	RENE-GUY CADOU	Orléans	1			
	0451369U	GASTON GALLOUX	Orléans	1			
	0451437T	LES GUERNAZELLES	Orléans	1			
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0450782F	VOLTAIRE	Orléans	1	
	Lycée professionnel	Public	0450786K	PAUL GAUGUIN	Orléans	1	
	Ecole élémentaire spécialisée	Public	0450913Y	RENE-GUY CADOU	Orléans	1	
Total PIAL 45 CLG ALAIN FOURNIER - 0450939B						24	
PIAL 45 CLG ALBERT CAMUS - 0450008P	Collège	Public	0450008P	ALBERT CAMUS	Briare	1	
			0450017Z	PIERRE DEZARNAULDS	Châtillon-sur-Loire	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0451286D	LES CLORISSEAUX	Poilly-lez-Gien	1	
			0451522K	SAINTE ANNE	Briare	1	
			Public	0450160E	NR	Saint-Florent	1
				0450175W	NR	Adon	1
				0450178Z	GUSTAVE EIFFEL	Briare	1
				0450182D	NR	Bonny-sur-Loire	1
				0450184F	NR	La Bussière	1
				0450189L	GEORGE SAND	Ousson-sur-Loire	1
				0450195T	NR	Autry-le-Châtel	1
				0450220V	NR	Saint-Brisson-sur-Loire	1
				0450221W	NR	Saint-Gondon	1
				0450222X	NR	Saint-Martin-sur-Ocre	1
				0450831J	BERRY	Gien	1
				0450869A	CENTRE	Briare	1
				0450881N	NR	Châtillon-sur-Loire	1
				0450924K	YVES COPPENS	Poilly-lez-Gien	1
				0451052Z	NR	Coullons	1
				0451095W	NR	Pierrefitte-ès-Bois	1
	0451269K	JACQUES PREVERT		Ouzouer-sur-Trézée	1		
	0451398A	NR	Beaulieu-sur-Loire	1			
	Ecole maternelle	Public	0450167M	MARCEL GAIME	Briare	1	
			0450197V	NR	Cernoy-en-Berry	1	
Total PIAL 45 CLG ALBERT CAMUS - 0450008P						24	
PIAL 45 CLG ANDRE MALRAUX - 0451241E	Collège	Public	0450069F	MAX JACOB	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
			0451241E	ANDRE MALRAUX	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
	Ecole élémentaire	Public	0450993K	FRANCOIS MITTERRAND	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
			0451102D	JEAN MOULIN	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
			0451162U	PAUL DOUMER	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
			0451163V	PAUL BERT	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
			0451164W	JULES LENORMAND	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45		Nombre de PIAL = 24				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG ANDRE MALRAUX - 0451241E	Ecole élémentaire	Public	0451271M	LOUIS ARAGON	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1		
		Public	0450229E	PAUL BERT	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1		
	Ecole maternelle			0450230F	PAUL DOUMER	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
				0450231G	JULES LENORMAND	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
				0450799Z	FRANCOIS MITTERRAND	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
				0451101C	JEAN MOULIN	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
				0451258Y	LOUIS ARAGON	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
				0450066C	MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1	
	Lycée professionnel	Public	0450066C	MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1		
	Total PIAL 45 CLG ANDRE MALRAUX - 0451241E						15	
PIAL 45 CLG ARISTIDE BRUANT - 0451173F	Collège	Public	0451107J	DE LA VALLEE DE L OUANNE	Château-Renard	1		
		Public	0451173F	ARISTIDE BRUANT	Courtenay	1		
	Ecole élémentaire	Public	0450517T	NR	NR	Courtenay	1	
				0450567X	JEAN VOIRIN	Bazoches-sur-le-Betz	1	
				0450575F	NR	Rozoy-le-Vieil	1	
				0450576G	DES QUATRE VENTS	Saint-Hilaire-les-Andrésis	1	
				0450578J	NR	La Selle-sur-le-Bied	1	
				0450581M	NR	Chuelles	1	
				0450584R	NR	Gy-les-Nonains	1	
				0450585S	NR	La Selle-en-Hermoy	1	
				0450589W	NR	Saint-Firmin-des-Bois	1	
				0450829G	NR	Melleroy	1	
				0450925L	DOUCHY	Douchy-Montcorbon	1	
				0451124C	DE L'ODONNA	Château-Renard	1	
				0451205R	NR	Triguères	1	
				0451431L	NR	Ervauville	1	
				0451557Y	LA CLAUDINERIE	Saint-Germain-des-Prés	1	
		Ecole maternelle	Public	0450568Y	NR	NR	Chantecoq	1
					0451272N	NR	Château-Renard	1
					0451663N	MONTCORBON	Douchy-Montcorbon	1
						1		
Total PIAL 45 CLG ARISTIDE BRUANT - 0451173F					20			
PIAL 45 CLG CONDORCET - 0450784H	Collège	Public	0450784H	CONDORCET	Fleury-les-Aubrais	1		
		Public	0451544J	ANDRE CHENE	Fleury-les-Aubrais	1		
	Ecole élémentaire	Public	0450430Y	RENE FERRAGU	Fleury-les-Aubrais	1		
				0450453Y	NR	Cercottes	1	
				0450872D	JULES FERRY	Fleury-les-Aubrais	1	
				0451122A	HENRI WALLON	Fleury-les-Aubrais	1	
				0451127F	NR	Semoy	1	
				0451212Y	MARIE CURIE	Fleury-les-Aubrais	1	
				0451289G	NR	Chanteau	1	
				0451355D	JACQUES BREL	Fleury-les-Aubrais	1	
				0451473G	LOUIS ARAGON	Fleury-les-Aubrais	1	
				0451570M	OLYMPIA CORMIER	Orléans	1	
		Ecole maternelle	Public	0450225A	MAURICE JOURDAIN	Fleury-les-Aubrais	1	
					0450226B	RENE FERRAGU	Fleury-les-Aubrais	1
					0450258L	MARIE STUART	Orléans	1
					0450795V	PIERRE ET MARIE CURIE	Fleury-les-Aubrais	1
					0451103E	NR	Semoy	1
					0451123B	HENRI WALLON	Fleury-les-Aubrais	1
					0451202M	LOUIS PERGAUD	Fleury-les-Aubrais	1
					0451350Y	JACQUES BREL	Fleury-les-Aubrais	1
			0451067R	JEAN LURCAT	Fleury-les-Aubrais	1		
Lycée professionnel	Public		0451067R	JEAN LURCAT	Fleury-les-Aubrais	1		
Total PIAL 45 CLG CONDORCET - 0450784H					21			
PIAL 45 CLG DENIS POISSON - 0451244H	Collège	Privé	0451332D	ST GREGOIRE	Pithiviers	1		
		Public	0450006M	FREDERIC BAZILLE	Beaune-la-Rolande	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0451244H	DENIS POISSON	Pithiviers	1		
		Privé	0451563E	SAINTE JEANNE D'ARC - SAINT	Pithiviers	1		
		Public	0450026J	CLOS BEAUVOYS	Pithiviers	1		
						1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45		Nombre de PIAL = 24			
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 45 CLG DENIS POISSON - 0451244H	Ecole élémentaire	Public	0450646H	JULES-DENIS ASSELIN	Ascoux	1	
			0450658W	NR	Dadonville	1	
			0450661Z	PAUL MASSON	Estouy	1	
			0450662A	NR	Givraines	1	
			0450663B	NR	Guigneville	1	
			0450671K	NR	Vrigny	1	
			0450672L	NR	Yèvre-la-Ville	1	
			0450694K	NR	Batilly-en-Gâtinais	1	
			0450704W	NR	Lorcy	1	
			0450708A	NR	Nancray-sur-Rimarde	1	
			0450879L	CHRISTIAN CHARBONNIER	Pithiviers-le-Vieil	1	
			0450882P	ROGER GIRY	Nibelle	1	
			0450927N	MAURICE GENEVOIX	Beaune-la-Rolande	1	
			0451096X	ABBE REGNARD	Pithiviers	1	
			0451097Y	GENERAL DE GAULLE	Pithiviers	1	
			0451149E	NR	Boiscommun	1	
			0451151G	NR	Chambon-la-Forêt	1	
			0451152H	NR	Corbeilles	1	
			0451266G	SAINT AIGNAN	Pithiviers	1	
			0451389R	NR	Engenville	1	
	Ecole maternelle	Public	0450068E	ANTOINE BEAURIEUX	Pithiviers	1	
			0450270Z	DENIS POISSON	Pithiviers	1	
			0450659X	NR	Escrennes	1	
			0450866X	NR	Beaune-la-Rolande	1	
			0450874F	CLOS BEAUVOYS	Pithiviers	1	
			0451193C	CHRISTIAN CHARBONNIER	Pithiviers-le-Vieil	1	
			0451257X	SAINT AIGNAN	Pithiviers	1	
			0451349X	NR	Dadonville	1	
			0451475J	NR	Boiscommun	1	
			Lycée d'enseignement général et technologique Lycée professionnel	Public	0450062Y	DUHAMEL DU MONCEAU	Pithiviers
	Privé	0450764L		BLANCHE DE CASTILLE	Pithiviers	1	
	Public	0450750W		JEAN DE LA TAILLE	Pithiviers	1	
	Total PIAL 45 CLG DENIS POISSON - 0451244H						
37							
PIAL 45 CLG DU CHINCHON - 0450041A	Collège	Privé	0451330B	SAINT LOUIS	Montargis	1	
		Public	0450007N	CHARLES DESVERGNES	Bellegarde	1	
		Public	0450041A	DU CHINCHON	Montargis	1	
	Ecole élémentaire	Privé	0451665R	LUCIE AUBRAC	Villemandeur	1	
			0451005Y	ST LOUIS/ST CHARLES	Montargis	1	
			Public	0450473V	NR	Chevillon-sur-Huillard	1
		Public	0450499Y	NR	Mignerette	1	
		Public	0450500Z	NR	Mignères	1	
		Public	0450503C	NR	Girolles	1	
		Public	0450549C	GAMBETTA	Montargis	1	
		Public	0450551E	ALBERT THIERRY	Montargis	1	
		Public	0450552F	PAUL LANGEVIN	Montargis	1	
		Public	0450564U	LES CATALPAS	Villemandeur	1	
		Public	0450565V	LE BUISSON	Villemandeur	1	
		Public	0450687C	NR	Quiers-sur-Bézonde	1	
		Public	0451027X	NR	Bellegarde	1	
		Public	0451155L	NR	Ladon	1	
		Public	0451185U	NR	Saint-Maurice-sur-Fessard	1	
		Public	0451485V	NR	Vimory	1	
		Ecole maternelle	Public	0450237N	GIRODET	Montargis	1
				0450502B	NR	Gondreville	1
				0451025V	NR	Bellegarde	1
				0451290H	NR	Ladon	1
				0451454L	NR	Chevillon-sur-Huillard	1
				0451454L	NR	Chevillon-sur-Huillard	1

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG DU CHINCHON - 0450041A	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0450042B	DURZY	Villemeur	1		
	Lycée polyvalent	Privé	0450107X	SAINT LOUIS	Montargis	1		
	Lycée professionnel	Public	0450043C	JEANNETTE VERDIER	Montargis	1		
Total PIAL 45 CLG DU CHINCHON - 0450041A						27		
PIAL 45 CLG ERNEST BILDSTEIN - 0451245J	Collège	Privé	0451331C	SAINT FRANCOIS DE SALES	Gien	1		
		Public	0450016Y	HENRI BECQUEREL	Sainte-Geneviève-des-Bois	1		
			0451245J	ERNEST BILDSTEIN	Gien	1		
	Ecole élémentaire			0451450G	JEAN MERMOZ	Gien	1	
		Privé	0450965E	SAINTE GENEVIEVE	Gien	1		
		Public	0450210J	NR	Boismorand	1		
			0450211K	FERDINAND GILSON	Les Choux	1		
			0450217S	NR	Nevoy	1		
			0450595C	DU LOING	Châtillon-Coligny	1		
			0450597E	NR	La Chapelle-sur-Aveyron	1		
			0450600H	AU FIL DE L'EAU	Montbouy	1		
			0450605N	DES PINS	Pressigny-les-Pins	1		
			0450606P	DES 4 SAISONS	Sainte-Geneviève-des-Bois	1		
			0450827E	NR	Nogent-sur-Vernisson	1		
			0450873E	GARE	Gien	1		
			0450988E	RENE CASSIN	Gien	1		
			0451031B	CENTRE	Gien	1		
			0451184T	NR	Saint-Maurice-sur-Aveyron	1		
			0451210W	LES MONTOIRES	Gien	1		
			0451506T	CUIRY	Gien	1		
			0451573R	NR	Montcresson	1		
		Ecole maternelle	Public	0450172T	DU LOING	Châtillon-Coligny	1	
				0450426U	DU CENTRE	Gien	1	
			0451000T	NR	Nogent-sur-Vernisson	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0451388P	ARRABLOY - LE BOIS JOLI	Gien	1		
		Privé	0450029M	BERNARD PALISSY	Gien	1		
	Lycée polyvalent	Privé	0450106W	SAINT FRANCOIS DE SALES	Gien	1		
	Lycée professionnel	Public	0451037H	MARGUERITE AUDOUX	Gien	1		
	Total PIAL 45 CLG ERNEST BILDSTEIN - 0451245J						28	
	PIAL 45 CLG GASTON COUTE - 0450038X	Collège	Privé	0450479B	MAITRISE NOTRE DAME	Beaugency	1	
				0451735S	MAITRISE NOTRE DAME	Meung-sur-Loire	1	
			Public	0450005L	ROBERT GOUPIL	Beaugency	1	
		Ecole élémentaire			0450038X	GASTON COUTE	Meung-sur-Loire	1
				0451434P	JACQUES DE TRISTAN	Cléry-Saint-André	1	
Privé			0450954T	NOTRE DAME	Cléry-Saint-André	1		
			0450957W	SAINTE JEAN	Meung-sur-Loire	1		
			0451543H	NOTRE DAME	Beaugency	1		
Public			0450332S	DES PRES VERTS	Dry	1		
			0450334U	LES RABOLIOTS	Jouy-le-Potier	1		
			0450337X	NR	Mézières-lez-Cléry	1		
			0450354R	NR	Messas	1		
			0450376P	JEHAN DE MEUNG	Meung-sur-Loire	1		
			0450378S	NR	Baccon	1		
			0450381V	NR	Coulmiers	1		
			0450857M	MAIL	Beaugency	1		
			0450883R	LA VALLEE DU RÛ	Beaugency	1		
			0451053A	LES RAVOUILLERES	Lailly-en-Val	1		
			0451080E	DES BERGERETS	Cléry-Saint-André	1		
			0451120Y	NR	Cravant	1		
			0451298S	LES PAPECETS	Meung-sur-Loire	1		
			0451312G	LES CHAUSSEES	Beaugency	1		
			0451314J	NR	Tavers	1		
			0451356E	LES PLESSES	Baule	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI	
PIAL 45 CLG GASTON COUTE - 0450038X	Ecole élémentaire	Public	0451372X	LES POTIERES	Meung-sur-Loire	1	
			0451561C	NR	Le Bardon	1	
			0451591K	NR	Mareau-aux-Prés	1	
	Ecole maternelle	Public	0450166L	MAIL	Beaugency	1	
			0450423R	DES BERGERETS	Cléry-Saint-André	1	
			0450796W	CENTRE	Meung-sur-Loire	1	
			0450884S	LA VALLEE DU RÙ	Beaugency	1	
			0451117V	NR	Villorceau	1	
			0451200K	LES SITTELLES	Lailly-en-Val	1	
			0451308C	LES CHAUSSEES	Beaugency	1	
			0451354C	LES PLESSES	Baule	1	
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0451484U	FRANCOIS VILLON	Beaugency	1	
			0451484U	FRANCOIS VILLON	Beaugency	1	
Lycée professionnel	Privé	0450759F	L ABBAYE	Beaugency	1		
		0450759F	L ABBAYE	Beaugency	1		
Total PIAL 45 CLG GASTON COUTE - 0450038X							
PIAL 45 CLG GUILLAUME DE LORRIS - 0450034T							
Collège	Privé	0450123P	SAINT JOSEPH	Saint-Benoît-sur-Loire	1		
		0450034T	GUILLAUME DE LORRIS	Lorris	1		
Ecole élémentaire	Public	0451608D	GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIO	Les Bordes	1		
		0450970K	SAINTE MARIE	Saint-Benoît-sur-Loire	1		
		0450127U	NR	Chailly-en-Gâtinais	1		
		0450129W	NR	La Cour-Marigny	1		
		0450131Y	NR	Oussoy-en-Gâtinais	1		
		0450135C	NR	Thimory	1		
		0450136D	NR	Varennes-Changy	1		
		0450137E	NR	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	1		
		0450140H	NR	Bonnéé	1		
		0450142K	PAUL FORT	Les Bordes	1		
		0450145N	HENRI BALTHIOT	Dampierre-en-Burly	1		
		0450148S	NR	Montereau	1		
		0450150U	NR	Saint-Benoît-sur-Loire	1		
		0450538R	ST-AIGNAN-DES-GUES	Bray-Saint-Aignan	1		
		0450544X	ROBERT GOUPIL	Bouzy-la-Forêt	1		
		0450858N	NR	Ouzouer-sur-Loire	1		
		0451302W	BRAY-EN-VAL	Bray-Saint-Aignan	1		
		Ecole maternelle	Public	0451538C	MARC O'NEILL	Lorris	1
0450233J	MARC O'NEILL			Lorris	1		
0451112P	NR			Ouzouer-sur-Loire	1		
Total PIAL 45 CLG GUILLAUME DE LORRIS - 0450034T							
PIAL 45 CLG GUTENBERG - 0450787L							
Collège	Public	0450063Z	VICTOR HUGO	Puiseaux	1		
		0450787L	GUTENBERG	Le Malesherbois	1		
Ecole élémentaire	Public	0450494T	NR	Sceaux-du-Gâtinais	1		
		0450609T	MAZAGRAN PETITS	Le Malesherbois	1		
		0450618C	MANCHECOURT	Le Malesherbois	1		
		0450632T	NR	Aulnay-la-Rivière	1		
		0450633U	NR	Boësses	1		
		0450634V	NR	Briarres-sur-Essonne	1		
		0450859P	NR	Sermises	1		
		0450919E	BERNADETTE DEPRES	Puiseaux	1		
		0451086L	CHATEAU VIGNON GRANDS	Le Malesherbois	1		
		0451119X	LAMARTINE	Boynes	1		
		0451273P	COUDRAY - CÉSAR-FRANÇOIS-CAS	Le Malesherbois	1		
		0451294M	NR	La Neuville-sur-Essonne	1		
		0451487X	NR	Echilleuses	1		
		Ecole maternelle	Public	0450271A	NR	Puiseaux	1
				0450864V	NR	Sermises	1
0451109L	GEORGE SAND			Boynes	1		
0451252S	MARCEL PAGNOL			Le Malesherbois	1		
0451438U	JACQUES PREVERT			Le Malesherbois	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG GUTENBERG - 0450787L	Ecole maternelle	Public	0451574S	GISELE BUNEL	Ondreville-sur-Essonne	1		
Total PIAL 45 CLG GUTENBERG - 0450787L						21		
PIAL 45 CLG JACQUES PREVERT - 0451074Y	Collège	Public	0451074Y	JACQUES PREVERT	Saint-Jean-le-Blanc	1		
			0451660K	VAL DE LOIRE	Saint-Denis-en-Val	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450979V	SAINTE THERESE	Saint-Denis-en-Val	1		
		Public	0450341B	DEMAY-VIGNIER-CHARLES JEUNE	Saint-Jean-le-Blanc	1		
			0451203N	JEAN BONNET	Saint-Jean-le-Blanc	1		
			0451207T	BOURGNEUF	Saint-Denis-en-Val	1		
			0451208U	CHAMPDOUX	Saint-Denis-en-Val	1		
			0451268J	NR	Sandillon	1		
			0451496G	LES BRUYERES	Saint-Denis-en-Val	1		
	Ecole maternelle	Public	0450248A	MAURICE GENEVOIX	Saint-Jean-le-Blanc	1		
			0450921G	CHAMPDOUX	Saint-Denis-en-Val	1		
			0451206S	BOURGNEUF	Saint-Denis-en-Val	1		
			0451259Z	JEAN BONNET	Saint-Jean-le-Blanc	1		
			0451260A	NR	Sandillon	1		
			0451495F	LES BRUYERES	Saint-Denis-en-Val	1		
	Ecole élémentaire spécialisée	Public	0450915A	LES CAPUCINS	Saint-Jean-le-Blanc	1		
Total PIAL 45 CLG JACQUES PREVERT - 0451074Y						16		
PIAL 45 CLG JEAN JOUDIQU - 0450783G	Collège	Public	0450783G	JEAN JOUDIQU	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0450790P	MAXIMILIEN DE SULLY	Sully-sur-Loire	1		
			0451449F	LA SOLOGNE	Tigy	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450964D	SAINTE THERESE	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0450971L	JEANNE D ARC	Sully-sur-Loire	1		
		Public	0450151V	JEAN-MARIE BLANCHARD	Sully-sur-Loire	1		
			0450152W	CENTRE	Sully-sur-Loire	1		
			0450155Z	NR	Guilly	1		
			0450157B	GASTON COUTE	Lion-en-Sullias	1		
			0450158C	NR	Saint-Aignan-le-Jaillard	1		
			0450161F	VICTOR MEUNIER	Saint-Père-sur-Loire	1		
			0450163H	NR	Viglain	1		
			0450164J	NR	Villemurlin	1		
			0450325J	EPONA	Neuvy-en-Sullias	1		
			0450530G	NR	Vitry-aux-Loges	1		
			0450532J	NR	Sury-aux-Bois	1		
			0450534L	LA CHARMILLE	Saint-Martin-d'Abbat	1		
			0450539S	DU GRAND CLAIR	Germigny-des-Prés	1		
			0450545Y	MAURICE GENEVOIX	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0450800A	MORVANT	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0451214A	NR	Tigy	1		
			0451264E	NR	Ouvrouer-les-Champs	1		
			0451448E	NR	Cerdon	1		
			0451452J	NR	Vannes-sur-Cosson	1		
			0451456N	NR	Sigloy	1		
			0451571N	LOUIS-DIDIER JOUSSELIN	Vienne-en-Val	1		
	Ecole maternelle	Public	0450170R	MAURICE GENEVOIX	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0451118W	NR	Vitry-aux-Loges	1		
			0451216C	NR	Tigy	1		
			0451352A	JEAN-MARIE BLANCHARD	Sully-sur-Loire	1		
			0451366R	MORVANT	Châteauneuf-sur-Loire	1		
			0451459S	NR	Isdes	1		
Total PIAL 45 CLG JEAN JOUDIQU - 0450783G						32		
PIAL 45 CLG JEAN MOULIN - 0450003J	Collège	Public	0450003J	JEAN MOULIN	Artenay	1		
			0450004K	LOUIS-JOSEPH SOULAS	Bazoches-les-Gallerandes	1		
			0450061X	ALFRED DE MUSSET	Patay	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450962B	JEANNE D ARC	Patay	1		
		Public	0450403U	LA CLE DES CHAMPS	Saint-Pérvy-la-Colombe	1		

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG JEAN MOULIN - 0450003J	Ecole élémentaire	Public	0450715H	NR	Outarville	1		
			0450724T	LES 4 VENTS	Boisseaux	1		
			0450725U	NR	Charmont-en-Beauce	1		
			0450732B	PIERRE BONNIN	Greneville-en-Beauce	1		
			0450868Z	GEORGES HOUDAS	Aschères-le-Marché	1		
			0450870B	ALAIN FOURNIER	Chevilly	1		
			0450871C	OLYMPE DE GOUGES	Gidy	1		
			0450880M	NR	Sougy	1		
			0450912X	NR	Bricy	1		
			0450917C	NR	Artenay	1		
			0450920F	NR	Bazoches-les-Gallerandes	1		
			0451026W	NR	Autruy-sur-Juine	1		
			0451054B	JACQUELINE AURIOL	Patay	1		
			0450165K	NR	Artenay	1		
			0451047U	LE PETIT PRINCE	Patay	1		
			0451051Y	NR	Aschères-le-Marché	1		
			0451079D	NR	Bazoches-les-Gallerandes	1		
			0451186V	ALAIN FOURNIER	Chevilly	1		
	0451187W	LE PETIT POU CET	Boulay-les-Barres	1				
	0451370V	OLYMPE DE GOUGES	Gidy	1				
Total PIAL 45 CLG JEAN MOULIN - 0450003J						25		
PIAL 45 CLG JEAN PELLETIER - 0451421A	Collège	Public	0451038J	MONTJOIE	Saran	1		
			0451421A	JEAN PELLETIER	Orléans	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450948L	NOTRE DAME DE CONSOLATION	Orléans	1		
			0450273C	MARCEL PROUST	Orléans	1		
			0450860R	JEAN MERMOZ	Orléans	1		
			0450875G	MOLIERE	Orléans	1		
			0450876H	LES AYDES	Orléans	1		
			0451165X	BOURG	Saran	1		
	Ecole maternelle	Public	0451166Y	CHENE MAILLARD	Saran	1		
			0451180N	LES SABLONNIERES	Saran	1		
			0450088B	BOURG	Saran	1		
			0450254G	LES AYDES	Orléans	1		
			0450256J	RENE THINAT	Orléans	1		
			0450818V	LES SABLONNIERES	Saran	1		
			0451167Z	CHENE MAILLARD	Saran	1		
			0451412R	MARCEL PAGNOL	Saran	1		
			0451559A	BASTIE/BOUCHER	Orléans	1		
Total PIAL 45 CLG JEAN PELLETIER - 0451421A						17		
PIAL 45 CLG JEANNE D ARC - 0450785J	Collège	Privé	0450109Z	ASSOMPTION ST MARC-ST AIGNAN	Orléans	1		
			0451316L	LA CROIX ST MARCEAU	Orléans	1		
			0451329A	SAINT CHARLES	Orléans	1		
			0451333E	SAINT PAUL-BOURDON BLANC	Orléans	1		
			0451334F	STE CROIX ST EUVERTE	Orléans	1		
			0450053N	DUNOIS	Orléans	1		
			0450055R	ETIENNE DOLET	Orléans	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450785J	JEANNE D ARC	Orléans	1		
			0450945H	STE CROIX ST EUVERTE	Orléans	1		
			0450949M	ASSOMPTION-ST MARC-ST AIGNAN	Orléans	1		
			0450986C	ST CHARLES-ND RECOUVRANCE	Orléans	1		
			0450987D	ST PAUL BOURDON BLANC	Orléans	1		
			0451065N	SAINT MARCEAU	Orléans	1		
			0451523L	ST VINCENT	Orléans	1		
			0451524M	SAINT LAURENT	Orléans	1		
			Public	0450280K	CORDIERS	Orléans	1	
				0450283N	CHARLES PENSEE	Orléans	1	
0450285R	GUILLAUME APOLLINAIRE	Orléans	1					

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45		Nombre de PIAL = 24				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG JEANNE D ARC - 0450785J	Ecole élémentaire	Public	0450287T	ANDRE DESSAUX	Orléans	1		
			0450291X	JEAN ZAY	Orléans	1		
			0450296C	JACQUES ANDROUET DUCERCEAU	Orléans	1		
			0450524A	MAXIME PERRARD	Orléans	1		
			0451125D	MADELEINE	Orléans	1		
			0451374Z	BENEDICTE MARECHAL	Orléans	1		
			0451540E	PIERRE SEGELLE	Orléans	1		
			0451555W	LA CIGOGNE	Orléans	1		
			0450299F	LOUIS GUILLOUX	Orléans	1		
			0450983Z	SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	Orléans	1		
			0450250C	CHATELET	Orléans	1		
			0450251D	BENEDICTE MARECHAL	Orléans	1		
			0450257K	ROGER SECRETAIN	Orléans	1		
	0450260N	CORDIERS	Orléans	1				
	0450263S	FLORA TRISTAN	Orléans	1				
	0450264T	MADELEINE	Orléans	1				
	0450266V	CLAUDE LERUDE	Orléans	1				
	0450267W	JACQUES PREVERT	Orléans	1				
	0450268X	ROGER TOULOUSE	Orléans	1				
	0450714G	LOUISE MICHEL	Orléans	1				
	Ecole élémentaire d'application	Public	0450110A	SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	Orléans	1		
			0450757D	STE CROIX ST EUVERTE	Orléans	1		
			0450049J	POTHIER	Orléans	1		
			0451526P	CHARLES PEGUY	Orléans	1		
			0450758E	SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	Orléans	1		
	Ecole maternelle	Privé	0450050K	JEAN ZAY	Orléans	1		
0450051L			BENJAMIN FRANKLIN	Orléans	1			
0451590J			STE CROIX ST EUVERTE	Orléans	1			
Lycée d'enseignement général et technologique	Privé	0450118J	LA PROVIDENCE	Olivet	1			
		0450047G	CHARLES RIVIERE	Olivet	1			
		0451499K	L ORBELLIERE	Olivet	1			
		0450959Y	LA PROVIDENCE	Olivet	1			
Lycée polyvalent	Privé	0450338Y	LES SABLONS	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	1			
		0450339Z	HERVE BAZIN	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	1			
Lycée professionnel	Public	0450346G	LA CERISAIE	Olivet	1			
		0450347H	POUTYL	Olivet	1			
		0451091S	JARDIN DES PLANTES	Orléans	1			
		0451161T	NR	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	1			
		0451423C	DU PLISSAY	Olivet	1			
		0451558Z	MICHEL RONFARD	Olivet	1			
		0450992J	VAL	Olivet	1			
		0451066P	LA PROVIDENCE	Olivet	1			
		0450246Y	POUTYL	Olivet	1			
		0450792S	VAL	Olivet	1			
0451115T	LES VERGERS	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	1					
0451197G	LA CERISAIE	Olivet	1					
0451395X	HERVE BAZIN	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	1					
0451304Y	HOTELIER DE L'ORLEANAIS	Olivet	1					
Total PIAL 45 CLG JEANNE D ARC - 0450785J						46		
PIAL 45 CLG L ORBELLIERE - 0451499K	Collège	Public	0450023F	LE PRE DES ROIS	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0451069T	LE CLOS FERBOIS	Jargeau	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450955U	SAINTE THERESE	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0450326K	NR	Férolles	1		
			0450327L	NR	Darvoy	1		
			0450328M	FAUBOURG BERRY PETITS	Jargeau	1		
			0450329N	PORTE MADELEINE GRANDS	Jargeau	1		
			Ecole élémentaire d'application	Public	0450326K	NR	Férolles	1
					0450327L	NR	Darvoy	1
					0450328M	FAUBOURG BERRY PETITS	Jargeau	1
					0450329N	PORTE MADELEINE GRANDS	Jargeau	1
					0450326K	NR	Férolles	1
					0450327L	NR	Darvoy	1
					0450328M	FAUBOURG BERRY PETITS	Jargeau	1
					0450329N	PORTE MADELEINE GRANDS	Jargeau	1
	0450326K	NR			Férolles	1		
	0450327L	NR			Darvoy	1		
	0450328M	FAUBOURG BERRY PETITS			Jargeau	1		
	0450329N	PORTE MADELEINE GRANDS	Jargeau	1				
	Ecole maternelle	Public	0450326K	NR	Férolles	1		
			0450327L	NR	Darvoy	1		
	Lycée professionnel	Public	0450326K	NR	Férolles	1		
			0450327L	NR	Darvoy	1		
	Total PIAL 45 CLG L ORBELLIERE - 0451499K						20	
	PIAL 45 CLG LE CLOS FERBOIS - 0451069T	Collège	Public	0450023F	LE PRE DES ROIS	La Ferté-Saint-Aubin	1	
				0451069T	LE CLOS FERBOIS	Jargeau	1	
Ecole élémentaire		Privé	0450955U	SAINTE THERESE	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0450326K	NR	Férolles	1		
			0450327L	NR	Darvoy	1		
			0450328M	FAUBOURG BERRY PETITS	Jargeau	1		
0450329N	PORTE MADELEINE GRANDS	Jargeau	1					

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG LE CLOS FERBOIS - 0451069T	Ecole élémentaire	Public	0450371J	NR	Ardon	1		
			0451057E	DU CLOS D'OR	Saint-Denis-de-l'Hôtel	1		
			0451083H	CENTRE	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0451085K	CHENERIES	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0451156M	NR	Ligny-le-Ribault	1		
			0451198H	XAVIER DESCHAMPS	Marçilly-en-Villette	1		
			0451396Y	NR	Ménéstreau-en-Villette	1		
			0451414T	LES SABLONS	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0450232H	LA TUILERIE	Jargeau	1		
			0450425T	MIREILLE PRIEUR	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0451084J	CHENERIES	La Ferté-Saint-Aubin	1		
			0451098Z	NR	Saint-Denis-de-l'Hôtel	1		
			0451189Y	NR	Sennely	1		
			0451413S	LES SABLONS	La Ferté-Saint-Aubin	1		
Total PIAL 45 CLG LE CLOS FERBOIS - 0451069T						21		
PIAL 45 CLG LE GRAND CLOS - 0450789N	Collège	Public	0450022E	PIERRE AUGUSTE RENOIR	Ferrières-en-Gâtinais	1		
			0450789N	LE GRAND CLOS	Montargis	1		
			0450937Z	ROBERT SCHUMAN	Amilly	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0451010D	JEANNE D ARC	Ferrières-en-Gâtinais	1		
			Public	0450467N	NR	Paucourt	1	
		0450496V		LOUIS COLLOTTE	Préfontaines	1		
		0450501A		LES HIRONDELLES	Griselles	1		
		0450504D		RENE ALAUX	Fontenay-sur-Loing	1		
		0450506F		VICTOR HUGO	Dordives	1		
		0450547A		PASTEUR	Montargis	1		
		0450553G		GENEBRIER	Montargis	1		
		0450556K		CLOS VINOT	Amilly	1		
		0450558M		LES GOTHES	Amilly	1		
		0450923J		SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES	Amilly	1		
		0450989F		JEAN MOULIN	Montargis	1		
		0451415U		LA CLERY	Ferrières-en-Gâtinais	1		
		0451536A		VIROY	Amilly	1		
		0451556X		MAURICE MEUNIER	Montargis	1		
		0450240S		CLOS VINOT	Amilly	1		
		0451090R		GRAND CLOS	Montargis	1		
		0451108K		SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES	Amilly	1		
		0451292K		ALBERT HENRI THOIZON	Nargis	1		
		Etablissement régional d'enseignement adapté		Public	0451104F	SIMONE VEIL	Amilly	1
Lycée d'enseignement général et technologique					0450040Z	EN FORET	Montargis	1
		Total PIAL 45 CLG LE GRAND CLOS - 0450789N						24
PIAL 45 CLG LEON DELAGRANGE - 0450045E		Collège	Public	0450045E	LEON DELAGRANGE	Neuville-aux-Bois	1	
	0451443Z			DE LA FORET	Traînou	1		
	Ecole élémentaire	Privé	0450950N	SAINT JOSEPH	Neuville-aux-Bois	1		
			Public	0450304L	NR	Ingrannes	1	
		0450309S		NR	Saint-Lyé-la-Forêt	1		
		0450313W		JACQUES-YVES COUSTEAU	Venecy	1		
		0450315Y		NR	Villereau	1		
		0450665D		NR	Mareau-aux-Bois	1		
		0450669H		NR	Santeau	1		
		0451121Z		PIERRE MESPLES	Fay-aux-Loges	1		
		0451262C		CARL NORAC	Neuville-aux-Bois	1		
		0451328Z		NR	Traînou	1		
		0451397Z		NR	Chilleurs-aux-Bois	1		
		0451447D		NR	Loury	1		
		0451572P		NR	Rebréchien	1		
		Ecole maternelle		Public	0450245X	KARLA GERARD	Neuville-aux-Bois	1
					0450310T	NR	Sully-la-Chapelle	1

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24				
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune_libellé	Nombre de UAI					
PIAL 45 CLG LEON DELAGRANGE - 0450045E	Ecole maternelle	Public	0451081F	NR	Fay-aux-Loges	1					
			0451116U	NR	Trainou	1					
			0451324V	NR	Loury	1					
			0451391T	NR	Chilleurs-aux-Bois	1					
Total PIAL 45 CLG LEON DELAGRANGE - 0450045E							21				
PIAL 45 CLG MONTABUZARD - 0451068S	Collège	Public	0451035F	LOUIS PASTEUR	La Chapelle-Saint-Mesmin	1					
			0451068S	MONTABUZARD	Ingré	1					
			0451719Z	NELSON MANDELA	Saint-Ay	1					
	Ecole élémentaire	Public	0450382W	NR	Epieds-en-Beauce	1					
			0450385Z	NR	Huisseau-sur-Mauves	1					
			0450434C	VICTOR HUGO	Ingré	1					
			0450440J	JEAN VILAR	La Chapelle-Saint-Mesmin	1					
			0450822Z	BEL AIR	La Chapelle-Saint-Mesmin	1					
			0451056D	DES HIRONDELLES	Charsonville	1					
			0451126E	FRANCOIS RABELAIS	Saint-Ay	1					
			0451505S	MOULIN CHOIX	Ingré	1					
			0451507U	JACQUES PREVERT	Ormes	1					
			0451542G	LES VALLEES	La Chapelle-Saint-Mesmin	1					
			0451554V	NR	Chaingy	1					
			Ecole maternelle	Public	0450228D	JEAN VILAR	La Chapelle-Saint-Mesmin	1			
					0450821Y	BEL AIR	La Chapelle-Saint-Mesmin	1			
					0451048V	SAINT EXUPERY	Ormes	1			
					0451113R	NR	Saint-Ay	1			
					0451153J	NR	Epieds-en-Beauce	1			
					0451323U	NR	Huisseau-sur-Mauves	1			
	0451325W	LES VALLEES			La Chapelle-Saint-Mesmin	1					
	0451368T	EMILIE CARLES			Ingré	1					
	Lycée polyvalent	Public	0451504R	MOULIN CHOIX	Ingré	1					
			0451612H	NR	Chaingy	1					
			0451483T	MAURICE GENEVOIX	Ingré	1					
Total PIAL 45 CLG MONTABUZARD - 0451068S							25				
PIAL 45 CLG PABLO PICASSO - 0451148D	Collège	Public	0450840U	PAUL ELUARD	Châlette-sur-Loing	1					
			0451148D	PABLO PICASSO	Châlette-sur-Loing	1					
	Ecole élémentaire	Public	0450478A	MICHEL MOINEAU	Châlette-sur-Loing	1					
			0450486J	MIRIAM MAKEBA	Châlette-sur-Loing	1					
			0450918D	NR	Cepoy	1					
			0451181P	LA CLEF DES CHAMPS	Corquilleroy	1					
			0451182R	BOURG	Pannes	1					
			0451183S	GEORGES BRAIBANT	Pannes	1					
			0451313H	HENRI BARBUSSE	Châlette-sur-Loing	1					
			0451525N	CAMILLE CLAUDEL	Châlette-sur-Loing	1					
			0451680G	PIERRE PERRET	Châlette-sur-Loing	1					
			Ecole maternelle	Public	0450242U	MIRIAM MAKEBA	Châlette-sur-Loing	1			
	0450244W	CAMILLE CLAUDEL			Châlette-sur-Loing	1					
	0451033D	GEORGES COSSON			Châlette-sur-Loing	1					
	0451256W	GEORGES BRAIBANT			Pannes	1					
	0451606B	PIERRE PERRET			Châlette-sur-Loing	1					
	Lycée professionnel	Public			0451442Y	CHATEAU BLANC	Châlette-sur-Loing	1			
					Total PIAL 45 CLG PABLO PICASSO - 0451148D						
	PIAL 45 CLG PIERRE DE COUBERTIN - 0451072W	Collège			Public	0451072W	PIERRE DE COUBERTIN	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451365P	PIERRE MENDES FRANCE		Chécy	1				
Ecole élémentaire		Privé	0450961A	NOTRE-DAME DE LA BRETAUCHE	Chécy	1					
			Public	0450408Z	JEAN BEAUDOIN	Chécy	1				
		0450410B		MONTESQUIEU	Boigny-sur-Bionne	1					
		0450411C		GUY MAROIS	Bou	1					
		0450412D	NR	Combleux	1						
0450416H	NR	Marigny-les-Usages	1								

Annexe à l'arrêté du 1er octobre 2020 : composition des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Département		45					Nombre de PIAL = 24	
Nom_PIAL	Nature_UAI	Secteur	UAI	Nom_UAI	Commune libellé	Nombre de UAI		
PIAL 45 CLG PIERRE DE COUBERTIN - 0451072W	Ecole élémentaire	Public	0451029Z	ANNE FRANK	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451088N	EDGAR VEAU	Mardié	1		
			0451100B	PAUL LANGEVIN	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451263D	ALBERT CAMUS	Chécy	1		
			0451416V	JEAN ZAY	Saint-Jean-de-Braye	1		
	Ecole maternelle	Public	0451539D	ADRIENNE BOLLAND	Donnery	1		
			0450793T	JEAN BEAUDOIN	Chécy	1		
			0451099A	PAUL LANGEVIN	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451211X	ALBERT CAMUS	Chécy	1		
						1		
Total PIAL 45 CLG PIERRE DE COUBERTIN - 0451072W						17		
PIAL 45 CLG SAINT-EXUPERY - 0450839T	Collège	Public	0450839T	SAINT-EXUPERY	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0450936Y	JEAN ROSTAND	Orléans	1		
	Ecole élémentaire	Public	0450289V	MICHEL DE LA FOURNIERE	Orléans	1		
			0450293Z	GUTENBERG	Orléans	1		
			0450713F	CHARLES PEGUY	Orléans	1		
			0450922H	NECOTIN	Orléans	1		
			0450998R	LOUIS PETIT	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451055C	LOUIS GALLOUEDEC	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451267H	JACQUES PREVERT	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451399B	LOUISE MICHEL	Saint-Jean-de-Braye	1		
			Ecole maternelle	Public	0450067D	LOUIS PETIT	Saint-Jean-de-Braye	1
					0450253F	CLAUDE LEWY	Orléans	1
	0450255H	MICHEL DE LA FOURNIERE			Orléans	1		
	0450259M	MARIA MONTESSORI			Orléans	1		
	0450265U	NECOTIN			Orléans	1		
	0451195E	COURTIL LOISON			Saint-Jean-de-Braye	1		
	0451254U	CHATEAU FOUCHER			Saint-Jean-de-Braye	1		
	Lycée d'enseignement général et technologique	Public	0451351Z	JEAN PIAGET	Orléans	1		
			0451393V	LOUISE MICHEL	Saint-Jean-de-Braye	1		
			0451575T	GUTENBERG	Orléans	1		
			0451462V	JACQUES MONOD	Saint-Jean-de-Braye	1		
	Lycée professionnel	Public	0450064A	GAUDIER-BRZESKA	Saint-Jean-de-Braye	1		
	Total PIAL 45 CLG SAINT-EXUPERY - 0450839T						22	
Total						579		